Territoire et développement : regards pluridisciplinaires, pratiques interdisciplinaires, enjeux transdisciplinaires

Véronique Meuriot, Guillaume Lacquement

▶ **To cite this version:**

Véronique Meuriot, Guillaume Lacquement. Territoire et développement : regards pluridisciplinaires, pratiques interdisciplinaires, enjeux transdisciplinaires : L'espace et ses catégories pour analyser le développement : Quels outils conceptuels et méthodologiques pour traiter de la question du développement territorial en sciences sociales ?. 2018, 66 p. hal-02473442

HAL Id: hal-02473442
https://univ-perp.hal.science/hal-02473442

Submitted on 10 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Atelier de Méthodologie et d'Épistémologie

Territoire et développement :
regards pluridisciplinaires, pratiques interdisciplinaires, enjeux transdisciplinaires

L'espace et ses catégories pour analyser le développement :
Quels outils conceptuels et méthodologiques pour traiter de la question du développement territorial en sciences sociales ?

Cahiers des AME n°6 – Séance du 11 avril 2018

Véronique Meuriot & Guillaume Lacquement (eds)

Atelier de Méthodologie et d'Épistémologie

Territoire et développement : regards pluridisciplinaires, pratiques interdisciplinaires, enjeux transdisciplinaires

L'espace et ses catégories pour analyser le développement :
Quels outils conceptuels et méthodologiques pour traiter
de la question du développement territorial en sciences sociales ?

Avant-propos

Christian Poncet, économiste

La question du développement des territoires traverse de nombreuses disciplines en sciences sociales, et cela en mobilisant des outils conceptuels et méthodologiques souvent spécifiques. À partir des divers regards posés sur l'idée de territoire, de l'économiste au géographe, du politiste au sociologue, cet atelier propose un échange interdisciplinaire autour de la question du développement et des formes sociales de sa spatialisation.

Les différentes positions adoptées au sein des sciences sociales pour se saisir de l'espace et analyser le développement (physique, social, rural, vécu, administratif, etc…), s'appuient sur des méthodes qui

plongent leurs racines dans la construction historique de chacune des disciplines, mais dont les rameaux tendent souvent à s'entremêler. Comment historiquement chaque discipline a-t-elle construit ses outils pour aborder les questions du développement, du territoire ou du développement territorial (pour les racines) ? Comment les méthodes développées au sein d'une de ces disciplines peuvent-elles déborder et conduire à des hybridations, transcendant les champs disciplinaires (au niveau des rameaux) ? Quelles sont les conditions de mise en œuvre de ces échanges, et pour quels résultats ?

Par-delà ces interrogations d'ordre méthodologique, le recours à la notion de territoire en sciences sociales, conduit à l'adoption de postures épistémologiques contrastées, qui caractérisent souvent les disciplines concernées. Du territoire comme construction objective et posée *a priori* (à partir de découpages administratifs, de frontières explicites, de réseaux identifiés, etc.), à la subjectivité de certaines de ses représentations (telles que l'identité, le vécu, voire la proximité) ; de l'agent comme brique élémentaire du territoire, au territoire comme réceptacle de phénomènes sociaux ; du fonctionnalisme au structuralisme, de l'intrusion des mathématiques (géométrie euclidienne, topologie) ou de la phénoménologie (Heidegger, Merleau-Ponty) dans les modes de représentation spatiale, etc. ; il ressort généralement une pluralité de postures épistémologiques souvent contradictoires, voire conflictuelles. Or, explicitement ou implicitement, ces postures traversent les disciplines en établissant entre-elles des passerelles, parfois solides souvent fragiles, que se propose également d'explorer cette rencontre.

L'atelier se donne donc pour objectif d'approfondir un échange interdisciplinaire autour de la question du territoire, et dans sa relation au développement. Les travaux de Pierre Bourdieu pourraient alors occuper une position centrale pour exprimer les rapports qu'entretiennent espace et société, ou plus précisément *espace social* et *espace physique*. Les processus de réification, d'objectivation de l'espace social par l'espace physique, au travers duquel se construit le territoire, relève bien de ce questionnement à la fois méthodologique et épistémologique, qui tend à bousculer les cadres disciplinaires traditionnels.

Organisation de la séance

Conférences

Guy Di Meo, géographe (Université Bordeaux-Montaigne)
Frédéric Lebaron, sociologue (ENS Paris-Saclay)
André Torre, économiste (Agro Paris Tech)

Discussions

(membres d'ART-Dev)

Pascal Chevalier (Géographe, UM3)
Pauline Lectard (économiste, UM)
Gilles Massardier (Politiste, CIRAD).

Débat avec l'ensemble des participants.

Chaque intervention est suivie de questions de précision avec la salle

Propos introductifs

Guillaume Lacquement, géographe
Véronique Meuriot, économiste
Christian Poncet, économiste

Ce Cahiers restitue les principaux apports d'une séance des Ateliers de Méthodologie et d'Épistémologie du laboratoire ART-Dev (UMR 5281 du CNRS) qui s'est tenue à Montpellier le 11 avril 2018 sur une proposition de Christian Poncet, économiste, souhaitant interroger la manière dont les sciences sociales conçoivent les catégories spatiales pour traiter des questions de développement, ainsi qu'explorer les enjeux des croisements disciplinaires.

Les territoires se superposent, s'encastrent, se tournent le dos, « s'entre-réseautent », bref, ils ne sont plus bêtement administratifs et expriment les nouveaux modes de vie de citoyens aux mobilités réelles et virtuelles
Le territoire est une sorte de ***mille-feuille****, chacune témoignant d'un épisode de la longue histoire chahutée de ce couple, Homme/Nature, dont le mariage exprime parfois l'amour, parfois la raison…*

(Thierry Paquot d'après André Corboz)

Thierry Paquot, « Qu'est-ce qu'un « territoire » ? », *Vie sociale,* 2011/2, p. 23-32.

Cet extrait fait référence à un texte de T. Paquot qui interroge philosophiquement le concept de territoire et son usage en sciences sociales. Pour exprimer ce concept, l'auteur utilise la métaphore du mille-feuille dans l'intention d'envisager le territoire dans sa complexité et rejoint en cela les travaux de géographes, comme Guy Di Méo, Bernard Elissalde ou Claude Raffestin[1], quand ces derniers ont théorisé la dimension à la fois temporelle et spatiale de cette complexité.

La complexité spatiale s'exprime sous la forme de configurations qui se structurent de manière plurielle et qui s'emboîtent à des échelles multiples. Confronté à la complexité spatiale, le concept de territoire permet de dépasser les oppositions de structuration et d'échelles, il permet de considérer les formes réticulaires de structuration de l'espace ainsi que les formes d'articulation entre le local et le global.

La complexité temporelle s'exprime dans le fait que les dynamiques spatiales s'inscrivent dans des temporalités multiples et discontinues. Cette propriété s'explique par les durées variables qui affectent les structures spatiales et les systèmes spatiaux, et qui scandent les différentes étapes de la transformation de l'espace, depuis l'événement qui déclenche le processus de changement, jusqu'à la résilience ou au rétablissement du système, en passant par le déroulement de la transformation elle-même.

Les travaux en sciences sociales ont montré que cette complexité à fois spatiale et temporelle procédait du jeu des acteurs sociaux, un jeu produisant des territorialités, un jeu traduisant des logiques d'arrangements territoriaux qui pouvaient s'exprimer par trois facettes complémentaires : une facette identificatrice qui renvoie à un discours faisant exister une certaine image de l'espace considéré ; une

[1] Di Méo Guy (1998), *Géographie sociale et territoire*, Nathan, Paris, 320 p.
Di Méo Guy (1998), « De l'espace aux territoires », *L'Information géographique*, n°3, pp. 99-110.
Elissalde Bernard (2000), « Géographie, temps et changement spatial », *Espace Géographique*, T. 29, n°3, pp. 224-236.
Elissalde Bernard (2002), « Une géographie des territoires », *L'Information Géographique*, Vol. 66, n°3, pp. 193-205.
Raffestin Claude (1986), « Ecogenèse territoriale et territorialité », in Auriac Franck et Brunet Roger (éds), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, Paris, pp. 173-183.

facette intentionnelle qui concerne les représentations et les pratiques des différents acteurs en jeu ; une facette organisationnelle qui prend en compte le fonctionnement des sociétés selon un ensemble de normes et de règles.

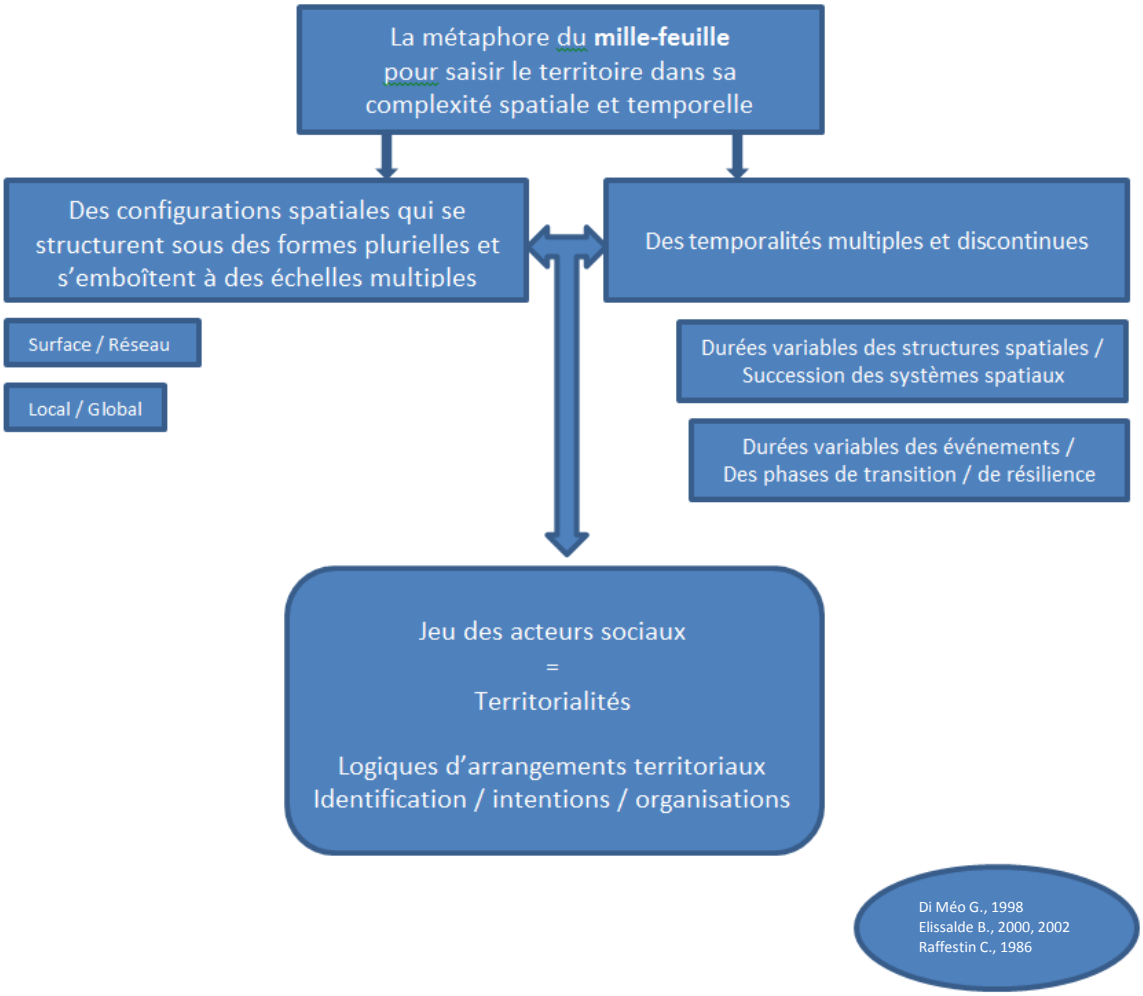

À partir de ce retour réflexif, cet atelier se focalise sur le territoire dans sa relation au développement et interroge les sciences sociales sur la manière de traiter du développement des territoires ou du développement territorial, comme processus d'amélioration des richesses et des conditions de vie d'une population sur un territoire. La séance a pour but d'exposer et de discuter les enjeux de recherche, des enjeux tout autant conceptuels que méthodologiques, liés aux confrontations pluridisciplinaires et aux croisements interdisciplinaires.

Pour ce faire, nous proposons de nous référer ici aux travaux de Pierre Bourdieu, lorsqu'il considère les rapports entre espace et société[2]. Pierre Bourdieu postule que les individus sont situés en un lieu dans lequel ils occupent une place. Les lieux correspondent à des points et les places correspondent à des surfaces. L'intérêt de l'hypothèse est de considérer que cette forme de structuration concerne autant l'espace physique que l'espace social, ou plus précisément que la structuration de l'espace social, par les hiérarchies et les distances sociales qui s'établissent entre les individus, se traduisent dans l'espace physique par un processus de réification. « La structure de l'espace social se manifeste

[2] Bourdieu P. (1993), « Effet de lieu », in *La misère du monde*, Le Seuil Paris, p.249-262.

ainsi, dans les contextes les plus divers, sous la forme d'oppositions spatiales, l'espace habité (ou approprié) fonctionnant comme une sorte de symbolisation spontanée de l'espace social. Il n'y a pas d'espace, dans une société hiérarchisée, qui ne soit pas hiérarchisé et qui n'exprime les hiérarchies et les distances sociales, sous la forme (plus ou moins) déformée et surtout masquées par *les effets de naturalisation* qu'entraîne l'inscription durable des réalités sociales dans le monde naturel[3]. ». La construction théorique conduit alors à envisager le développement comme la capacité individuelle et/ou collective à modifier les formes de structuration de l'espace social réifié. La question de l'espace social et ses prolongements vers l'espace physique dans la représentation des territoires devient ainsi un enjeu disciplinaire majeur, que cet espace social relève d'une approche sociologique, économique ou géographique. C'est vers cet échange, vers cette confrontation, d'idées que les organisateurs de ce séminaire aimeraient tendre, afin de poser éventuellement une base méthodologique réellement transdisciplinaire à la question du territoire en sciences sociales.

[3] Bourdieu P. (1993), op. cit. ; p. 251.

LE TERRITOIRE : RATIONALITES ET PARADOXES

Guy Di Méo, géographe

Depuis plus de trois décennies, non seulement le terme « territoire » s'installe dans notre langage courant, mais ses usages ne cessent de croître et de se diversifier. Cette inflation concerne d'abord les circonscriptions administratives inscrites dans l'espace légitime des États-nations : les collectivités territoriales. Un peu partout dans le monde et particulièrement en France, les phénomènes de décentralisation amorcés dans les années 1980, complétés par les lois des années 1990 sur le développement territorial (politique des « pays » en France) et celles qui ont porté sur l'encouragement à l'intercommunalité (communautés de communes, d'agglomérations, urbaines et métropolitaines) ont eu pour effet d'alourdir la carte territoriale et de la compliquer. Ajoutons que les nouvelles aspirations à la gouvernance et l'éveil d'un esprit participatif en matière de gestion territoriale ont revalorisé les formes anciennes ou suscité la création de micro et de méso-territoires. Cependant, depuis trois ou quatre décennies, le triptyque territoire – territorialisation – territorialité, qu'il faut tenir comme un tout insécable, ne borne plus sa sphère aux contours des espaces politiques et administratifs, ou aux seuls périmètres de l'espace légitime des États-nations et de leurs circonscriptions administratives. Certes, c'est d'abord dans les cercles de la vie publique, au creux du système politique et de ses spatialisations que le mot comme la chose ont prioritairement progressé.

Pour autant, le succès du vocable ne s'est pas épuisé dans l'enrichissement de la marqueterie géographique des systèmes de pouvoir. En effet, les mondes économiques, associatifs, ceux des médias, du marketing, de l'aménagement et du développement, tous ces registres de la vie sociale n'ont cessé de se territorialiser et de le proclamer. Était-ce, comme il fut souvent affirmé, en vue de se doter d'une meilleure organisation tenant désormais compte des données spatiales inhérentes à toute vie sociale ? Souhaitant augmenter l'efficacité de leur action en se dotant d'une cohérence spatiale ou géographique, plus d'une organisation publique ou d'une firme privée tente de définir les bassins (d'activité, de vie) ou les aires d'identité culturelle les plus appropriés à la réussite de ses entreprises. En somme, s'agissait-il, pour toutes ces institutions, de consolider leur identification à des fins d'usage interne (meilleure mobilisation des personnels salariés et autres ressources localisées) ou afin de se signaler sur les marchés, auprès de clientèles devenues plus sensibles aux appartenances territoriales ? Les deux raisons ont sans doute joué. Certains ont perçu dans cette tendance une sorte de réplique identitaire à la mondialisation et à ses effets délétères. D'autres ont cru y discerner la manifestation de la fin du fordisme, au sens où, désormais, des systèmes productifs et des marchés internationalisés, sinon mondialisés, s'articulent à des bassins régionaux de proximité. Ces derniers, autant que possible, doivent être dotés d'une main-d'œuvre compétente, flexible, adaptable à la volatilité des productions et rompue à l'innovation.

Ajoutons qu'un dernier argument vient au secours de cette prolifération territoriale. C'est celui du développement durable ou soutenable, de la consommation responsable et autres exigences éco-éthiques. En fonction de ces nouvelles valeurs, il s'agit d'éviter la débauche des dépenses énergétiques, l'aggravation incontrôlée des empreintes carbone, l'effet de serre et la destruction des sols, les agressions biologiques diverses que suscitent des agricultures et des élevages irraisonnés, méprisant l'agro-écologie comme le rapprochement du producteur et de son client. L'on admettra volontiers que dans cette nouvelle optique de production/distribution alimentaire en circuits courts et respectueux de l'environnement, associée à la recherche de modes d'habiter privilégiant la proximité domicile/travail/services, dans un contexte environnemental gratifiant, les concrétions territoriales

jouent un rôle prépondérant… L'approfondissement du concept territorial, proposé plus loin, permettra de préciser ces points.
Auparavant, ce que je souhaiterais souligner ici, c'est que, alors que le territoire envahit les discours politiques, économiques et sociaux, la recherche en sciences sociales, particulièrement en géographie, se méfie excessivement de ce terme. Or, à mon sens, cette méfiance va bien au-delà d'une posture critique tout à fait justifiée vis-à-vis d'une notion certes politiquement dangereuse et, en apparence, mal adaptée aux mobilités croissantes des humains. On connaît ces textes, déjà anciens, annonçant soit « la fin des territoires » (B. Badie, 1995), ou relevant « ses apories » (J. Lévy, 1993). Plus récemment, les détracteurs n'ont pas baissé les bras (Vanier, 2009). Pourquoi pas ? Sauf qu'il me semble qu'un des principaux malaises provoqué par le recours au « territoire » provient, à mon avis, d'une confusion majeure que ne lèvent pas les travaux évoqués ci-dessus. En effet, le propos de ces chercheurs ne retient bien souvent du territoire que sa dimension politique, comme fixée au sol. Il laisse entendre qu'un tel territoire politique aurait la prétention d'encadrer, voire de conditionner totalement la vie des gens, leurs spatialités et les représentations qu'ils s'en font ; ce qui est bien sûr largement faux. En fait, si les spatialités de chaque individu se moulent en partie sur les contextes territoriaux (politiques et idéologiques) dans lesquels se déroule forcément toute existence, elles se fabriquent aussi avec les lieux de la vie et de l'imaginaire. C'est de cette interaction inévitable et permanente, toujours renouvelée, que résultent les combinatoires variées de tout rapport territorial et de toute territorialité. C'est à ce prix que chaque individu façonne la globalité de son lien à l'espace, en fonction de ses pratiques, de ses représentations et selon un processus cognitif encore mal dévoilé.
Je voudrais traiter ici de cette question. Après avoir rappelé les origines politiques de tout territoire, j'évoquerai en quoi il est aussi le produit et le creuset de l'action sociale. Je le dissocierai ensuite des espaces de vie et vécus des agents et acteurs sociaux, avant de signaler cette tension sujet/objet qui raccorde, pour chacun de nous, les pratiques et les représentations de son expérience avec ces univers normés des territoires du pouvoir et de l'action. Cette tension, je l'appellerai « territorialité ».
Une fois que ce triptyque territoire – territorialisation – territorialité aura été suffisamment exploré et éclairci, je voudrais, dans ces pages, m'efforcer d'en tester la rationalité ; celle-ci étant préalablement définie par mes soins. Qu'une telle déconstruction du concept territorial dévoile plus de paradoxes que de rationalités n'étonnera personne. Au bout du compte, mon entreprise vise à mesurer l'opérationnalité du concept : son efficience réelle dans l'optique de la réalisation des objectifs de l'aménagement/développement durable. Je m'efforcerai de montrer l'utilité opérationnelle des concepts territoriaux à partir de deux exemples totalement différents : l'organisation spatiale d'une association à but caritatif – les *Petits frères des pauvres* – ; le nouveau régime de protection de la nature adopté en France depuis 2007. J'élargirai le propos sur la construction territoriale en proposant hors texte, dans une sorte d'annexe, un modèle schématisé de ce processus, celui de l'aire métropolitaine de Concepción au Chili.

1. LE TERRITOIRE : ESPACE DU POUVOIR, ESPACE POLITIQUE

D'une part, le territoire inscrit l'organisation concrète des pouvoirs qui régissent la société sur l'espace géographique qu'il découpe. Il exprime, au niveau national par exemple, la marque essentielle de l'État sur l'étendue terrestre. Il traduit, aux niveaux inférieurs des communes, des départements et des régions (cas de la France), les déclinaisons locales et régionales de son architecture.
Le territoire relève d'autre part d'une interprétation plus naturaliste, éthologique même, de la fragmentation de l'espace géographique. On sait que l'éthologie est la science des comportements spatiaux des animaux. Le territoire serait alors « un espace vital qu'un animal ou qu'un groupe d'animaux défend comme étant sa propriété exclusive » (Ardrey, 1967). Cette définition éthologique

permet de remonter aux origines d'un territoire compris comme un espace de régulation des rapports de force au sein de toute société. Elle le décrit comme le résultat d'un acte de violence ; espace approprié et balisé sur lequel s'exerce un contrôle social, en l'occurrence politique et économique, des ressources de tous ordres qu'il recèle. De caractère fonctionnaliste, la justification de cette territorialisation coercitive est celle de la survie et de la reproduction du groupe dominant. Il n'empêche que derrière l'expression de cette force vitale se dévoilent les aspects ségrégatifs et exclusifs, les dérives franchement belliqueuses du territoire. Roger Brunet (1990) mesure parfaitement ce risque permanent lorsqu'il déclare qu' « affirmer une identité sur une base territoriale, c'est tôt ou tard en venir à exclure l'autre ».

Le territoire politique peut donc devenir un moyen de mise à distance sociale. Cependant, cette prédétermination strictement prédatrice, voire totalitaire du territoire n'exclut pas des formes plus démocratiques. Après tout, la loi n'est pas forcément un outil de domination, d'hégémonie et d'exclusion. Elle n'exprime pas uniquement et sans appel une volonté de puissance. Conçue et décidée par une démocratie, elle peut aussi viser des objectifs altruistes et généreux : favoriser l'intégration ou la mixité sociale, la citoyenneté, la justice, la tolérance, la solidarité, le partage et la coopération, etc. Le territoire devient alors le contexte générateur d'un contrat social.

Quoi qu'il en soit, expression d'une tyrannie ou d'une volonté démocratique, cette dimension politique oriente le territoire sur le chemin de l'action.

2. LE TERRITOIRE : UN ESPACE ARTICULAIRE DE SYSTEMES

Dans tout espace territorialisé ou non, acteurs et agents forment des organisations (à buts économiques, culturels, sociaux) productrices d'une action collective sur laquelle se greffent des grappes d'enjeux privés.

Nous observons que nombre de systèmes d'action, échafaudés de la sorte par des agrégats d'acteurs et d'agents, se spatialisent et se territorialisent. Nous ferons même l'hypothèse que c'est à ce prix qu'ils trouvent une réelle consistance, qu'ils acquièrent une meilleure lisibilité et que des effets de solidarité peuvent pleinement s'y développer. C'est par leur territorialisation que nombre de systèmes d'action trouvent leur régime de gouvernance et remplissent leur fonction systémique (Auriac, 1983). Ils font généralement appel, en sus de leur territorialisation, à des jeux scalaires qui agencent et confrontent les interventions d'acteurs endogènes, exogènes et transitionnels (Di Méo, 1991). Ces jeux d'acteurs constitués en systèmes d'action concrets produisent des discontinuités, des bifurcations, des ruptures sociales et spatiales qui génèrent à leur tour des fragmentations territoriales. Celles-ci s'opèrent, par exemple, au rythme de la division des groupes d'individus qui, à l'intérieur des systèmes qu'ils constituent, entrent parfois en concurrence, en conflit, et se scindent. En effet, tout système d'acteurs territorialisés sélectionne et sectionne l'espace de son action autour d'attracteurs clés définissant leurs objectifs centraux. Ces attracteurs sont à la fois concrets et symboliques, matériels et idéels. Ils peuvent revêtir la forme d'une organisation territoriale de proximité, gérée par des conventions plus ou moins implicites, voire de façon plus contractuelle : un terroir viticole détenteur d'une appellation prestigieuse, un quartier résidentiel dont les occupants s'efforcent de contrôler l'accès, un paysage ou un site à sauvegarder, etc.

Il existe aussi des attracteurs, et des espaces ou des territoires qui leur sont liés, disposés en réseaux. Ils fonctionnent alors fréquemment sur la base d'un contrat, selon une logique proxémique qui ne tient pas vraiment compte de la proximité spatiale. C'est le cas des réseaux de lieux touristiques créés ces dernières années dans de nombreux pays ; c'est aussi, par exemple, celui des régions d'aménagement de l'Allemagne.

La plupart du temps, système d'action et espace ont partie liée (Auriac, 1983). Cependant, tous les cas de figures d'une telle association ne font pas également appel à l'espace et à ses éventuels effets sur le système social à l'œuvre. Ainsi, des syndicats comme la CGT ou la CFDT, que l'on ne saurait priver de la qualification de système d'action, ne se spatialisent qu'à deux niveaux principaux. Il s'agit, d'une part, de l'échelon national de ces organisations (siège central du syndicat et de ses fédérations dans l'agglomération parisienne) et, d'autre part, du niveau local des sections de circonscription, d'établissement ou d'entreprise appartenant à chacune des fédérations qui composent ladite « centrale ». L'espace, en tant que tel, ne joue dans ce type de dispositif qu'un rôle relativement effacé et peu identitaire. Même s'il faut tenir compte d'une spatialisation « en réseau » de ces confédérations qui rattachent, de bas en haut, leurs sections dispersées d'établissement et d'entreprise à leurs différentes fédérations de secteurs : industries de la métallurgie, de la chimie, etc.

Cependant, quel que soit le caractère déterritorialisé de ces organisations syndicales, on ne peut nier, en revanche, l'attachement des travailleurs, celui de la classe ouvrière en particulier, aux lieux de l'implantation des usines. On l'a vu, en Lorraine, lors de la fermeture des installations sidérurgiques. Parce que moins mobiles, les ouvriers et les employés de ces unités de production, leurs sous-traitants et toutes les populations modestes qui gravitent autour d'elles, ont vécu comme une catastrophe les fermetures d'ateliers et de hauts-fourneaux. Preuve que tous leur vouaient un profond attachement identitaire : sans doute contraint (« Que faire d'autre *?* » ; « Où aller quand on s'est endetté pour acquérir sur place une maison qui ne vaut plus grand-chose avec le gonflement subit de l'offre immobilière ? »), mais néanmoins réel.

Autre cas, celui d'un terroir vitivinicole d'AOC, celui d'un grand cru du vignoble Bordelais : Saint-Émilion, Graves, Saint-Estèphe, Margaux, etc. Là, l'alliance système d'action (le syndicat des producteurs) et espace géographique (terroir/territoire des communes délimitant l'appellation) fonctionne à plein, y compris en terme de construction identitaire, dans un climat de relative prospérité. L'identité fait d'ailleurs en grande part la marque, la notoriété du produit livré. Elle confère au bien produit une valeur ajoutée particulière, toutes qualités techniques ou gustatives égales par ailleurs, qu'un auteur comme Bernard Pecqueur (Campagne et Pecqueur, 2014) appelle la « rente de qualité territoriale ». Cette dernière s'applique à une forme de bien identitaire se déclinant « lorsque se cumulent un effet-qualité inscrit dans des biens spécifiques et un effet-territoire lié à leur ancrage et à leur identification à l'image du territoire ».

Au total, le territoire ainsi forgé par le sens et par la praxis que lui confère tout système d'action (social) participe d'une typologie variée : terroir agricole d'AOC ou d'IGP, bassin ou district d'activités industrielles et/ou tertiaires, « pays » se calant sur un projet économique (agrotouristique par exemple)… Il se calque, ou non, sur des procédures officielles bénéficiant d'une incitation légale et publique : contrat de pays, pays d'accueil, parc naturel régional (PNR), réseau de villes, communauté de communes ou d'agglomération, métropole, etc.

Répétons qu'une telle territorialisation/identification revient à une attribution de sens collectif et partagé, injecté dans l'espace concerné : maille ou tissu résiliaire. Elle se traduit généralement, du point de vue des individus engagés dans l'action, ou entraînés dans son cours, par un sentiment d'appartenance aux lieux en cause comme à leur société. Elle provoque la sensation d'une appropriation, matérielle ou simplement idéelle de ces lieux. La proximité spatiale, bien plus que la proximité sociale, tient toujours un rôle éminent dans de tels dispositifs. Parfois, la lisibilité flagrante des réalisations et des enjeux du système d'action, leur spatialisation en somme, mais aussi les divers discours qui l'accompagnent, les images qu'elle engendre, en font un label, une marque, une étiquette collant aux espaces sociaux qui accueillent le système. En conséquence, celui-ci devient emblématique de l'espace social sur lequel il se déploie et avec le secours duquel, bien souvent, le projet collectif avance.

C'est ce processus qui fait territoire, au sens social et humaniste que privilégie la géographie sociale (Di Méo, 1998, 2014). Il préside, dans certains cas, à la définition administrative et politique du territoire social, économique et culturel ainsi défini. Pensons à la formation des paroisses rurales, ancêtres de nos communes, au Moyen Âge. Les féodaux et les abbayes qui réorganisèrent les campagnes après l'effondrement de l'empire carolingien fixèrent, dans tout l'Occident médiéval, des communautés paysannes pour en tirer profit. Les mailles politiques élémentaires d'une Europe future s'ébauchèrent autour de ces systèmes d'action d'un nouveau type ; ceci dès le tournant du premier millénaire. Autre exemple célèbre, entre le XVI^{e} siècle et le début du XX^{e}, les systèmes d'action nationaux qui se mirent en place, un peu partout en Europe (colbertisme en France), aboutirent à la formation des territoires des nouveaux États-nations.

En vérité, un résultat de la production territoriale, poussé jusqu'à ce stade politique déterminant ne revêt pas de caractère obligatoire. De nos jours, le territoire, outil ou objet de l'action, se cristallise fréquemment dans le registre des représentations sociales, comme dans celui des pratiques ordinaires, sans pour autant devenir, *ipso facto*, un espace du pouvoir politique institutionnel (voir, plus loin, la définition de la territorialité). Cependant, il faut bien admettre que le projet politique s'inscrit souvent dans de tels processus identitaires à périmètre territorial. Nombre de territoires politiques, communes ou pays d'antan, ont pris consistance au carrefour de courants d'échanges, autour d'un concours d'activités économiques, productives ou commerciales. L'inverse se vérifie aussi. Aujourd'hui, les départements français, mis en péril par la réforme territoriale, se livrent à différentes campagnes de publicité. Ils éditent des affiches, des journaux, produisent des logos, etc., rappelant leur rôle et ventant leurs mérites. Dès lors, comme des entreprises, des syndicats, des associations ou des nations entières, ils manifestent une logique de système d'action portant sur des thèmes aussi variés que l'aide sociale, le secteur éducatif des collèges et des transports scolaires, l'entretien des routes, le tourisme, la culture, etc. Systèmes d'action gérés par des acteurs (élus, administrations départementales), à l'intérieur d'un cadre territorial légitime, celui du département.

Avant ceux des départements, les acteurs des régions, elles aussi en mal de reconnaissance après leur création quelque peu arbitraire (deuxième moitié du XX^{e} siècle), avaient entrepris des opérations similaires, destinées à les doter d'une image identitaire. Il convenait, avant tout, de justifier leur raison d'être, en tant que systèmes d'action efficaces, au travers des compétences que leur avaient attribuées les lois de décentralisation (lycées, recherche, culture, développement économique, formation professionnelle, santé, transports publics, etc.).

En fait, tout système d'action territorialisé tend à endosser une indéniable dimension politique, ne serait-ce qu'en tant que groupe de pression, que *lobby* ou que simple regroupement d'acteurs appelés à faire valoir des intérêts communs. De plus, dans sa constitution même, dans son intimité, tout système d'action s'assimile à un système de pouvoir comportant ses leaders, ses puissants et ses plus faibles, ses dominants et ses dominés. Il n'échappe pas toujours à une structuration inégalitaire en clans, en castes ou en classes.

Indifféremment de son origine, de sa nature, de sa genèse, de sa portée ou de son extension spatiale, tout système d'action territorialisé (terme que je préfère à celui de spatialisé pour les raisons ci-dessus énoncées) se repère par une identité particulière. Il peut s'agir d'un nom de pays, de région, de ville ou de localité, d'association, d'entreprise de tout type. L'appellation fait sens, aussi bien pour signaler le système que pour le singulariser, le signifier, exposer indirectement ou non ses mérites.

Le territoire n'est donc en aucun cas une réalité strictement politique, au sens public et institutionnel du terme. Pour qu'il soit collectivement perçu, plus encore approprié et partagé, pour qu'il soit incorporé par les agents et les acteurs qui le définissent en tant qu'enjeu, il faut absolument que d'autres dimensions que celle du politique se glissent entre les humains et l'espace géographique. Autant que politique, le territoire est sans doute social et culturel ; soit partage, vécu, représentation et identité collective.

3. LE TERRITOIRE VECU ET LA TERRITORIALITE

Le, ou les territoire(s) vécu(s) ne constituent qu'une qualification spécifique et relativement limitée d'une donnée plus large et plus vaste qui est celle d'espace vécu. Initiée par le sociologue Henri Lefebvre (1974), l'idée d'espace vécu a fait son chemin en géographie sociale grâce aux travaux d'Armand Frémont (1976, 1999) et d'un groupe de chercheurs fédérés autour de lui et de Jean Gallais.
A. Frémont, comme bien d'autres géographes (E. de Martonne, A. Cholet, E. Juillard, P. George, R. Brunet, etc.), assimile les formes d'organisation spatiale, qu'il appelle des combinaisons géographiques, à des structures dynamiques qui se transforment et évoluent. Elles résultent pour lui d'interrelations intervenant entre leurs composantes : éléments du milieu physique, activités économiques, composition démographique de la population, groupes sociaux, organisation politique, dimensions culturelles, etc. Bien que ces combinaisons résistent au changement, des forces s'enchaînent pour l'initier. S'il n'est pas aisé de déterminer les plus opérantes, A. Frémont reconnaît (position empreinte de marxisme ?) que « les rapports des hommes entre eux et des hommes à l'espace sont fondés sur des rapports de production qui se combinent en modes de production ». L'une des sources majeures de la modification des combinaisons spatiales pourrait bien résider dans le bouleversement de ces modes de productions.
Sur Cette base structuraliste, A. Frémont n'oublie pas qu'en dernier ressort, l'espace géographique est aussi une image. En effet, remarque-t-il, « entre les hommes et l'espace où ils vivent, une des relations parmi les plus fondamentales est celle de la perception, du comportement psychologique par rapport à un espace vécu ». Le mot est lâché : centré sur chaque personne, l'espace vécu, voisin des espaces de représentation de Lefebvre, n'échappe pas au conditionnement social. Il varie selon les âges, les sexes, les situations sociales et les caractères, la culture des individus, leur imaginaire. Image personnelle des lieux où ils évoluent, l'espace vécu des êtres humains traduit leur degré d'acculturation ou d'aliénation par rapport aux contextes géographiques de leur existence et de leurs pratiques.
Partagés, appropriés et structurés de concert par des groupes plus ou moins cohérents d'acteurs sociaux, les espaces vécus deviennent territoires. Ce sont, en grande part, ceux de notre quotidien. Ils assemblent de manière souvent plus virtuelle que concrète et palpable les lieux de notre expérience, imprégnés de nos routines et de nos affects. Ils les relient avec plus ou moins de continuité géographique, en fonction de l'intensité des pratiques que nous en avons et des cheminements, des parcours que nous effectuons d'un lieu à l'autre. En fonction de notre degré de mobilité quotidienne et régulière, de nos moyens de déplacement, de tels territoires épousant nos espaces de vie s'étirent et s'effilochent. La contiguïté des lieux qui les composent se rompt, matérialisant ainsi un tissu territorial discontinu, réseau familier aux éléments séparés par des interstices plus ou moins connus, par des flux plus ou moins repérés et tendus.
Nous nous identifions souvent à de tels espaces, mais avec d'autant plus de difficulté que leur unité, pour nous, ne va pas forcément de soi. C'est qu'ils tendent à s'autonomiser autour de nos principaux lieux de vie, de mémoire ou de projet, ce qui engendre, au mieux, un phénomène d'identité territoriale plurielle et composite, couramment éprouvée par l'individu contemporain. Ce sentiment se complique encore du fait que des territoires et des lieux plus abstraits, que nous nous représentons à partir de notre imaginaire, formés d'un mélange de rêve et d'informations où le réel et le virtuel (Internet) se mêlent, perturbent notre rapport territorial.
Ces divers territoires du vécu introduisent une étroite relation entre deux termes essentiels. Il s'agit, d'une part, de la vie personnelle de réseau, des mobilités qui l'animent. Il est question, d'autre part, de référents collectifs normalement plus stables, plus installés, de ces représentations sociales, parfois communautaires, que sont les territoires d'essence politique, tels que nous les avons analysés dans la première partie de cet article.
En résumé, les paragraphes qui précèdent définissent trois dimensions du territoire.

(A) L'une revient à l'assimiler à l'espace politique.
(B) Le territoire est aussi, sans recouvrement absolu ni automatique avec les formes qu'engendre son acception précédente, une combinaison singulière de systèmes d'action.
(C) Reste que le territoire est d'abord un rapport vécu à l'espace géographique.
Entre (A), (B) et (C), il existe des tensions. Leur intensité diffère selon les individus et les territoires. Elles révèlent deux niveaux de la réalité socio-spatiale. D'une part, le contexte, celui des enjeux et des déterminations collectives, soit le pôle des contingences que rencontre l'action individuelle et collective située. D'autre part, le tissu des motivations et des stratégies individuelles. Ces dernières, même si elles relèvent aussi d'une genèse sociale, d'un effet de lieu ou de territoire, accordent une large place à l'autonomie, à la compétence de l'acteur. Finalement, le comportement de chacun, dans la société et dans l'espace, obéit à ces deux domaines d'influences, à ces deux énergies.
Quoi qu'il en soit, c'est ce faisceau de tensions que j'appelle « territorialité ». Il agence et articule les échelles des territoires et des réseaux que fréquente chaque individu. Il dévoile la manière dont chacun tisse sa relation aux espaces qu'il pratique, qu'il se représente et auxquels il s'identifie.

4. RATIONALITES ET PARADOXES TERRITORIAUX

Caractère de ce qui est 'rationnel', terme qualifiant ce qui 'relève de la raison' (*ratio*, *logos*), la rationalité témoigne d'une faculté de l'esprit ; celle de réfléchir, d'examiner en profondeur, comme par effet retour, des données jaillissant de la conscience spontanée ou immédiate (sens pratique) de tout individu. 'Réfléchir', mais aussi, plus constructivement, 'penser', voire, avec plus de profondeur encore, 'méditer'.
La grande foi que le rationalisme prête à la raison lui confère la capacité d'exprimer ce qui est conforme à la vérité (absolue ?), à la réalité des choses, à l'équité, à la justice, au droit, au devoir… Soit un ensemble de valeurs morales, prétendument universelles, qui révèlent surtout les idéaux de l'Occident chrétien. En tant qu'outil de la pensée, la raison permet aussi d'établir des rapports logiques entre les choses, les faits, les notions. Cicéron n'y voyait-il pas « le pourquoi des choses » ? Il s'agit donc du principe même de la connaissance, lequel s'oppose à l'instinct, au sentiment, à l'intuition.
Quelles conclusions tirer de ces définitions rapportées au territoire ? Si l'on s'en tient à leur énoncé le plus strict, un territoire rationnel réfuterait *a priori* toute intuition, tout sentiment, tout affect. Pourtant, notre exploration du vécu nous a convaincus du poids vital de ces ressentis et de leurs imaginaires en matière de compréhension de tout rapport à l'espace (territorialité). Mais peut-on, au prétexte des représentations et de l'imaginaire, aussi rapidement écarter la raison du territoire ? Surtout quand on veut penser un territoire éthique et équitable, un espace civilisé et porteur de justice. En réalité, il nous faut concevoir l'avènement d'un nouvel âge de la rationalité et de ses manifestations scientifiques, un visage de la raison qui ne dresserait pas de frontière entre connaissance et compréhension, objet et sujet, contrainte et liberté. Le pari est tenable.
Sans être aussi ambitieux, si l'on examine à la lumière du concept de raison/rationalité les différentes formes du territoire esquissées plus haut, quelques défis et quelques pièges, mais aussi quelques avantages liés à la complexité territoriale se profilent. Pour la clarté de l'exposé, on les rapportera à chacune des trois figures du territoire ci-dessus distinguées : territoire politique (TP), territoire système d'action (TSA), territoire vécu et territorialité (TVT).
Il y a incontestablement, dans le principe même de tout (TP), l'expression d'une rationalité absolue, destinée à doter les pouvoirs institutionnalisés, ceux qui s'exercent sur toute société spatialisé, d'une efficience et d'une portée maximales. Avec la création égalitariste des communes et des départements, la Révolution française a hissé au plus haut point ce souci de garantir à chaque citoyen, quelle que soit sa localisation dans l'espace national, les bénéfices du droit émanant du contrat social, de la protection

apportée par ses règles, de l'exercice sécuritaire de la violence légale, de l'application de la justice républicaine, d'une éducation égalitaire, etc. Le pavage et l'emboîtement hiérarchique des maillages territoriaux furent les techniques utilisées, les plus rationnelles possibles, pour honorer cet objectif. L'Afrique du Sud contemporaine, postapartheid, ne procède pas autrement. Guidé par le principe d'équité, son gouvernement démocratique, après avoir gommé les bantoustans qui reflétaient l'ancienne organisation raciste de l'espace, a procédé à la municipalisation intégrale du territoire. Cette refonte radicale joue, à différentes échelles géographiques, sur l'association d'espaces sociaux privilégiés et défavorisés, afin d'engendrer des entités mixtes aux composantes raciales et ethniques diversifiées, en théorie solidaires. Par ailleurs, constituées en unités territoriales, politiques et administratives, de vastes métropoles urbaines remplacent le patchwork très inégal des ex-villes blanches, aires réservées et autres townships.

Si, en théorie, le (TP) hérité de la révolution a pu traduire une incontestable rationalité (celle d'un projet politique national et égalitaire, par exemple), grâce à l'homogénéisation de l'espace social à laquelle il a concouru, certaines réformes et politiques publiques très contemporaines agissent en sens inverse : c'est là un premier paradoxe. Les actions délibérées de polarisation spatiale (métropolisation en particulier), les mesures de développement local favorisant certaines mailles au détriment d'autres, la décentralisation autorisant des initiatives territorialisées de club porteuses d'exclusion, jusqu'à certaines initiatives locales à caractère participatif… Bref, toutes ces avancées militant pour un gain de liberté, généralement *bottom up*, aggravent les inégalités si elles ne s'accompagnent pas d'une régulation, de corrections, de compensations (discrimination positive) de type *top down*.

Une autre dérive, sans doute plus grave, d'un (TP) excessivement rationnel, concerne la superposition, que nombre de groupes politiques tentent d'imposer, d'une terre et d'une ethnie : que celle-ci se singularise par sa langue, sa religion, son histoire et/ou de prétendus caractères socioculturels à connotation nationale. Les Hmong de Guyane, bon nombre de sociétés amérindiennes réclament de la sorte des territoires exclusifs. Si ce phénomène paraît acceptable lorsqu'il témoigne du droit à l'autonomie et à l'autodétermination de nations bien constituées et ouvertes à l'altérité, il s'avère franchement contestable lorsqu'il vise à l'exclusion de minorités par des moyens violents (nettoyage ethnique par exemple). Dans ces cas, la rationalité territoriale (au sens de la raison équitable et juste de Kant) se trouve prise en défaut : deuxième paradoxe.

Dernière incertitude de la rationalité du principe territorial : la quête aussi éperdue qu'illusoire d'un hypothétique optimum de taille et de cohésion anime très souvent les intentions du législateur procédant à des découpages (ou charcutages) territoriaux. Or, troisième paradoxe, l'obtention d'un tel optimum relève tout simplement du mythe politico-administratif. Chaque formule de territorialisation se révélant, en général, insatisfaisante, car ne parvenant ni à contenter tous les acteurs, ni à satisfaire tous les intérêts sociaux. La quête inassouvie de ce mythe aboutit, de fait, à la prolifération entropique des structures territoriales. En France, cette frustration de l'optimal a donné naissance, au fil du temps, à toute une stratification de structures, d'aires et de périmètres. Aux anciennes communes et aux départements se sont surajoutées les régions, puis les intercommunalités les plus diverses. En conclusion, sous couvert d'optimum, c'est un imbroglio (feuilletage) territorial inextricable qui s'observe, facteur de gaspillages et d'une réelle perte de sens en termes de vécu. Le phénomène se trouve accru par une caractéristique bien connue de tout territoire, laquelle marque, au passage, les limites de sa rationalité : c'est l'impérialisme généralement affiché par la moindre maille du tricot national, jalouse de ses prérogatives et de ses pouvoirs, ceci jusqu'à militer pour l'obtention de la subsidiarité la plus large et la plus complète possible des compétences qu'elle exerce. Ainsi toute commune se veut aussi compétente que sa région, aussi maîtresse chez elle, en définitive, que la nation. À ce jeu, le territoire national, l'État et la nation elle-même, ne courent-ils pas le risque de se dissoudre dans la confusion générale, dans l'irrationalité et le paradoxe absolus ?

Si l'on considère maintenant le territoire comme un système d'action spatialisé ou, mieux, territorialisé (SAT), l'on se doit d'énoncer d'abord les avantages d'une telle organisation. Ces derniers semblent en effet l'emporter sur ses inconvénients (défaut de rationalité), d'autant plus que ceux-ci ne paraissent pas relever d'une tare rédhibitoire attachée au modèle territorial, mais plutôt d'un risque, celui de l'enfermement, qui pèse sur lui lorsqu'on veut l'aligner à tout prix sur sa figure politique, déjà décrite et critiquée.

Outre que leur territorialisation garantit fréquemment aux systèmes d'action une ressource (bien et/ou label, typicité) d'exclusivité s'étendant à l'intérieur du périmètre considéré (type AOC ou IGP), elle leur confère une indéniable visibilité/lisibilité (image). En conséquence, leur attractivité (rôle d'attracteur ou de nœud d'action polarisante) peut être sensiblement augmentée, pour peu que leur repérage, dès lors plus commode, les mette en évidence, les distingue d'autres systèmes territoriaux concurrents (économiques et culturels par exemple) auxquels ils se trouvent confrontés. Mais il y a plus, car la matérialisation de l'action qui résulte de sa territorialisation fonctionne souvent comme un facteur concret de mobilisation collective. C'est aussi un encouragement à la *mimésis* et à la solidarité, à l'échange entre partenaires choisis (même fibre identitaire, même culture et mêmes valeurs…) bénéficiant des avantages de la proximité territoriale pour mener ensemble des entreprises communes. Dans ces conditions, l'espace territorialisé ne devient-il pas une véritable substance sociale de l'action ? La territorialisation d'un système d'action favorisera aussi, éventuellement, l'émergence d'un régime de gouvernance plus participatif, susceptible de déboucher sur une démocratie locale plus affirmée que dans un simple cadre politique à consistance économique et sociale réduite.

Il est évident que ces avantages ne manquent pas de comporter leurs inconvénients, lesquels réduisent alors ce que l'on a appelé ci-dessus la rationalité territoriale -quatrième paradoxe. Ce que l'on doit redouter le plus, pour de tels systèmes, c'est sans doute l'asphyxie de leurs acteurs, une sorte de culte des rapports endogènes, d'excès d'esprit local, la fascination du microcosme, le rejet de la différence, des minorités, en un mot des autres, ceux qui ne sont pas du cru… Or, il faut bien reconnaître que ces dérives à tendance totalitaire renvoient plus à une conception politique du territoire (fermeture et frontière) qu'à son acception économique ou socioculturelle, surtout en ces temps de mondialisation/globalisation. Plutôt que de sombrer dans cette stricte autopoïèse, la plupart des systèmes territoriaux à consistance économique élargissent en effet leur rationalité. Pour ce faire, ils appliquent un principe d'ouverture/fermeture que préconisaient déjà, en leur temps, des auteurs comme Francisco Varela et Yves Barel. Ils s'entourent de 'frontières-membranes' qui, loin de les clore hermétiquement, laissent filtrer les ressources et les éléments extérieurs, autorisent les échanges et les contractualisations utiles à leur fonctionnement systémique. Ainsi, la rationalité admet des limites floues qui n'ont rien à voir avec la rigueur martiale des frontières politiques, même édulcorées à la mode européenne. À propos de la bordure sud-est du pays d'Ouche, en Normandie, Armand Frémont a montré de quelle façon ce vieux territoire a su faire preuve d'une étonnante résilience historique grâce à son ouverture ancienne sur Paris (grande ressource économique). Quant à l'économiste Claude Courlet, il observe l'apparition d'une « nouvelle centralité des économies locales » inséparable du contexte de la mondialisation. Systèmes productifs localisés (SPL), districts industriels à l'italienne, milieux innovateurs correspondant à ces « nouvelles centralités » témoignent d'une grande plasticité de leurs formes d'insertion territoriale dans un contexte d'économie-monde. Il existe donc, de nos jours, d'innombrables régimes articulaires de spatialisation de ces systèmes à dominante économique qui annexent parfois des activités socioculturelles ou politiques qui accroissent leur cohérence territoriale. C'est alors qu'ils augmentent singulièrement leurs chances d'imprégner les imaginaires individuels et sociaux jusqu'à formater le vécu de leurs habitants, installés ou de passage.

À vrai dire, certains de ces territoires, largement ouverts sur l'extérieur, tendent à évoluer en réseau ; à l'image, par exemple, du système formé, en France, par le Grand Sud-ouest aéronautique, inscrit depuis plusieurs décennies dans un mode de production international. Cette évolution tant structurelle

que formelle ne rejoint-elle pas, alors, celle que connaissent aujourd'hui les territoires du vécu ? Mais quand on se réfère aux territoires du vécu, peut-on encore parler de rationalité ? Sans doute ; à la condition, comme on l'a dit plus haut, de faire rationnellement la part des contraintes sociales et des expressions plus libres dont ils témoignent.

5. DE QUELQUES UTILITES PRATIQUES DES TERRITOIRES

J'évoquerai ici deux exemples de l'utilité pratique du recours au territoire : celui de l'association nationale des *Petits frères des pauvres* ; celui du nouveau régime de protection de la nature adopté en France depuis le « Grenelle de l'environnement », en 2007.

L'association française des *Petits frères des pauvres*, à but caritatif et non lucratif, s'intéresse principalement aux personnes âgées isolées, ainsi qu'aux personnes sans logis ou handicapées plus jeunes. Forts de 11000 bénévoles et de 558 salariés (chiffres de 2016), les PFP s'organisent en 200 équipes d'action territoriale installées sur 130 sites géographiques différents, dispersés sur l'ensemble du territoire national, mais surtout urbains. Le problème de leur organisation territoriale optimale les préoccupe, car ils la jugent essentielle afin d'atteindre le maximum d'individus en détresse, sans oublier les plus isolés, les moins visibles. C'est là le problème des équipes d'action et de terrain, c'est-à-dire des intervenants directs qui agissent à l'échelle de base du local, soit des quartiers et des communes -une ou plusieurs-, en fonction des situations urbaine, périurbaine ou rurale. Pour le résoudre, les équipes travaillent sur un concept territorial de proximité et, si possible, de contiguïté spatiale. Ce cadre forcément variable, construit en fonction des circonstances du lieu, doit avant tout favoriser un recrutement des bénévoles par affinités et en fonction d'une bonne appréciation mutuelle, facteur de confiance et garantie de coopération. Ces militants bénéficient dès lors d'une connaissance indispensable de leur terrain d'action qui leur permet de détecter plus aisément les détresses isolées. À l'échelle locale, qu'ils maîtrisent, ils connaissent en général la plupart des personnes ressources indispensables à la conduite de leur intervention : élus et administratifs, autres associatifs, etc. Leur position de voisinage les amène à s'appuyer plus commodément sur les lieux ressources d'un quartier, d'une commune ou d'une agglomération : hôpital gérontologique ou EHPAD, centre d'hébergement, comité ou association de quartier…

L'échelle territoriale régionale des *Fraternités* -12 sur le territoire métropolitain- est également très précieuse pour les PFP. À ce niveau, l'association nationale -grand rôle directionnel joué par l'échelon national-, répercute ses directives et ses orientations nationales, les concerte et les ajuste. À l'occasion de séquences de formation qui mêlent des bénévoles venus d'horizons plus variés que celui du local, les questions d'éthique et de nature des pratiques de terrain font l'objet d'un riche approfondissement. Des échanges entre militants qui jusqu'alors s'ignoraient se nouent, l'idée d'une communauté d'intervention caritative se précise, des projets communs édifiés autour d'objectifs partagés voient le jour.

La conception territoriale qui ressort de ces expériences se révèle particulièrement souple et ouverte -jeu des paradoxes-, animée par un esprit d'approche interterritoriale des problèmes rencontrés par les militants bénévoles. Les fonctions de ressources humaines, politiques et sociales, mais aussi symboliques et culturelles, des territoires jouent à plein et nourrissent les stratégies comme l'action associatives. Les conseils du géographe social ne peuvent qu'encourager une approche des territoires de l'action des PFP qui évite à tout prix leur bornage et leur stigmatisation, travaille sur leur centralité et leur polarité autour de lieux repères et identitaires forts, pourvus d'une solide charge symbolique. L'expertise les invite parfois, en cas de conflit notamment, à conseiller le fractionnement territorial, de nouvelles équipes mieux ancrées sur les marges de territoires jusqu'alors mal contrôlés, étant susceptibles d'augmenter l'efficacité et la densité des interventions.

Le nouveau régime de protection de la nature et de la biodiversité -désormais quelque peu confondues- instauré à la suite du « Grenelle de l'environnement » de 2007, se distingue, en France, par une contribution essentielle des écologues et de l'écologie scientifique à la formulation des politiques publiques de l'environnement. L'option majeure d'une lutte soutenue contre la fragmentation spatiale des aires écologiques à protéger se dégage de cette influence grandissante. Il s'agit désormais de créer des continuités écologiques, « trames bleues » -réseaux hydrographiques- et « trames vertes » -forêts, prairies et bocages-, constituant des « réservoirs de biodiversité », plus ou moins aréolaires, reliés par des « corridors écologiques ». Ainsi, des trames ou réseaux d'aires de conservation se dessinent aux échelles régionales et interrégionales. Je citerai ici l'exemple de la grande trame verte constituée, de l'ouest au centre de la France, par l'axe qui court du bocage breton -et du Cotentin- jusqu'au vaste complexe bocager du Massif central, en passant par ceux des Pays-de-la-Loire, du Poitou-Charentes et du Limousin. En effet, la mise en place réussie de ce dispositif TVB -trame verte bocagère- a requis (et requiert encore) le concours de trois niveaux territoriaux emboîtés. Le niveau des orientations nationales du ministère de l'environnement reprend les directives européennes et les accords internationaux qui s'efforcent d'imposer ces continuités écologiques. C'est l'échelle politico-administrative du droit et des règlements. Le niveau régional intermédiaire, celui des *Schémas régionaux de Cohérence écologique* -SRCE-, établis de concert par l'État et les régions, reflète une certaine typicité et originalité territoriale des mesures de sauvegarde et de valorisation du couple nature/biodiversité qui peut s'avérer des plus intéressantes. Dans le cas de la TVB, une région comme Poitou-Charentes avait su introduire une réelle démarche participative, très efficace parce que susceptible de responsabiliser les citoyens lors de la mise en place, mais aussi sur tout le suivi de ce dispositif. Le niveau de base des intercommunalités, celui de l'élaboration des documents d'urbanisme, s'avère excellent quant à la mise en œuvre des outils indispensables à la préservation/valorisation raisonnée et responsable, donc durable. Cette focale, outre qu'elle est celle de la réalisation des indicateurs de suivi des mesures arrêtées, est celle à laquelle l'intégration des exigences de la biodiversité dans les réalités économiques et sociales des territoires en cause peut s'opérer. Dans ce contexte, le recours aux démarches participatives semble offrir un maximum de garanties quant à la réussite de ces mesures. Une équipe de l'UMR ADESS – PASSAGE, de l'Université de Bordeaux -constituée d'Aurélie Bousquet, de Mathieu Noucher, de Laurent Couderchet, de Xavier Amelot et de Sébastien Nageleisen-, agissant dans le cadre du SCOT de la communauté d'agglomération de Bressuire -bocage bressuirais, au nord des Deux-Sèvres-, mandatée par les élus, a expérimenté à cette occasion l'outil de la « cartographie participative ». Les habitants, au moyen de photos, rapportées au terrain et aux cartes, ont pu confronter leurs approches et connaissances -réputées vernaculaires- à celles des scientifiques, des associatifs, des politiques et des administratifs. Il en a résulté une coconstruction négociée de propositions et de mesures privilégiant une entrée des acteurs de tous ordres par leurs représentations paysagères. Celles-ci complètent les connaissances scientifiques et techniques. Elles compensent l'excès d'enjeux politiques, économiques, ou même culturels, susceptible de faire passer au second plan la vision des habitants et de rendre caduques, par déficit d'adhésion populaire, les mesures arrêtées.

Les avantages de cette démarche territoriale s'avèrent multiples. Elle a en effet débouché sur le principe d'une conservation multifonctionnelle des espaces concernés. De plus, elle autorise l'appropriation par le plus grand nombre des questions et des enjeux tournant autour de la biodiversité. Au total, ces stratégies territoriales paraissent susceptibles de contribuer à limiter la fragmentation et le mitage des espaces, à améliorer la qualité des paysages et, plus globalement, les cadres de vie, à renforcer la cohérence comme la solidarité interterritoriale… Bref, à promouvoir une conception plus intégrée de l'aménagement concerté des territoires.

CONCLUSION

En fin de compte, pourquoi parler de rationalités incertaines et de paradoxes à propos du territoire ou, plus exactement, à propos de la trilogie territoire-territorialisation-territorialité, définie au début de cette contribution ? Il y a, au moins, quatre raisons à cela, qui sont autant d'ambiguïtés sinon de contradictions quant au sens de ces termes. Gageons que le lecteur n'aura pas manqué de les identifier au fil des pages qui précèdent.

La première contradiction territoriale, réductrice de la rationalité du concept, tient aux interférences, parfois néfastes à sa compréhension, qui résultent de sa double construction : *bottom up* (territoire système, territoire vécu produit par sa base, fruit d'une démocratie locale) et *top down* (territoire décrété, imposé par le haut, depuis les sphères supérieures de l'État, collectivités territoriales). D'un côté, la rationalité égalitaire et distributive, répartitrice, héritée de la Révolution et des Lumières ; de l'autre, la rationalité des solidarités situées, la liberté et l'équité obtenues grâce à l'exercice des 'capabilités' obéissant aux principes de la justice procédurale prônée par J. Rawls et A. Sen. Cette double rationalité n'est pas avare de causes de divorce idéologique et d'incompréhension territoriale.

La deuxième contradiction, qui n'est à mon avis qu'apparente, met aux prises les organisations spatiales de la maille et du réseau, étant entendu que le territoire se situerait plutôt dans le camp de la maille. Là encore l'irrationalité n'est que formelle si l'on veut bien considérer l'espace social et ses territoires comme le fruit d'une double dynamique politique (mailles emboîtées) et socioéconomique (logique de réseau) dont les effets se cumulent et se complètent plus qu'ils ne se contrarient.

Peut-être plus sérieuse est la contradiction du sujet et de l'objet. C'est que d'une part, le territoire politique (TP) et le territoire système d'action (TSA) supportent une approche objective, se cartographient et s'analysent avec les méthodes classiques de l'analyse spatiale. En revanche, le territoire vécu (TVT) convoque plutôt les sujets, leur subjectivité, les cartes mentales et, bien que collectivement structuré, épouse l'humeur plus libre de l'être humain habitant. Mais là encore, une rationalité supérieure, bien dosée et doublement située (versant de l'objet politico-économique, versant du sujet percevant et se représentant), peut triompher de cette contradiction.

Une même résolution est d'ailleurs envisageable à propos de la contradiction ouverture-fermeture, laquelle gagnerait à être dépassée par l'idée de frontière virtuelle et/ou poreuse, suffisamment tangible pour éviter la privation sociale et politique de territoire identitaire (grave problème palestinien), mais assez souple pour se prêter à de fructueux passages, à des formes variées d'imbrications et d'échanges… Toujours vitales pour la survie des systèmes territoriaux. Il est bien entendu que, dans ce dernier cas, le territoire même fondé sur des bases historiques dessine une géométrie éminemment variable, ne se fige jamais mais se déforme, se construit, se déconstruit et se reconstruit au gré du temps.

En dernier ressort, le lecteur sera sans doute frappé par le constat que les incertitudes de la rationalité du territoire, ses paradoxes, certes nombreux, se décèlent surtout lorsqu'on se contente de l'observer à travers le prisme du pouvoir politique, en méprisant ses facettes socio-économique, culturelle, phénoménologique… Soit une restriction qui réduit la prise en compte de sa véritable nature géographique : globale, matérielle et idéelle, objective et vécue.

ÉTUDE DE CAS : UN EXEMPLE DE TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE, L'AIRE METROPOLITAINE DE CONCEPCION (CHILI)

Comment identifier un territoire géographique ? Quels critères de territorialisation doit-on prendre en compte ? Est-il possible de définir clairement et distinctement des entités territoriales cohérentes, par-delà la complexité de leurs structures et de leur construction, par-delà les représentations forcément dissemblables des acteurs territoriaux toujours plus mobiles, par-delà les superpositions de formes territoriales que dévoile à l'observateur la réalité du monde géographique ?

L'exemple retenu ici est celui de l'aire métropolitaine de Concepción au Chili (AMC) (figure 4.1). Elle compte 800 000 habitants et constitue, à 500 kilomètres au sud de Santiago, le troisième ensemble urbain du pays. L'AMC s'étend sur d'étroites plaines littorales et sur de basses collines. Les unes et les autres parviennent, à l'ouest, jusqu'aux rivages du Pacifique, tantôt découpés par des baies bordées de dunes, tantôt rocheux. À l'est, ces plaines parviennent jusqu'aux modestes hauteurs de la Cordillère de la Côte. Elles couvrent aussi bien les deux niveaux de terrasses du fleuve Biobío, très élargies près de son embouchure, que les étendues de marais laissées par les anciennes divagations de son estuaire.

La question posée est la suivante : dans cet espace régional situé entre les Andes et le Pacifique, qu'est-ce qui fait territoire ? Pour répondre à cette question, nous proposons deux outils méthodologiques : la matrice historique et spatiale, la formation socio-spatiale.

La notion de matrice historique et spatiale (MHS) renvoie aux caractères géographiques susceptibles d'identifier une période historique donnée. Il s'agit donc d'un mélange d'événements et d'actions ayant obéi, à un moment donné de l'histoire, à des valeurs sociales spécifiques. Leur propriété réside dans leur capacité à fixer des marqueurs repérables et durables dans la matière de l'espace géographique. De telles matrices tendent à façonner à leur tour les sociétés qui les produisent, ainsi que leurs espaces.

La formation socio-spatiale (FSS) est un modèle théorique qui décrit des agrégations cohérentes de lieux inscrites dans des temporalités (MHS) très différentes. Ce qui compte le plus pour engager une analyse territoriale en utilisant l'outil FSS, c'est de partir d'une appellation géographique particulière et vivante : nom de lieu, de pays, de région. Associée de la sorte à un nom de lieu, la FSS se réfère à des espaces aux formes plus ou moins distinctes, organisés en mailles ou disposés en réseaux.

Le modèle de la FSS repose sur l'articulation sociale de quatre instances interdépendantes. Deux témoignent de la matérialité de l'espace géographique. L'une (instance géographique) traduit les rapports concrets que toute société installée dans l'espace entretient avec la nature pour créer un environnement à partir des milieux dits naturels. L'autre (instance économique) exprime la manière selon laquelle la société s'organise dans l'espace pour produire des biens et des services servant à son usage et à ses échanges. Deux autres instances, plus abstraites, renvoient aux cultures qui, à un moment donné de l'histoire, animent les sociétés. L'une (instance politique) condense toutes les formes d'autorité et de pouvoir qui gèrent la vie sociale. L'autre (instance idéologique) se confond avec la sphère représentationnelle des valeurs, des connaissances et des croyances qui la caractérisent. Elles ont bien sûr, toutes deux, d'intenses implications spatiales.

FIGURE 1 L'AIRE METROPOLITAINE DE CONCEPCION

Figure 1 - **L'aire métropolitaine de Concepción**

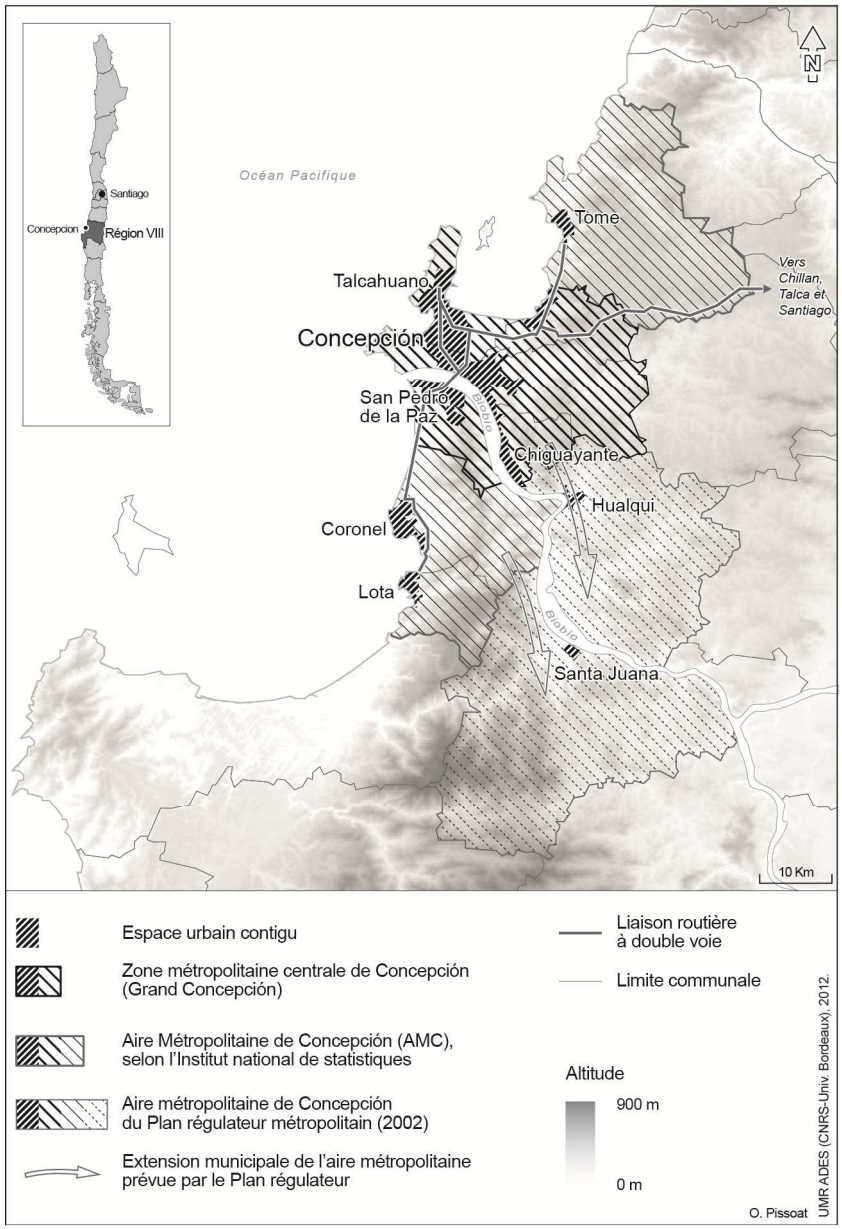

À l'échelle de la région chilienne de Concepción, que nous apprend cette méthode ? Existe-t-il un ou des territoires dans cette aire ? Quels sont les plus actifs, les plus identitaires ? Comment combinent-ils marqueurs historiques et dynamiques contemporaines ? Les travaux de trois chercheurs (Enrique Aliste, Guy Di Méo et Raúl Guerrero, *Annales de Géographie*, nov.-déc. 2013) servent de fil conducteur à cette analyse.

Depuis la conquête espagnole, quatre matrices historiques et spatiales se sont succédé dans l'aire de Concepción :

Matrice 1 (système colonial). – Avec l'arrivée des conquérants espagnols (vice-royauté de Lima, relayée au Chili par la capitainerie générale de Santiago), l'aire de Concepción ne constitua longtemps (jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle) une frontière (*La Frontera*) délaissée, en face des territoires Araucan (Indiens Mapuche). Cette longue période fut marquée par le poids d'une instance géographique prédominante sur laquelle pesèrent, pour le pouvoir, les contraintes matérielles du contrôle difficile de l'espace (loin des centres de la colonie) et de populations autochtones belliqueuses, mais aussi la hantise du risque tellurique. Ces faits restent puissants dans les représentations contemporaines.

Matrice 2 (la ville repliée). La conquête de l'Araucanie, – orchestrée directement depuis Santiago, ne profita pas aux élites de Concepción. La ville se rétracta et s'ouvrit sur l'océan. Aucun territoire régional significatif ne se dessine alors en dehors de cette idée rurale d'un front de colonisation remplaçant l'ancienne *Frontera*. Au cours de cette période, un binôme encore vivace, formé par les instances géographique (espaces à conquérir) et économique (fièvre pionnière),

présida aux destinées de ce territoire régional avorté.

Matrice – 3 (le pôle de développement). L'ambiance régionale changea avec la volonté publique nationale d'installer un pôle de développement industriel autour de Concepción. Des régimes dirigistes mirent en place une politique fordiste d'économie mixte, pilotée par le secteur public. Celle-ci se révéla consommatrice d'espace (industriel et résidentiel) et productrice d'une conurbation désarticulée aux communications difficiles entre des sites en pleine croissance. Parallèlement, autour de Concepción, une région administrative (la Huitième Région) vit le jour. Deux territoires coexistaient : celui de la région administrative et celui de l'aire urbaine (pôle industriel) désarticulée. Cette période vit le couple formé par l'instance idéologique (développement par les industries industrialisantes de substitution aux importations) et par l'action économique qui l'accompagnait (création du pôle industriel) s'imposer. Si les forces politiques ne furent pas absentes de cette séquence volontariste, l'instance géographique fut plus effacée.

Matrice - 4 (mondialisation/globalisation). À partir de 1973, la dictature fit du Chili la terre d'expérimentation d'un capitalisme libéral et sauvage. Dans ce contexte, un nouvel imaginaire (idéologie) s'est forgé. Il valorise l'individualisme et la capacité d'entreprendre, l'affairisme et le travail au détriment de la solidarité. Sorti de la dictature, le Chili contemporain n'en a pas effacé les stigmates et le néolibéralisme y règne toujours en maître. L'accent étant mis sur la compétitivité internationale, les industries du pôle de développement ont souffert. L'abondance des produits de la forêt et de la mer a placé au contraire la région de Concepción dans une bonne position pour le commerce international de ces biens. L'espace de Concepción et de son aire régionale littorale se structure dès lors selon un modèle de métropolisation régionale ouverte sur l'international (*Gate Way City*) qui fait territoire. Si une trilogie d'instances (politique, idéologique et économique) a géré la période de la dictature, depuis vingt ans et le retour de la démocratie, c'est plutôt le couple idéologie/économie ultra libérale, masqué par une façade écologique et environnementaliste, qui s'impose aux destinées régionales.

FIGURES 2 CONCEPCIÓN : LES 4 MATRICES HISTORIQUES ET SPATIALES DU DEVELOPPEMENT

XVI^{e} - XVIII^{e} : Système colonial

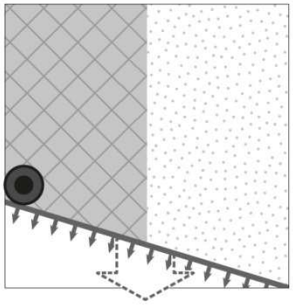

Concepción place forte

Mise en valeur agricole
(Type colonial méditerranéen)

Sables noirs volcaniques
(pauvres à infertiles)

Frontière du río Biobío : progression de la conquête hispanique bloquée par les communautés indiennes araucanes

Visée statégique : ouvrir la frontière

XIX^{e} - première moitié XX^{e} : Ville repliée

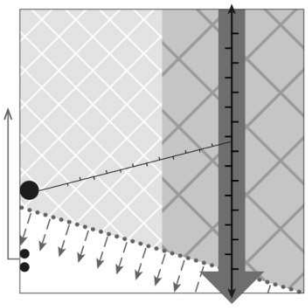

Concepción

Centre d'extraction et d'expédition du charbon

Érosion des sols (appauvrissement)

Création de grands domaines (économie pastorale) et premières plantations forestières

Chemin de fer principal

Chemin de fer secondaire

Expédition nationale du charbon

Axe de circulation et de développement du Chili central : liaison privilégiée avec Santiago (rôle prédominant de l'Etat centralisateur)

Frontière confisquée au profit de Santiago

Progression du front pionnier sur l'Araucanie

G. Di Méo, O. Pissoat UMR ADES (CNRS-Univ. Bordeaux), 2014.

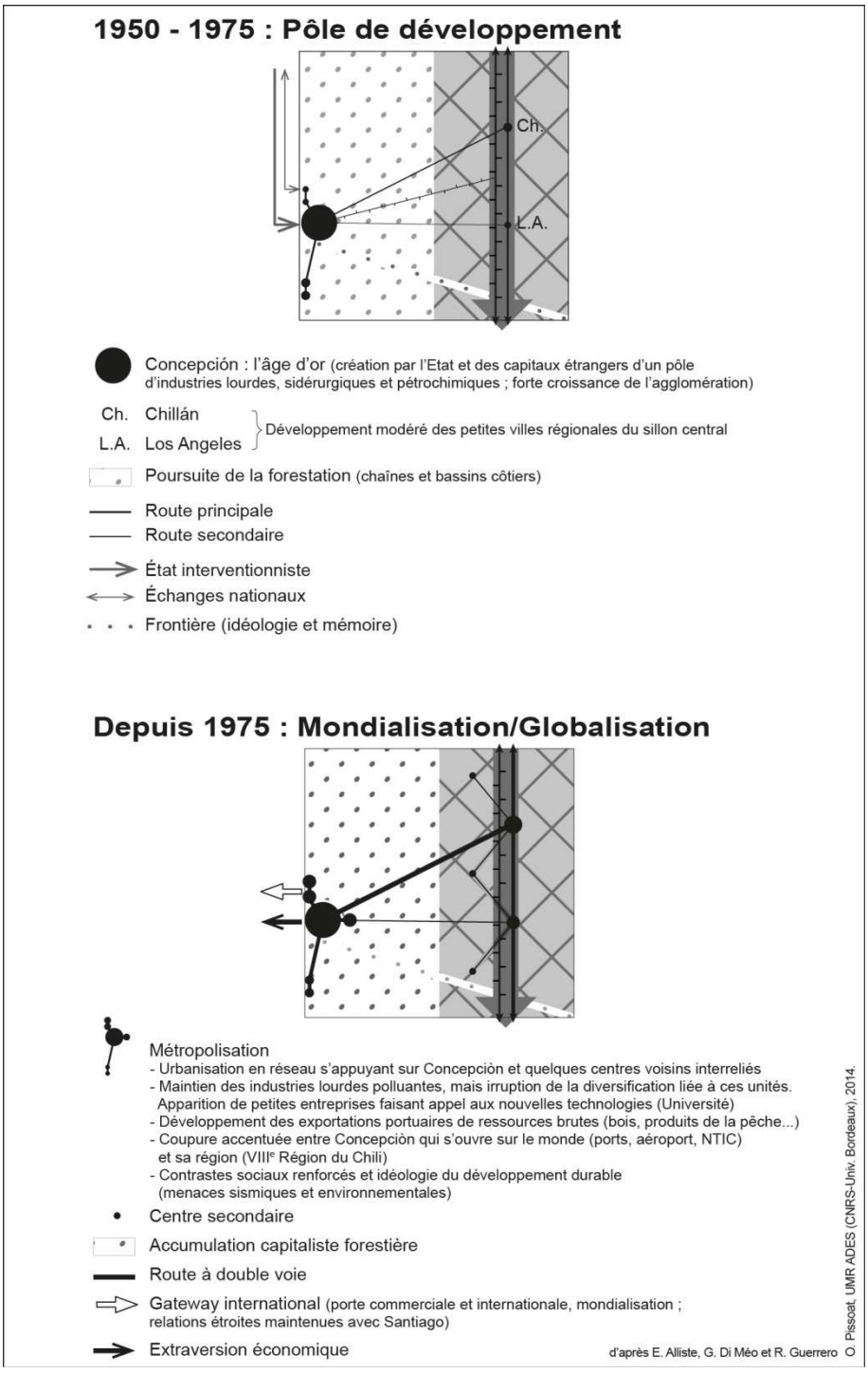

Au bout du compte : quel territoire (figure 3) ?

Ainsi, une nouvelle idéologie environnementaliste, confortée par une instance politique plus démocratique, mais non moins libérale et individualiste que naguère, s'installe au sein de l'AMC. Une économie immobilière et résidentielle (avènement de l'ère de la consommation de masse, favorisée par la multiplication des équipements commerciaux, de services et de transport à l'échelle métropolitaine) vient donc se superposer aux édifices encore très actifs des séquences productives héritées de la ville industrielle et de l'exploitation effrénée des ressources naturelles. La forme d'instance géographique produite par ce système du marché généralisé met l'accent sur une métropole de taille moyenne, territorialement ouverte et fluide, plus tournée vers les horizons maritimes (*Gate Way*) que vers l'intérieur du pays. Quant à sa région, la Huitième, la métropole littorale ne la contrôle qu'à la marge. En effet, les petits centres intérieurs de Chillàn et de Los Angeles se situent déjà dans l'axe d'aspiration de Santiago, via un sillon central chilien doté d'équipements autoroutiers et ferroviaires.

FIGURE 3 DYNAMIQUES SPATIALES DE LA REGION DU BIOBIO

Figure 3 - **Dynamiques spatiales de la Région du Biobío** (VIIIe Région)
d'après R. Guerrero (1997)

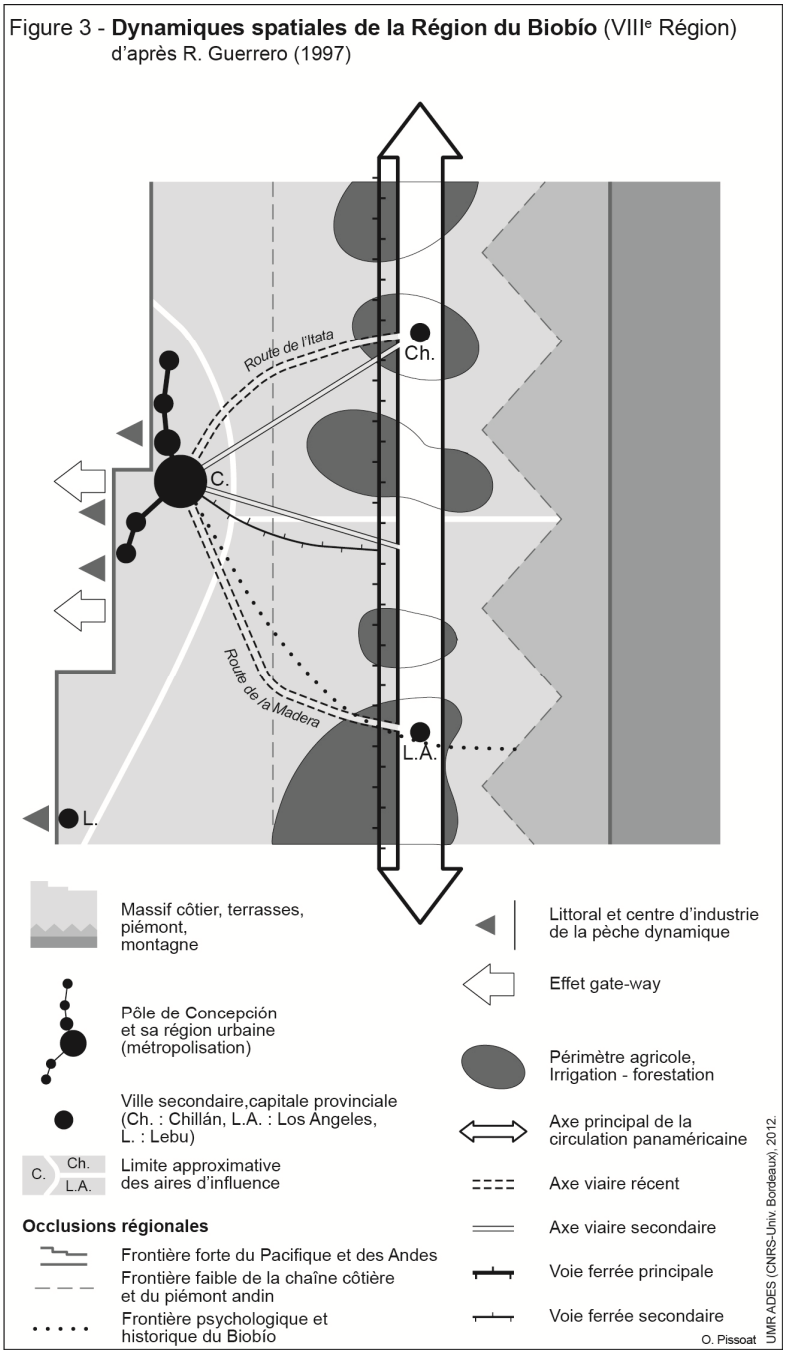

Dans ces conditions, Concepción tisse autour d'elle, avec une certaine constance, une instance géographique de cité-État quasi-maritime. C'est là le cœur de son territoire, à la fois réduit et sans limite par-delà l'océan Pacifique. Ce territoire se caractérise de tout temps par une grande perméabilité aux modes de production (instance économique de la FSS) importés. Il convient d'observer que ces derniers ont toujours bénéficié, ici, du renfort d'idéologies puissantes, elles-mêmes venues d'ailleurs, reflétant, selon les époques, des imaginaires du développement très tranchés, souvent portés à leur paroxysme : mercantilisme, polarisation économique étatique, néolibéralisme sauvage, durabilité et globalisation. Le tissu des pouvoirs localisés s'avère l'instance faible au sein de cette FSS. Il faut sans doute voir dans cette limite le poids constant du centralisme chilien et, en retour, la médiocre aptitude de la société locale/régionale à générer un système politique autonome.

Précisions demandées sur l'intervention de Guy Di Meo

Anonyme : Est-ce qu'il n'y a pas une forme de franco-centrisme dans cette notion de territoire liée à l'histoire de la France et aux politiques publiques françaises dans la mesure où, par exemple, dans la géographie anglophone le terme de *territory* n'est quasiment pas utilisé comme un outil analytique ou conceptuel ?

Guy Di Meo : Il n'était pas utilisé, mais maintenant il apparaît énormément dans les textes en anglais. Oui, il y a des choses franco-françaises dans mon exposé, mais pas que. Il y a des caractères généraux : on peut prendre les sociétés à la Lévy-Strauss, les sociétés premières, les sociétés vernaculaires… on trouverait des éléments que je vous ai décrits : la compréhension, le partage, le découpage, le symbole, le temps, la cristallisation, etc. Bonnemaison (1981)[4] l'a montré. C'est flagrant au Chili, et dans toute l'Amérique Latine, combien les études territoriales passionnent les collègues. En Afrique c'est un petit peu moins vrai : que ce soit avec le concept de paysage, avec le concept de territoire, il y a un peu plus de difficultés à coller à des représentations africaines. En Asie ça fonctionne très bien. Évidemment, il faut relativiser. On ne peut pas se dégager d'un certain culturo-centrisme. Mais l'aspect français, européen, occidental est peut-être le plus marqué pour ce qui est des feuilletages. Les travaux de Berque sur le Japon, notamment ce qu'il appelle les « phénomènes de *trajection* », l'impact des lieux sur la construction des identités des individus, montrent que la sphère asiatique n'est pas fermée à ces idées de rapports territoriaux ou de rapports de lieux.

Il est vrai que le débat peut se faire entre lieux et territoires. Je résous le problème en mettant du côté du territoire une espèce de surcharge d'imaginaire et en mettant dans le lieu des effets interactifs très forts du sujet et de l'espace que constituent les lieux. Cette idée de co-construction du lieu et du sujet apparaît chez de nombreux auteurs. Il faut cependant prendre gare à ne pas trop exporter nos concepts vers des sociétés autres. Mais dans l'exemple du Chili, il ne semble pas qu'il y ait une importation excessive.

[4] Voir notamment Joël Bonnemaison, 1981, « Voyage autour du territoire », *L'Espace Géographique*, 10(4), p.249-262.

FRANCHISSEMENT DISCIPLINAIRE SUR LA NOTION DE TERRITOIRE

Pascal Chevalier, géographe
(retranscription de la conférence enregistrée)

Je vais parler de franchissement disciplinaire et rebondir avec la notion de complexification du territoire : (1) le territoire comme construit politique dans une logique centralisatrice, voire régionaliste, des États-nations, c'est-à-dire des limites, des frontières, des gouvernants ; (2) le territoire comme un élargissement avec une dimension en termes de représentation, de perception, de pratiques, avec les références de territoire fonctionnel / territoire institutionnel, et l'idée qu'on pourrait faire chevaucher le politique sur les institutions ; (3) l'émergence du *développement territorial* (ou développement local) qui est aujourd'hui un élément central de la discipline géographique.
Selon Martin Vanier, nous sommes aujourd'hui sur des constructions de territoire par l'action locale, par la concertation, par des groupes d'action locaux (la mise en place des pays en France). On pourrait parvenir à la superposition entre une institution créée, avec un système de gouvernance, au plus près des pratiques. Martin Vanier montre que la situation est plus complexe puisque vingt ou vingt-cinq ans après les premiers territoires de projet, la question de conflit entre ces systèmes d'organisation d'acteurs aux niveaux locaux, les pratiques, et même si on est sur une démarche de construction endogène, les structures territoriales évoluent à des rythmes synchrones, et indirectement conduisent à des dispositifs complexes à analyser.
Les géographes qui travaillent sur le développement territorial, dans le sens du développement local, se posent toujours la question de la manière dont on doit l'aborder. Au sein d'ART-Dev, on se tourne vers d'autres disciplines de sciences sociales pour essayer de comprendre ce processus de construction de développement territorial.
Aborder la question du développement local a fait apparaître trois dimensions du développement territorial. On n'est plus uniquement sur les perspectives traditionnelles du développement économique. Aujourd'hui, on intègre les rapports humains, les rapports sociaux, les notions de gouvernance. La géographie fait appel à plusieurs concepts forgés par d'autres sciences sociales : l'économie (territoriale, spatiale, de la proximité), la sociologie (politique, structurale, les rapports entre individus), mais aussi l'analyse des ressources.
Dans le cadre de nos travaux, nous avons abordé le développement territorial à partir de trois entrées :

- *La dimension relationnelle au niveau du territoire* : la relation entre les acteurs constitue un des arguments potentiellement mobilisés pour comprendre le développement local. Cette relation permet à un acteur collectif, dans un système de gouvernance (association de pays, comité de pilotage d'un territoire donné…), de générer des formes d'interactions sociales. Les rapports sociaux entre les territoires peuvent expliquer la manière dont le développement, le capital social, peut passer d'un membre à l'autre. C'est ce que l'on appelle la gouvernance territoriale. En référence aux travaux sur la proximité, dans une gouvernance territoriale organisée par une proximité purement géographique, l'espace va engendrer des proximités entre les acteurs ou des synergies entre groupes d'acteurs, donc du développement territorial qui peut se faire sur des échelles extrêmement différentes.

Document 1. Les réseaux de coopération, la dimension relationnelle du développement territorial

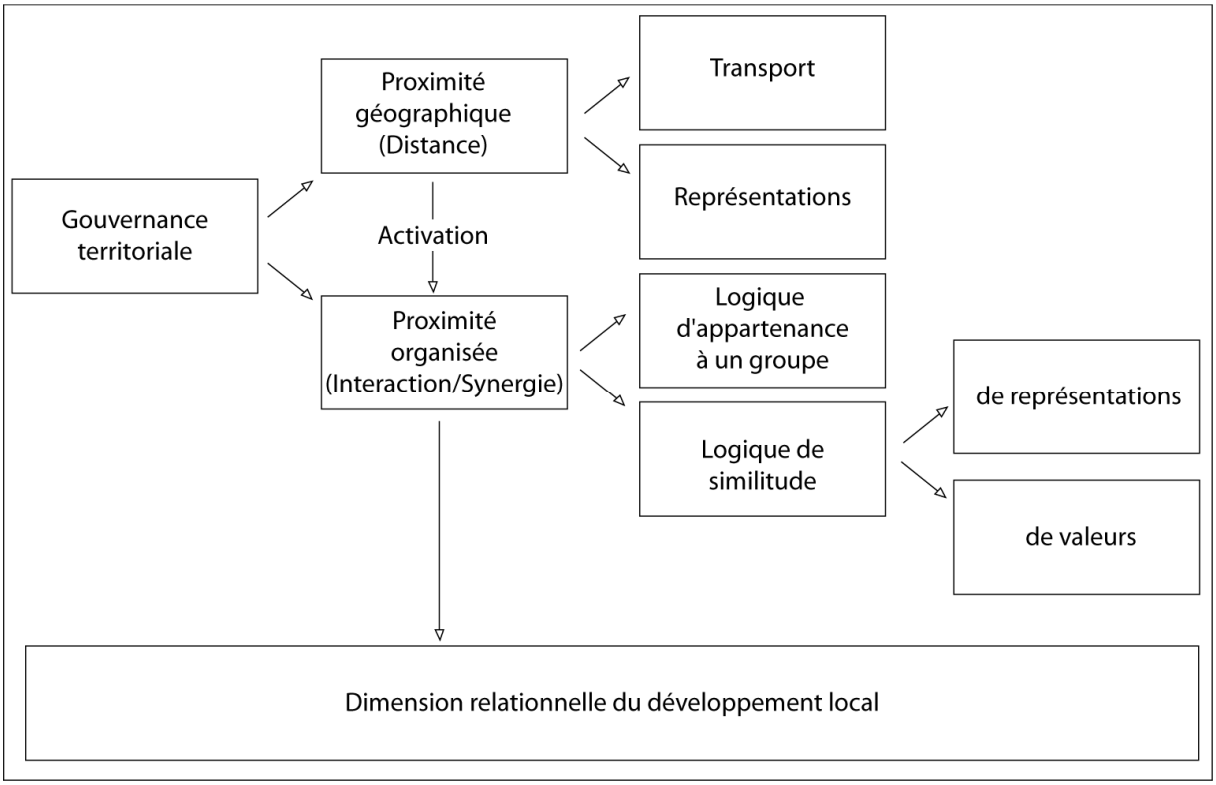

Source : LACQUEMENT G., CHEVALIER P. (2016), « Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique », Annales de Géographie, n°711, pp. 490-518.

Nous avons abordé la géographie de la proximité classique à la fois sous la dimension spatiale à partir des éléments qui constituent des liens au quotidien, en fonction d'éléments structurels du territoire (transports, accessibilité), mais également sous la dimension des représentations (l'image collective que les acteurs se font de leur propre territoire).

En ce qui concerne la proximité organisée, les interactions entre groupes sociaux, nous avons par exemple la logique d'appartenance à un groupe (professionnel, idéologique, culturel, social,…). Lorsque nous travaillons sur l'Europe centrale, le groupe ethnique est extrêmement fort pour expliquer des synergies entre acteurs sur les territoires, mais aussi des logiques de similitude.

Méthodologiquement comment mesurer ces relations entre acteurs en partant du principe que ces relations sont connexes, plus ou moins denses, sachant que ces coopérations peuvent créer une valeur ajoutée dans le territoire ? Sont présentés ci-dessous deux exemples d'organisation du système de relations entre acteurs au sein d'un GAL (Groupe d'action locale) du programme LEADER, programme européen de développement rural.

Document 2. Le GAL Zengö-Duna en Hongrie, un système de relations hiérarchisées autour d'un acteur central, en position de domination

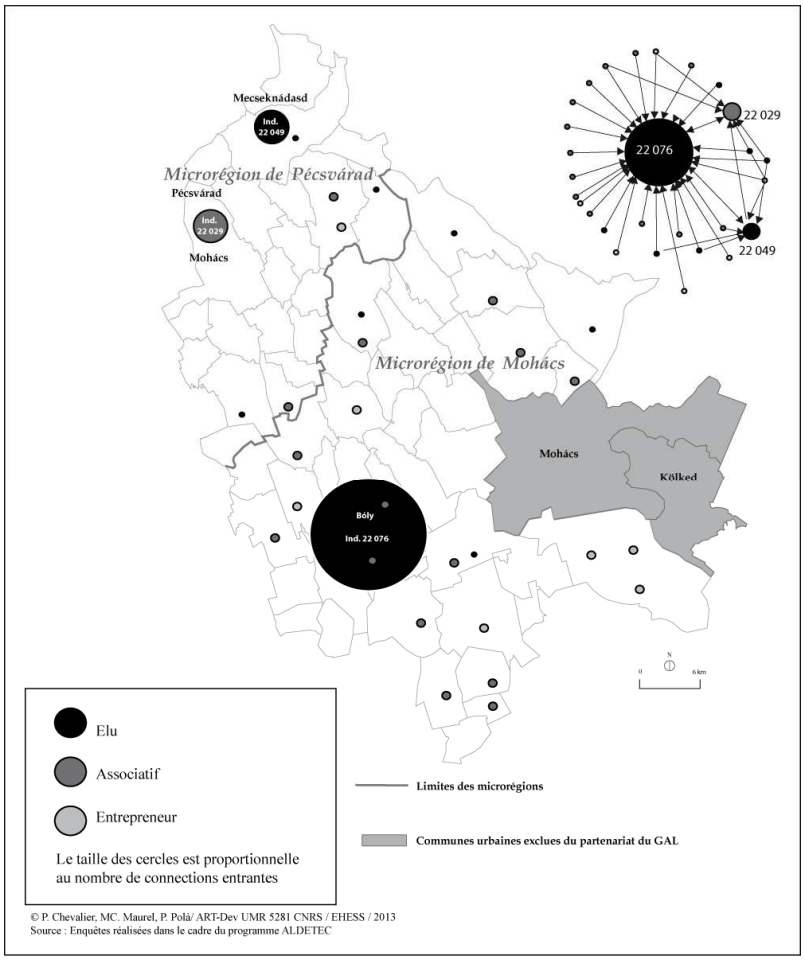

Source : LACQUEMENT G., CHEVALIER P. (2016), « Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique », Annales de Géographie, n°711, pp. 490-518.

Document 3. Le GAL Henneberger Land en Allemagne orientale, un système de relations denses et connexes

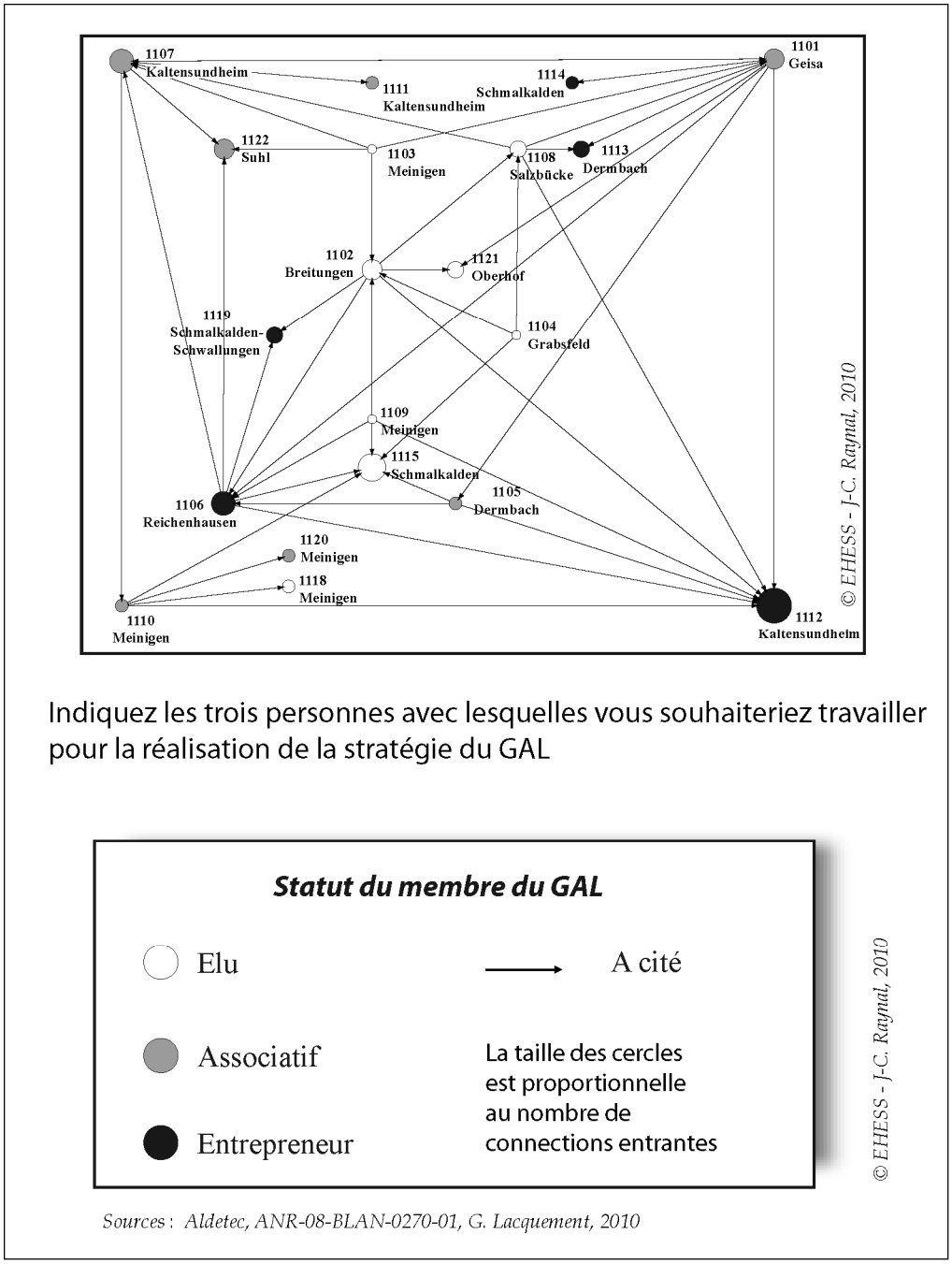

Source : LACQUEMENT G. (2012), « Pratiques de la gouvernance locale en Allemagne orientale : transfert institutionnel, apprentissage social et logiques réticulaires dans le cadre du programme européen LEADER 2007-2013 », in Revue d'études comparatives Est-Ouest, CHEVALIER P. (éd.), Le modèle européen LEADER (2007-2013) : Logiques d'action et contextes de réception, vol. 43, n°3, pp. 57-89.

- *La dimension du capital social (capacité d'action, système d'acteurs)* : le système d'acteurs se définit comme un acteur collectif qui se crée par injection d'une politique publique, un système d'organisation dans une démarche de développement local (par la base) qui construit

un système de normes (institution) et qui est à la fois un lieu d'apprentissage de normes et de règles. Ainsi, le *pays* est une association dans laquelle des acteurs dans un système collectif vont plus ou moins travailler ensemble (l'association n'est pas un gage d'absence de conflits) sur lequel se construit une matrice de ressources sociales (chaque individu détient sa propre ressource). On observe la manière dont tous ces éléments peuvent percoler pour mettre en place une capacité d'action entre ce que nous avons appelé une « capacité collective intégrée » (une multitude d'acteurs qui se reconnaît au sein d'un réseau et souhaite aller dans le même sens dans une logique idéale) et des systèmes de clientélisme, de castes, voire la confiscation d'un territoire pour une catégorie d'acteurs. L'exemple du GAL hongrois montre que le système hiérarchique de relations interpersonnelles tend à confisquer la capacité d'action au profit d'une seule personne et d'un seul territoire, contrairement au GAL allemand où la capacité d'action apparaît plus intégrée.

Document 4. Système d'acteurs et capacité d'action

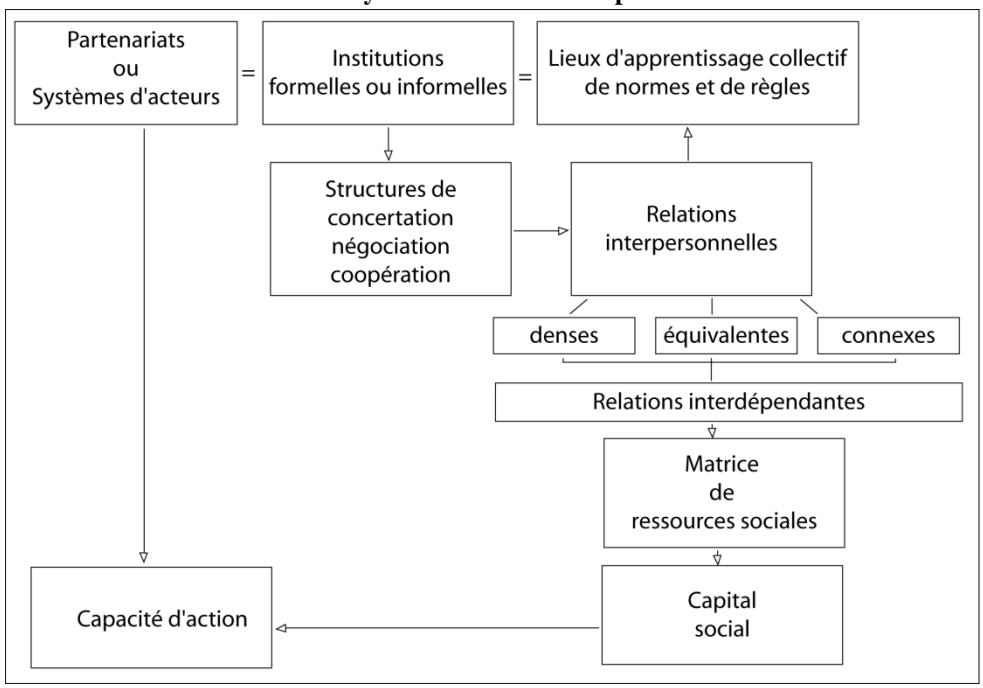

Source : LACQUEMENT G., CHEVALIER P. (2016), « Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique », Annales de Géographie, n°711, pp. 490-518.

- *La dimension de la ressource territoriale* : la ressource est un attribut du territoire que l'on va activer. Toute ressource n'existe que lorsqu'elle est activée. Dans le cas des politiques de développement territorial et du développement territorial, l'activation se fait par des chartes de développement, par des documents stratégiques, par de la planification.
  Il est intéressant d'analyser quel type de ressource est valorisé par quel type d'acteur collectif, lui-même composé d'un certain nombre de relations sociales au sein du territoire. Il est possible d'analyser dans les documents stratégiques les ressources mobilisées par les acteurs locaux dans une dynamique de création d'activités. Cela permet de mettre en évidence comment la capacité d'action se traduit en stratégie de développement territorial plus ou moins intégrée, selon qu'elle mobilise des ressources plus ou moins diversifiées, plus ou moins innovantes, plus ou moins ancrées dans le territoire local.

Document 5. Établir une typologie des ressources mobilisées par les acteurs locaux pour comprendre les mécanismes du développement territorial : un bilan des GAL (groupes d'action locale) français du programme LEADER 2007-2013

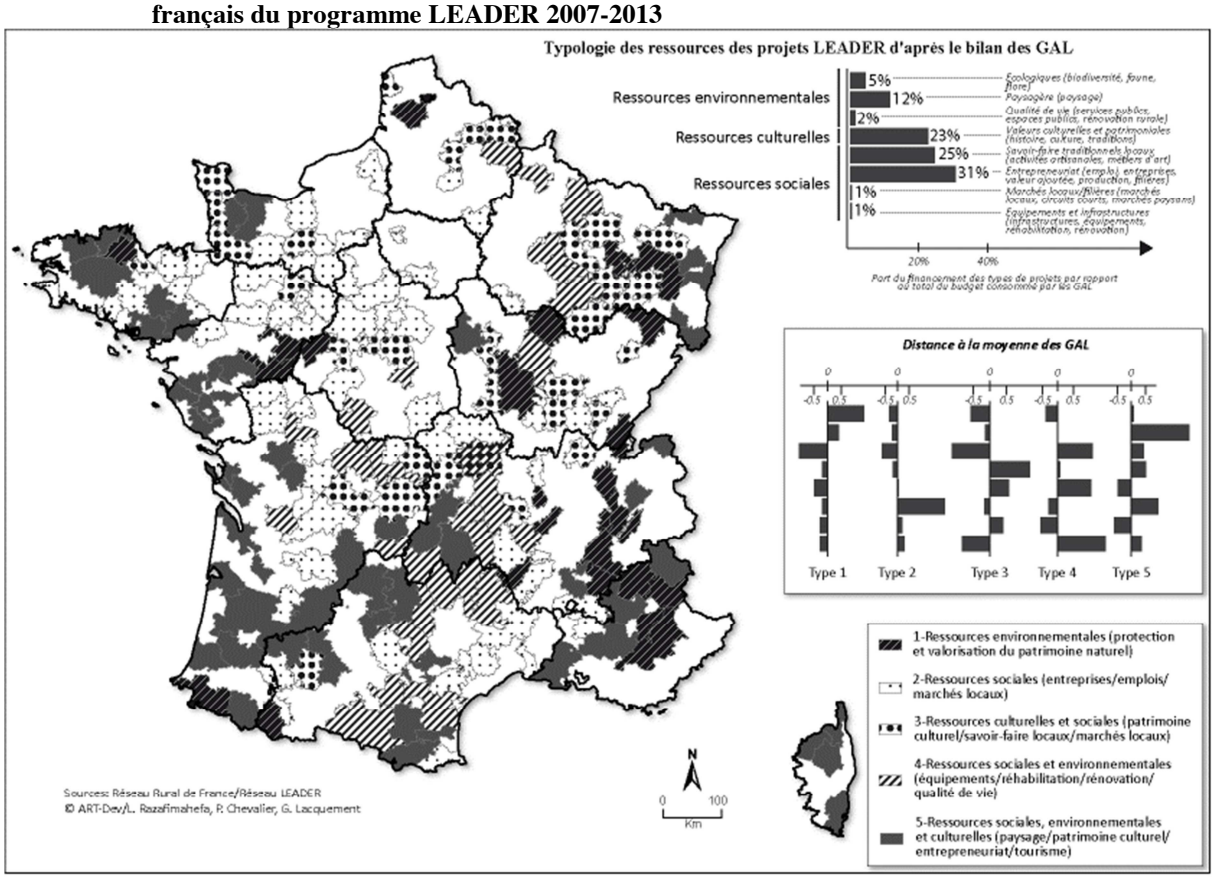

Source : CHEVALIER P., LACQUEMENT G., RAZAFIMAHEFA L. (2017), « Politiche pubbliche e sviluppo rurale in Francia: forme di coordinamento per l'azione locale nel programma europeo LEADER 2007-2013 », in GARCIA CEJUDO E., LABIANCA M. (eds), Politiche di sviluppo rurale, metodi, strategie ed esperienze internazionali a confronto, WIP – EDIZIONI SCIENTIFICHE, Bari, pp. 121-142.

À travers ces trois dimensions, comment parvenir méthodologiquement à croiser le relationnel au sein d'un territoire, la structure de gouvernance et les types de ressources pour apprécier le potentiel de développement territorial pour caractériser le processus de développement ?

Échanges avec la salle suite aux interventions de Guy Di Méo et de Pascal Chevalier

Guy Di Meo : on a un bon modèle d'école dont un système d'action se matérialise et la façon dont il tire sa ressource de cette territorialisation. Ce modèle quasi parfait est celui des aires d'AOC (les vignobles bordelais) : on a un territoire politique où les aires de crus épousent toujours les aires communales. Ce sont des associations de communes qui génèrent des syndicats intercommunaux.
Dans ce contexte, la géographie est bouleversée. Le groupe de viticulteurs qui obtient une Appellation d'Origine Contrôlée produit une charte analysée par l'INAO[5] et s'engage à toute une série de bonnes pratiques, en particulier une transformation des sols, des terroirs par les pratiques autorisées. L'enjeu du vin bio engendre une humanisation telle du sol par des pratiques que le terroir devient un territoire au sens propre : terroir et territoire se confondent. Un *milieu naturel* devient un *produit social* de façon caricaturale d'autant qu'il est approprié par un groupe qui en tire les avantages : plus les produits sont valorisés, plus la qualité est forte et plus le revenu est élevé, plus les contraintes sont lourdes pour les sociétaires (donc excluantes). Le vignoble des Graves dans le Bordelais (rive gauche) était un vignoble socialement très diversifié tant au niveau de la taille des propriétés que des crus. André Lurton, l'un des maîtres de la viticulture et du commerce des vins bordelais depuis cinquante ans, a monté une appellation d'origine « Pessac-Léognan » il y a une vingtaine d'années en regroupant les communes de Léognan, Pessac, Mérignac, Canéjan et Gradignan avec des investissements énormes. Cet exemple de la réalisation d'un produit puissamment territorialisé et valorisé aujourd'hui, qui connaît un engouement considérable, montre comment les jeux d'acteurs utilisent l'espace de façon matérielle, le malaxent, le transforment jusqu'à en renouveler la nature. C'est un cas d'école qu'on peut retrouver dans certains systèmes productifs localisés industriels.
Pascal Chevalier : effectivement, la particularité des zones d'appellation est que lorsque le territoire se crée, le système d'acteurs et le réseau se créent, il est déjà formalisé par une proximité relationnelle des viticulteurs, des organisations professionnelles qui vont progressivement se structurer. Elles colonisent le politique. C'est en ce sens qu'on peut retrouver ce schéma dans certains systèmes industriels qui bénéficierait de ces proximités, et organise ensuite autour de lui les acteurs (politiques, culturels, etc.).
Dans notre cas, on a travaillé sur les groupes d'action locaux des pays. L'effet est inverse : on part du principe que c'est l'institutionnel qui va tenter de créer de la proximité, de l'organisation des acteurs. Lorsqu'on a des effets de structure, donc des effets de proximité organisée beaucoup plus faibles, on est sur des programmes transversaux tels que l'environnement, du développement local très large. On observe très souvent une structure politique qui se crée mais sans quasiment aucune proximité à l'intérieur parce qu'il n'y a pas eu de noyau (pas d'acteur fort, pas de groupe fédérateurs). Dans l'exemple du groupe d'action LEADER en Hongrie, on devra avoir des relations extrêmement croisées entre les acteurs, le politique, les institutionnels, les associations. Ce territoire a été formé dans une logique purement politique. Lorsqu'on a mis la coquille vide de l'institution politique, croyant que le spatial va créer de l'organisation sociale et un système de gouvernance. Le système de gouvernance existe en théorie parce qu'il est dicté par la réglementation, mais c'est une coquille vide. Dans notre exemple, c'est une relation d'interconnaissances, donc un indice de centralité. Mais on devrait avoir des relations d'interconnaissances très fortes entre tous ces acteurs qui travaillent dans la même structure. Finalement, c'est très différent d'un territoire de projet, par exemple. Les meilleurs territoires de projet qu'on a rencontrés en termes d'organisation sociale d'intégration, sont ceux qui, en

[5] Institut National des Appellations Origines.

amont du processus, disposaient déjà d'un réseau d'acteurs fortement structuré autour d'une interconnaissance (organisation professionnelle, amicale,…) et qui a lui-même créé la démarche de développement territorial.

Frédéric Lebaron : j'aurais des questions sur le capital territorial et ses composantes, en reformulant dans une terminologie sociologique bourdieusienne. Vous n'avez pas une vision très vertueuse du capital social. Il manque l'intégration, la densité, etc. Mais c'est aussi ces éléments qui amélioreraient sans doute le développement, vecteur d'inégalités, de laissés pour compte, de mise sur la touche… Il y a une dimension très inégalitaire dans la distribution du capital social. Est-ce que vous intégrez cette dimension très inégalitaire du capital social ?
Pascal Chevalier : dans le capital territorial, et pour le géographe, cette logique d'exclusion se lit aussi dans la question des espaces : l'exclusion est sociale et produit des effets de clientélisme, d'agglomération et d'exclusion identifiables à travers les réseaux d'acteurs. On observe aussi une captation de la rente puisqu'une partie du groupe d'acteurs récupère la rente. Ce qui nous intéresse c'est également de voir la manière dont les espaces répondent à ces logiques-là, et on voit apparaître là des effets d'exclusion spatiale, d'exclusion de territoires. Sur l'exemple du territoire hongrois, on voit des effets d'exclusion très forts. On essaie de les prendre en compte, avec tous les écueils méthodologiques.

Frédéric Lebaron : j'aurais une deuxième question sur la dimension symbolique du capital territorial. En isolant un processus territorial, est-ce qu'on ne risque pas de laisser de côté la mise en concurrence des territoires donc un processus systémique là où il faudrait peut-être penser les interdépendances, c'est-à-dire la politique qui consiste à différents niveaux (échelles) de l'action publique à mettre en concurrence les territoires, y compris sur le plan symbolique, aboutit au creusement des inégalités quand bien même il y a développement ? Il y a là des processus centraux dans les dynamiques multi-échelles. C'est le statut que vous donnez à ces processus inégalitaires.
Pascal Chevalier : pour l'instant on expérimente notre méthodologie sur une échelle locale. Mais on revient sur un cadre beaucoup plus classique, l'économie régionale, sur les effets de différenciation régionale, sur lesquels concourt cette idée du capital territorial.

Guy Di Meo : je suis d'accord avec ce système d'exclusion. Mais il ne faut jamais oublier, par-delà les capitaux, les effets de domination, les décalages, que la plupart des acteurs sont rusés y compris les agents. Et c'est une critique qu'on pourrait faire à Bourdieu. Dans l'exemple de Pessac-Léognan, on est dans la métropolisation bordelaise. Pour ceux qui sont exclus de l'AOC, il reste la ruse foncière : ils ont des sols qu'ils peuvent recycler dans l'urbanisation, avec des bénéfices parfois aussi importants que les viticulteurs, en jouant des appuis politiques très forts à l'échelle communale. Bien sûr, il ne faut pas pour autant négliger les laissés pour compte.
Pascal Chevalier : [exemple de la Hongrie] à l'origine il y a eu un projet de territoire formalisé par la minorité allemande du Baranya (Danube). Ils avaient organisé leur propre territoire. La politique hongroise a voulu casser ce périmètre : interdiction d'avoir une appartenance ethnique pour la création d'un territoire de projet. Dans le réseau, ce sont trois acteurs du Baranya qui dominent. Leur ruse a consisté à monter un réseau avec des acteurs qu'ils ont choisis en fonction des connaissances. La ruse va bien au-delà : parmi les dominants il y a un député-maire, le manager issu des Allemands des Sudètes qui est aussi la belle-fille de l'ancien député, etc. On arrive à ruser d'un point de vue du social comme du foncier… Le réseau d'acteurs est en train de s'accaparer un dispositif de développement qui a été mis en place par des règles européennes.

André Torre : On vient de parler de territoire, de zones où le développement territorial n'a pas très bien fonctionné. Mais quels enseignements peut-on en tirer dans les territoires où ça a bien fonctionné ? On peut étudier la réussite dans deux territoires français : l'AOC Comté (ressource territoriale locale sur du fromage) et la technopole de Sophia Antipolis (technologie high-tech sans production). Ces deux zones ont en commun :

- la dimension temporelle : l'AOC Comté s'est construite sur une antériorité des liens locaux entre les producteurs du gruyère de Comté. Sophia Antipolis s'est construite au fil du temps d'abord par un investissement de l'État à perte pendant trente ans, puis est apparue ensuite une cristallisation dans des ressources locales, sociales, humaines.
- Une structure de gouvernance extrêmement efficace et efficiente au cœur du dispositif, à la fois entre les acteurs locaux et très excluante : elle promet une image territoriale en même temps que se développe une logique d'exclusion pour les acteurs périphériques puisque la valeur ajoutée se concentre sur les acteurs du dispositif régis par cette même structure de gouvernance très intégratrice dans le système local mais très excluante à l'extérieur.

C'est une des clés de la réussite de ces systèmes.

Pascal Chevalier : on est effectivement sur des structures intégratrices, avec une règlementation très stricte au niveau du pilotage des comités d'organisation. Mais on est également sur des objectifs du développement très larges de l'ensemble des ressources. Les débats politiques au sein du territoire ont peut-être tendance à freiner le développement qui prend alors des trajectoires plus ou moins complexes. C'est la différence par rapport à des territoires où le réseau est lui-même est excluant. La logique d'exclusion est difficile lorsque les acteurs locaux participent aux comités de pilotage, alors même qu'elle est un frein à un processus de développement territorial beaucoup plus ciblé.

Guy Di Meo : Les politiques de développement à partir des années 1970, en France et en Europe, étaient appliquées à des espaces en déshérence. L'idée était alors que chaque territoire a des ressources. Si bien que, dans un système fordiste qui ne créait plus d'emplois, il fallait trouver des ressources locales. C'était un concours Lépine des actions de développement. La plupart des projets étaient balayés.

APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE DES TERRITOIRES URBAINS

Frédéric Lebaron, sociologue
(retranscription de la conférence enregistrée)

Frédéric Lebaron n'utilise pas la notion de « territoire » à proprement parler mais celle d' « espace », notamment dans l'étude de la concurrence des territoires dans la construction des politiques publiques à partir d'indicateurs.

Ce séminaire est l'occasion de revisiter deux sortes de travaux aux titres du sociologue et méthodologue. Deux exemples de recherche collective.
L'analyse de l'espace est centrale pour les sociologues notamment depuis Durkheim (*Les formes élémentaires de la vie religieuse)* et la proximité des structures sociales et spatiales, thème également important chez Bourdieu dans l'étude des divisions sociales. Il faut retenir deux notions :
Capital culturel / capital économique : ce qui est vrai dans les sociétés non modernes (primitives) l'est toujours aujourd'hui dans les sociétés contemporaines, même si de nouveaux types de polarisations apparaissent et notamment chez les sociologues d'inspiration bourdieusienne avec l'opposition capital culturel / capital économique. Frédéric Lebaron se réfère aux travaux extrêmement novateurs de Lennart Rosenlund sur l'histoire sociale de la ville de Stavanger (Norvège) : l'opposition entre les pôles culturels et économique, notamment dans les classes supérieures, est devenu un invariant dans les sociétés les plus développées et donc d'Europe de l'Ouest. Ainsi, le « principe de composition du capital » est tout aussi structurant que la hiérarchie globale des richesses et de la culture dans la structuration territoriale.
Complexité : les structures spatiales et sociales ont toujours été très complexes. Aujourd'hui la complexité est différente[6] en ce qu'elle s'accompagne aussi de simplification, y compris des structures spatiales.

Cet exposé s'articule autour de l'approche sociologique de l'espace (repères) et de la formalisation de l'espace social en insistant sur les démarches quantitatives et qualitatives (observations ethnographiques et entretiens non directifs). Les outils utilisés permettent de prendre en compte la complexité multidimensionnelle des espaces sociaux et leur ancrage spatial (au sens physique). Deux études de cas illustrent ces propos : (1) le territoire de Sao Paulo (Amérique Latine), (2) la Picardie (ancienne entité administrative).

1. APPROCHE SOCIOLOGIQUE DE L'ESPACE

Dans les années 1960, nous assistons à une relecture et une relance de la thématique durkheimienne sur la coïncidence / non-coïncidence entre les structures sociales et les structures spatiales autour du

[6] Il est fait référence aux travaux de l'anthropologue Alain Testart (1945-2013).

structuralisme notamment. En 1970, dans son étude sur la Kabylie, Bourdieu[7] déploie une analyse spatiale poussée dans laquelle il révèle les rapports de domination : domination symbolique et domination de genre. Ces travaux vont influencer de nombreux chercheurs, dont Jean-Claude Chamboredon et ses travaux sociologiques sur l'espace et les territoires en France. En 1970, en collaboration avec Madeleine Lemaire[8], ils analysent la mise en tension de la proximité physique dans les grands ensembles et la diversité des trajectoires sociales des familles. Le *social* est considéré comme un espace de distance et de proximité.

Il existe toute une tradition de sociologie urbaine[9] qui produit des travaux de synthèse sur les unités urbaines et les territoires ruraux. Dans *Les Ghettos du Gotha*, Pinçon et Pinçon-Charlot[10] décrivent cette étroite relation dans la façon dont les groupes se définissent, s'organisent, et la façon dont ils gèrent, régulent et définissent l'espace, puis la façon dont ils construisent des barrières sociales (symboliques, de genre, d'âge, de groupes, etc.). Ces travaux ne sont que la pointe avancée de ceux menés par la sociologie de la stratification (à l'INSEE, Michel Gollac a travaillé sur structure sociale et ville en Picardie).

Cette correspondance entre structure sociale et structure spatiale existe, mais elle est problématique et en tension. Dans *La misère du monde* de Pierre Bourdieu, les quelques pages consacrée à l'effet de lieu exprime la théorisation de la relation entre espace physique et espace social. Bourdieu développe l'idée d'*espace social réifié* (qui « fait chose » dans les structures physiques au sens de *physiquement et réellement objectivées*). Cet effet de lieu se caractérise également par la distribution des capitaux, mais aussi par l'idée de « chance d'appropriation », ou « chance de vie » dans une acception wébérienne, liée à la position et à la trajectoire dans un certain espace[11]. La notion de valeur, en tant que capital symbolique, est un autre concept important dans la caractérisation de l'effet de lieu par Bourdieu (dimension symbolique des territoires). Bourdieu nous donne le schème suivant : *c'est dans la distribution des agents et des biens que se définit en premier lieu la valeur relative des territoires*. Ainsi, les noms donnés aux territoires sont étroitement liés à la distribution du capital symbolique et culturel (*Quartier latin* à Paris par exemple). Ce texte « Effet de lieu » est ancré dans *La misère du monde* et analyse la souffrance à partir de la misère de position qui est simultanément physique et sociale.

La métaphore spatiale est présente chez Bourdieu dans les travaux d'ethnologie de la pratique[12], notamment dans les « Trois études d'ethnologie kabyle » où l'analyse spatiale porte sur la structure des familles et non pas sur les classes sociales. Il s'intéresse également aux structures de l'espace politique comme expression de l'espace social. Dès les années 1960, cette dimension contribue à la notion d'espace social, qui vient parallèlement à la notion de champ, mais sans connexion au départ même si aujourd'hui le champ veut être vu comme un sous-espace social doté d'une relative autonomie (les agents appartenant au champ se mobilisent pour les mêmes choses[13]).

---

[7] Pierre Bourdieu, (1970), « La maison kabyle ou le monde renversé » *in* J. Pouillon et P. Maranda (eds.), *Échanges et communications. Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss à l'occasion de son 60e anniversaire*, Paris-La Haye, Mouton, p.739-758.

[8] Chamboredon J-.C. et Lemaire M. (1970), « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, Vol. 11, No. 1 (Jan. - Mar., 1970), pp. 3-33.

[9] Notamment le Centre de Sociologie Urbaine (équipe du CRESPPA, UMR 7217).

[10] Pinçon M. et Pinçon-Charlot M. (2007), *Les ghettos du gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces,* Seuil, 295 p.

[11] La trajectoire est ici un espace physique et également une forme d'objectivation, de réification, dans l'espace social multidimensionnel.

[12] Bourdieu P. (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Droz, Coll. Travaux de Sciences Sociales, 272p.

[13] Voir la conférence de Frédéric Lebaron « La domination des économistes. Éléments d'interprétation ». Meuriot Véronique (ed.), Lacquement Guillaume (ed.) 2017. Cahier des AME n°5 – Séance du 25 avril 2017. Montpellier : CIRAD-ES-UMR ART-Dev-UPVD, 54 p.
http://agritrop.cirad.fr/587609/1/Conf%C3%A9rence%20de%20Fr%C3%A9d%C3%A9ric%20Lebaron2.pdf

2. METHODOLOGIE ET ETUDES DE CAS

L'étude des structures se prête à une analyse spatiale des données. Ces méthodes statistiques multidimensionnelles descriptives[14] sont dotées d'une métrique euclidienne (distances) qui, appliquée sur des bases de données, permet la construction d'espaces. Ces espaces construits *statistiquement* donnent une vision socio-dimensionnelle de l'espace y compris physique, donc des territoires. On construit ainsi des objets qui permettent de voir différemment le réel mais qui ont un certain degré de réalité qu'on espère le plus élevé possible.
On construit ces espaces en sélectionnant des variables actives. Sur ce construit, on projette ensuite d'autres variables (variables supplémentaires). Rosenlund – dont les travaux sont extrêmement aboutis – propose de construire l'espace à la fois à partir de variables objectives (les capitaux) et des pratiques (styles de vie, pratiques culturelles), puis de coller les espaces par les variables supplémentaires.

Cet exposé est illustré par deux études de cas.

- Les pathologies sociales à Sao Paulo[15] : il s'agit d'étudier l'apparition de lycées privés dans les zones les plus intermédiaires de la mégapole, jusque-là cantonnés dans les quartiers les plus riches. Ces zones intermédiaires sont caractérisées par des mobilités ascendantes assez fortes sachant que Sao Paulo s'est historiquement formé par agrégation de migrations complexes au cours du temps.
  L'espace est construit à partir des « sous-préfectures » comme unité territoriale politico-administrative représentative de la gestion des territoires. Ce sont aussi des lieux d'élaboration d'indicateurs sociaux. La mégapole compte une quarantaine de sous-préfectures (qu'on pourrait nommer « sous mairies ») dont la diversité sociale est très prononcée.
  Le modèle est construit à partir de variables socio-économiques (2010 et 2000) sur lesquelles on a projeté des pathologies sociales[16].

[14] Il s'agit des analyses factorielles multidimensionnelles : ACP, AFC, AFCM.
[15] Graziela Serroni Perosa, Cristiane Kerches da Silva Leite, Francisco César Pinto da Fonseca, Frédéric Lebaron (2016) « Patologias sociais na metrópole de São Paulo: análise socioespacial de indicadores nas subprefeituras », *Revista de Administração Pública (RAP)*, 50(4), p.635-657.
[16]« […] le concept de « pathologie sociale » désigne un « dérèglement », un « dysfonctionnement » qui affecte une société ou un groupe social et qui se traduit par des comportements ou plus largement des conséquences individuelles et collectives « déstructurantes » : conflits, souffrances, destructions, etc. », Lebaron, F. (2012). L'abstention est-elle une « pathologie sociale » ?, *Savoir/Agir*, 19(1), 99-105.

Nuages des sous-préfectures et espace social à Sao Paulo

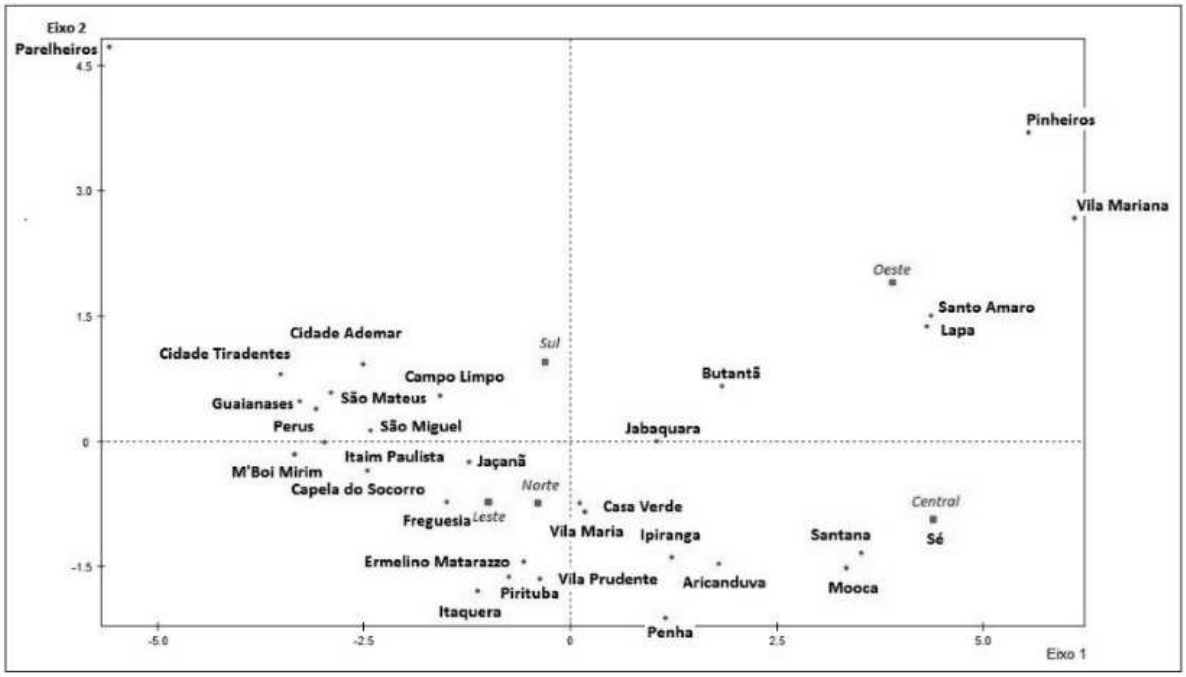

Source : Élaboration des auteurs (p.647)

Cercle des corrélations des variables actives

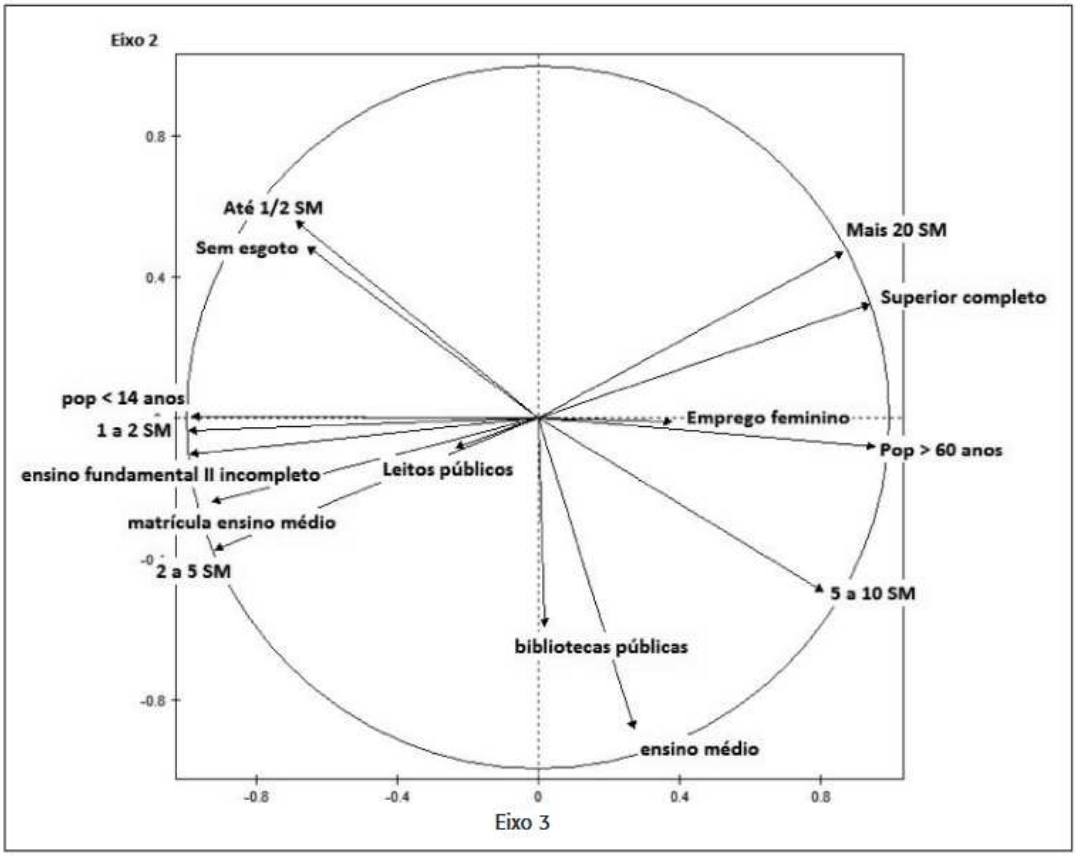

Source : Élaboration des auteurs (p.647)

Cercle des corrélations des variables supplémentaires

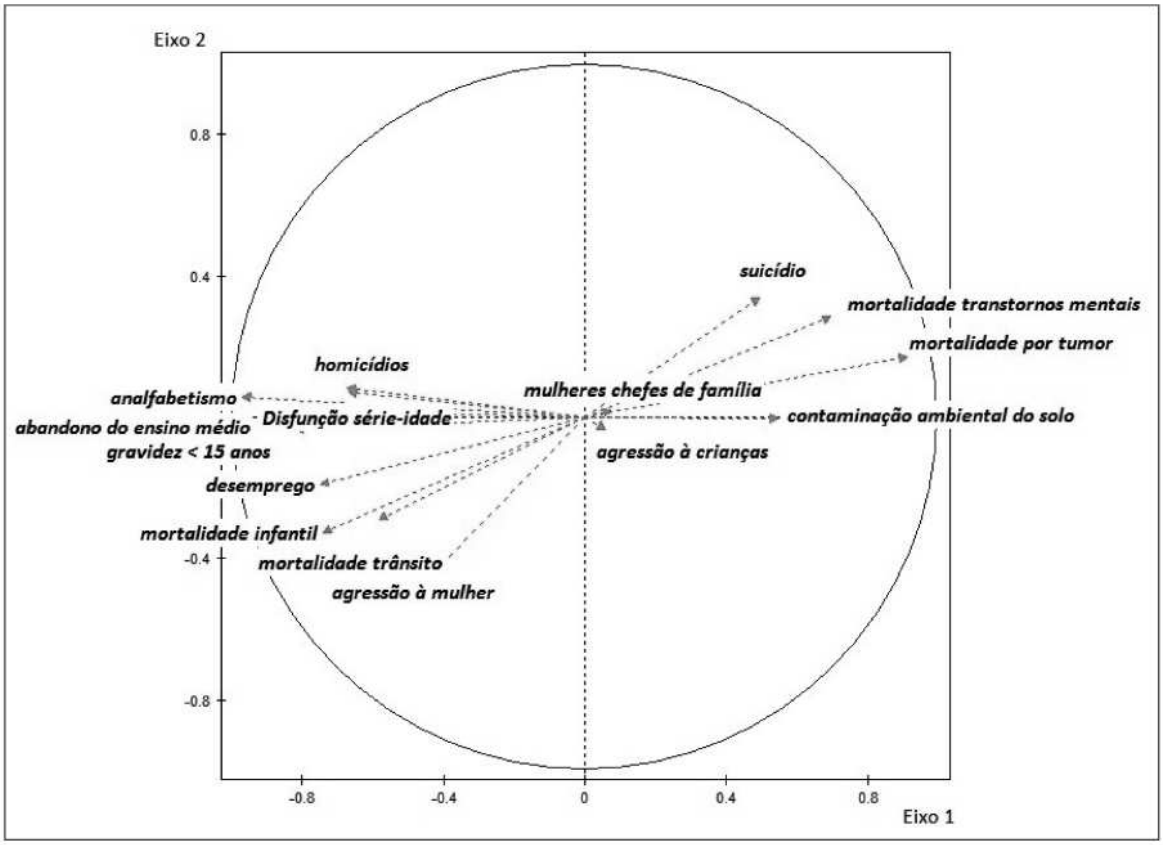

Source : Élaboration des auteurs (p.650)

Sur l'*axe horizontal* apparaissent :

- une opposition de structures par âge (opposition jeunes/vieux)
- une opposition par structures de revenus (opposition riches/pauvres)
- une opposition de capital scolaire (très robuste statistiquement)

L'espace de la mégapole apparaît comme très clivé (quartiers très riches/quartiers ruraux et favelas). Toutefois, il existe des zones intermédiaires entre ces deux configurations extrêmes.

Sur l'*axe vertical* apparaissent des oppositions de capital public/privé (bibliothèques publiques/lycées) révélatrices de zones intermédiaires, tandis que les zones les plus riches sont proches des universités. Ces zones sont caractérisées par des pathologies liées aux rapports de genre (taux d'agression envers les femmes élevés, forts taux de familles monoparentales menées par des femmes). Ces phénomènes sont associés à une transformation de genre sans doute corrélée à la mobilité sociale en lien avec l'incongruence « hommes peu diplômés/femmes plus diplômées ». Ce sont dans ces zones qu'apparaît l'émergence d'écoles privées et de positions ascétiques d'ascension sociale par l'école.

- L'analyse du vote dans les cantons picards[17] : il s'agit d'étudier, dans le contexte de la Picardie, la distribution des capitaux dans les cantons (unité électorale). Les données proviennent du recensement de la fin des années 1990. On a construit un espace multidimensionnel des cantons picards à partir d'une cinquantaine de variables reflétant les

[17] Lebaron F. et Lehingue P. (2007) « Classe et vote. L'espace des cantons picards (1992-2007) », *Journée d'études internationale / International Workshop, "Recherches récentes en analyse géométrique des données sociologiques"*, Nov 2007, Amiens, CURAPP, France.

catégories sociales, la démographie de genre, les conditions d'emploi, le style de vie. Ces données appartiennent à la sociologie du développement.

L'analyse a produit un espace complexe à trois dimensions :

- L'axe 1 révèle l'intégration sociale et de confort économique
- L'axe 2 révèle la précarité économique et d'emploi
- L'axe 3 révèle (1) une opposition entre deux catégories socio-professionnelles polarisées : cadres supérieurs / ouvriers et (2) une opposition vieux/jeunes.

L'analyse permet de cartographier les cantons sous l'angle socio-économique et d'interpréter les variations du vote, en particulier du vote Front National et de sa dynamique qui s'est fortement ruralisée.

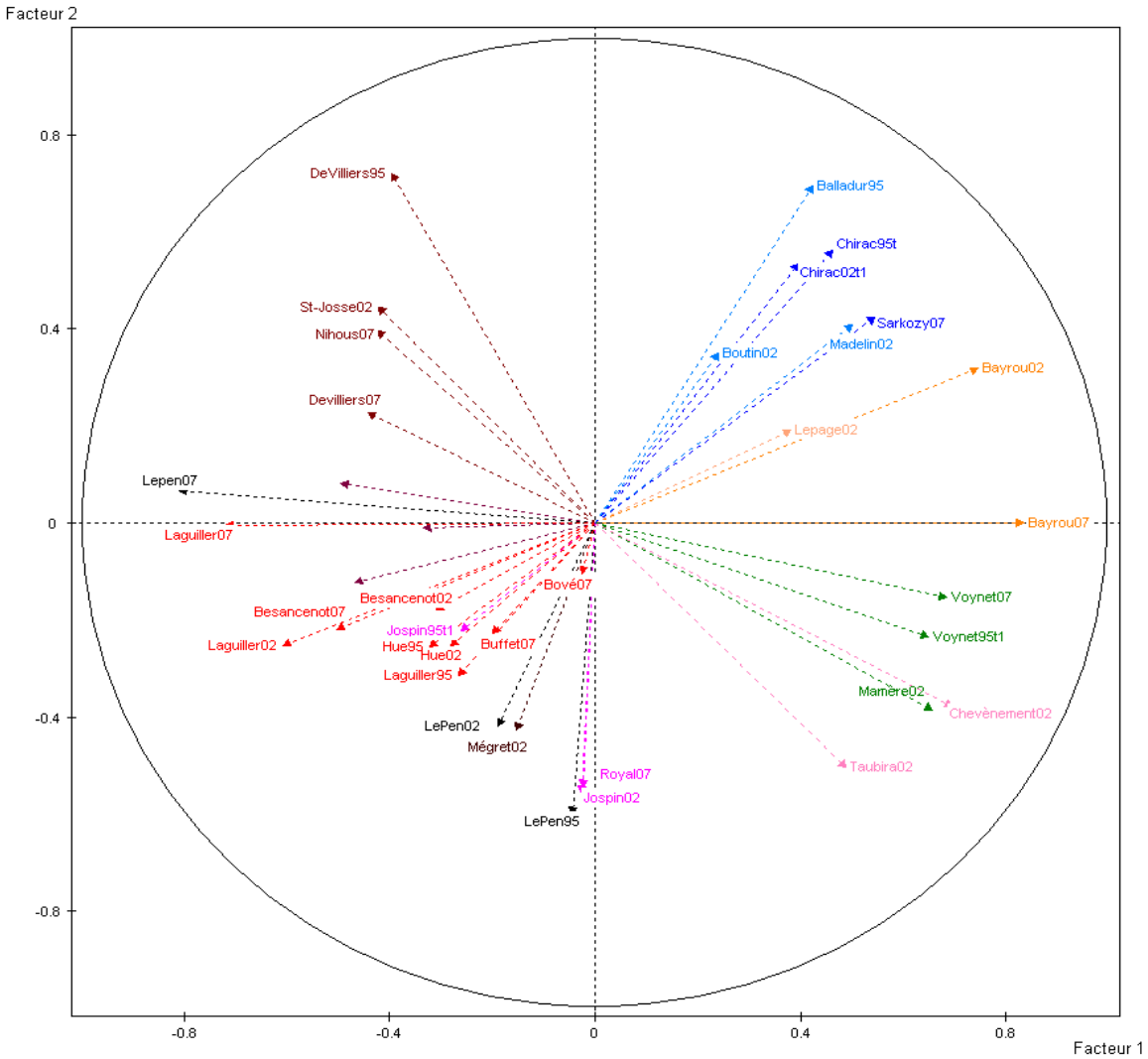

Source : Lebaron F. & Lehingue P. (2007)

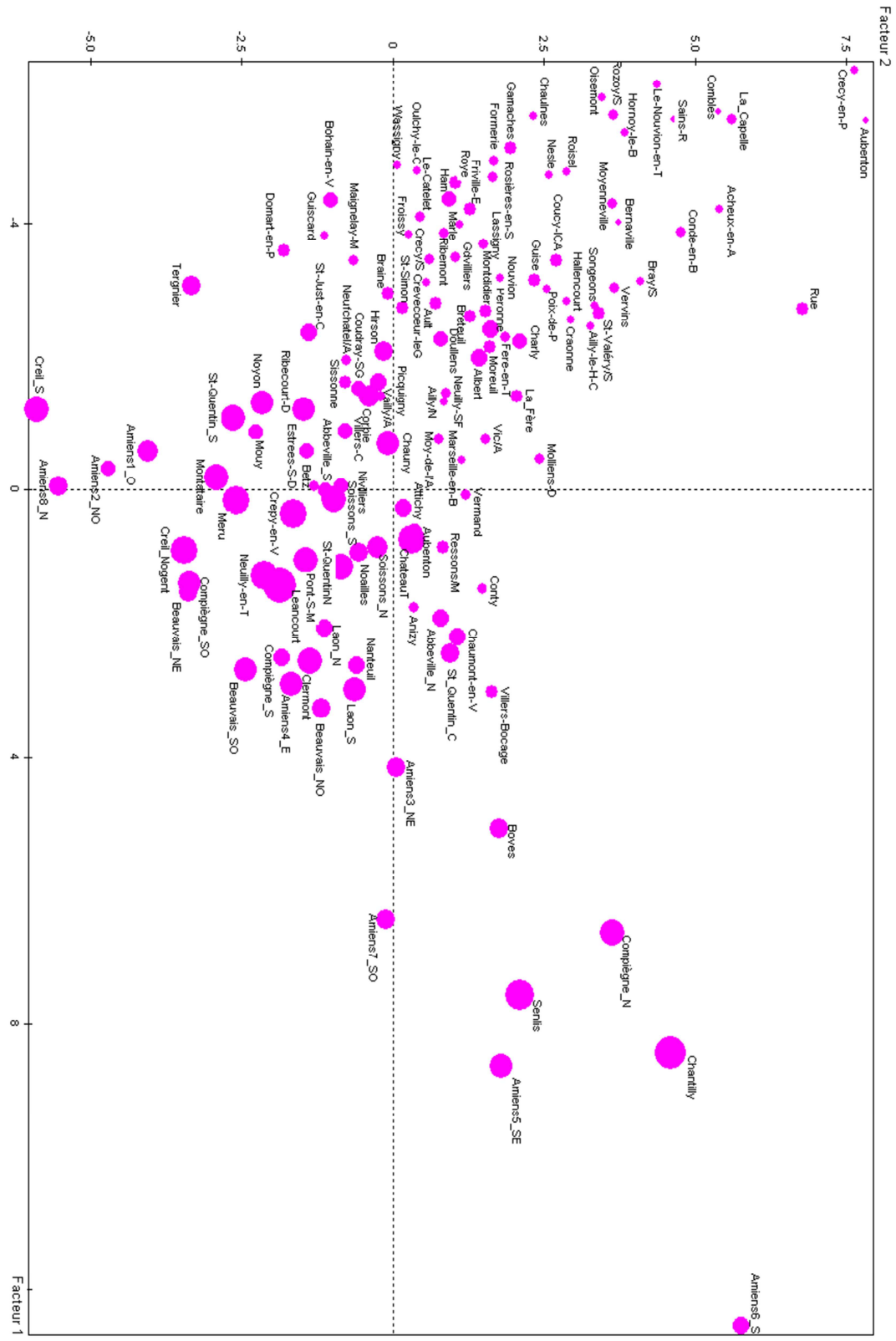

Source : Lebaron F. & Lehingue P. (2007)

Le même type d'étude est mené sur les données microéconomiques de la population européenne pour révéler les effets de l'appartenance nationale et les écarts de condition de vie extrêmement forts en Europe (variabilités inter et intra nationales importantes) sur les groupes

sociaux qui ont un ancrage territorial fort. Au croisement de ces variables, on découvre les effets d'interaction.

Bien évidemment, l'étude sociologique des territoires serait à considérer conjointement avec les éléments de sociologie cognitive : l'espace social objectivé, l'espace perçu, toutes les dimensions symboliques de l'espace. Travailler sur l'espace et sur les territoires d'un point de vue sociologique c'est mettre les luttes symboliques au cœur de l'analyse. L'espace verbalisé (nom des quartiers, des ensembles, etc.) devrait mobiliser, dans la lignée de Bourdieu, une sociologie du langage et des catégories langagières avec lesquelles on travaille les différences, les oppositions et les hiérarchies spatiales et territoriales.

Précisions demandées sur l'intervention de Frédéric Lebaron

Jean-Paul Volle (géographe) : Juste une remarque. Avec Guy [Di Meo], on a vécu le passage du concept d'espace au concept de « territoire », moment important dans la conception de notre recherche.
Derrière Bourdieu, j'ai retenu le critère de la distinction. Les questions que je me pose sont : Qui a besoin de la notion de territoire pour afficher cette distinction ? Comment les classes populaires malaxent-elles cette idée-là ? Comment les classes dirigeantes affichent aujourd'hui leur(s) distinction(s) autrement que par le territoire ou des territoires que nous ne maîtrisons pas ?
Frédéric Lebaron : Cela renvoie à la notion de capital d'autochtonie, et de capital cosmopolite du côté des classes dominantes. La déterritorialisation se traduit par le fait que sont extrêmement valorisées la capacité de passer d'un territoire à l'autre, à investir dans les langues, etc. Tout cela constitue un nouveau capital qui est ultra dominant aujourd'hui. D'une certaine manière, la réponse / riposte symbolique (distinctive) des classes populaires va être la valorisation du capital d'autochtonie, d'une autre forme d'entre soi (de classes populaires et locales en particulier). Je renvoie aux travaux de Renahy [18] sur les classes populaires rurales. Je n'opposerais pas de façon aussi nette espace et territoire dans la mesure où l'un et l'autre sont justiciables des mêmes types d'analyse. J'ai tendance à valoriser la notion d'espace parce qu'elle permet de faire le pont avec l'idée d'espace social. Cette idée devient de plus en plus centrale dans les travaux de la sociologie et de la science politique en France et au-delà.

Christian Poncet (économiste) : Jacques Lévy, géographe, a beaucoup écrit sur l'idée de capital territorial. Pourriez-vous nous éclairer sur ces travaux, sur le capital d'autochtonie ?
Frédéric Lebaron : C'est la ligne de discussion dans laquelle on prend le territoire comme un élément de ressource à opposer à des processus de déterritorialisation relative. L'expression « ghettos du Gotha » signifie bien qu'un certain nombre d'acteurs dominants maintiennent aussi des zones très préservées. C'est encore plus frappant en Amérique Latine où l'espace est très valorisé et est l'objet de stratégies de contrôle. Toute une série de travaux, ceux notamment de Sylvie Tissot, montrent à quel point dans la mesure où le territoire est structuré par la distribution des capitaux est un enjeu de contrôle extrêmement important.

Guillaume Lacquement (géographe) : Lorsqu'on utilise les statistiques sur le risque calculé de transformation du réel, vous avez parlé de « choix des variables actives ». D'un point de vue méthodologique, comment construit-on le protocole qui permet de déterminer et de discriminer les variables, en l'occurrence des variables actives, pour analyser et représenter le réel ?
Frédéric Lebaron : Il existe toute une méthodologie en analyse de données qui consiste à rechercher l'homogénéité, l'exhaustivité sur un certain nombre de critères – ce que l'on retrouve déjà dans les travaux de Jean-Paul Benzécri en 1973[19] – mais ce n'est pas suffisant. La discussion s'est beaucoup focalisée d'abord sur ce que Bourdieu avait fait sur la distinction. Dans *La Distinction*, il a pris comme variables actives des variables de style de vie sur lesquelles il a projeté des variables d'appartenance socio-économiques de divers types : les indicateurs sociodémographiques classiques. C'est la stratégie qu'il a utilisée pour les classes dominantes, la classe moyenne, etc. Cette stratégie a été très fructueuse parce qu'elle met en avant des corrélations : on part de la diversité des styles de vie dont on montre

[18] Renahy N., 2010, « Classes populaires et capital d'autochtonie – Genèse et usages d'une notion », *Regards Sociologiques*, 40, p.9-26.
[19] Benzécri, J.-P., 1973, *L'Analyse des données. Tome 1 : la taxinomie*, Dunod, 615 p.

qu'elle est statistiquement très fortement corrélée à des appartenances socio-économiques. L'autre stratégie, implicite, est le produit de plusieurs analyses des correspondances – mais qui n'est pas le produit d'une analyse factorielle – consiste à partir de la distribution des capitaux. C'est ce que nous avons fait dans l'analyse de Sao Paulo. On construit un espace, en l'occurrence de territoires, sur la base de la distribution des capitaux. Les variables actives sont donc les capitaux (tous les capitaux possibles), sur lesquelles on projette le vote. Mais on pourrait faire l'inverse, ce qu'on a fait : on a construit un espace des votes sur lequel on a projeté les éléments socio-économiques dont on disposait. C'est ce que l'on appelle les « éléments supplémentaires » en analyse de données. C'est aussi d'une certaine manière la logique de la régression. L'idée est de faire ces analyses dans les trois sens (le troisième étant la cartographie). C'est la même structure vue de différents angles, de différents rapports : la structure de la distribution des capitaux, la structure des pratiques et les structures psychiques (la structure des votes par exemple) et bien sûr les structures physiques de l'espace observé.

C'est une question centrale pour laquelle on n'a pas de solution parfaite. D'un article à l'autre, on peut adopter une stratégie différente selon les objectifs de démonstration. Ce sont des méthodologies suffisamment souples pour ne pas entrer dans des formes de conformisme où il n'y aurait qu'une façon de construire un espace à la Bourdieu.

DISCUSSION SUR LA CONFERENCE DE FREDERIC LEBARON

Gilles Massardier, politiste
(retranscription de la conférence enregistrée)

1. L'APPROCHE PAR LES EFFETS DE LIEUX

L'évaluation de la qualité de vie et les espaces de bien-être sur des territoires fragiles et hétérogènes produit des nuances dans ces inégalités. Les territoires évoluent, de même que les nuances (exemple des lycées à Sao Paulo). On rejoint l'idée du territoire comme barrière symbolique. L'exemple de Sao Paulo décrit ces proximités / disparités sociales et spatiales au sein d'un même territoire. C'est ce qui amène à percevoir des nuances dans les inégalités territoriales, et comment les effets de lieux produisent la ville réelle.

L'exemple de Sao Paulo tente de lier deux définitions d'espace : l'espace social urbain (avec les corrélations entre variables) qui positionne les acteurs du territoire dans des espaces territoriaux urbains dispersés sur les axes. Ce qui alimente l'idée qu'il y a une nuance d'analyse entre ces territoires et la proximité spatiale / distance sociale. Ce texte est une belle tentative pour nous montrer en quoi l'espace social urbain, au sens des sociologues, peut être spatialisé sur des espaces territoriaux (urbains au sens des géographes). On y repère parfaitement les effets de domination.

La définition que Frédéric Lebaron donne du territoire est celle de l'espace comme espace d'appropriation des biens, notamment publics inégalement répartis sur le territoire. On voit la jonction entre une approche sociologique, une approche économique, une approche géographique et une approche science politique à partir des politiques publiques.

Les inégalités d'accès aux espaces décisionnels

Il faudrait intégrer une variable supplémentaire dans ces inégalités autour de l'accès aux espaces décisionnels. Les espaces de fabrique des politiques publiques sont composés de façon relativement homogène, comme l'a dit André Torre. Les analystes des politiques publiques font l'hypothèse que cette inégalité d'accès aux espaces décisionnels (l'implication différentielle) est un des éléments explicatifs de l'inégalité de distribution des biens publics. Ce que montrent les analyses sur Sao Paulo sont des luttes de pouvoir entre territoires politiques. Les inégalités territoriales sont finalement des inégalités d'accès aux espaces décisionnels. On peut les appréhender par des décalages :

- Une variable de décalage entre les espaces de production du savoir sur ces territoires, et avec l'espace de production des politiques publiques (espace décisionnel).
- Une deuxième variable de décalage entre *politics* et *policies* : celui qui a le plus de votes a le plus de pouvoir sur le territoire. Donc, il y a un décalage entre les territoires selon le nombre de votes, ce qui ramène au système de relations de Weber « grands élus / petits élus » ou de relations de vassalité. Les *vereadores*[20] sont des consolidateurs de la base parlementaire du maire central. Ce n'est pas sur le territoire de la sous mairie que se fabriquent les politiques publiques, mais dans un autre espace décisionnel. Les territoires discriminés par des petits électeurs sont souvent les grands oubliés de la fabrique des politiques publiques.

[20] Conseillers municipaux à Sao Paulo. Ce sont des élus des quartiers, des sous mairies.

- Une troisième variable concerne les luttes de classement entre les territoires bureaucratiques. Selon James N. Green, les sous mairies sont discriminées par l'administration centrale de Sao Paulo (*secretarias*[21]) qui ne veut pas décentraliser le mode décisionnel. Donc, les sous mairies sont des territoires de déconcentration de la politique mise en place par l'administration centrale et non pas des espaces de décision. On a mené une enquête à Sao Paulo sur la gestion de l'eau[22] dans le quartier du Billings, qui visait à reconstituer les coalitions de pouvoir qui s'opposaient sur la décision de l'assainissement du réseau d'eau pour les ménages. La question était : *fait-on ou pas une transposition d'eau entre deux énormes réservoirs de la ville ?* En reconstituant les différentes coalitions de pouvoirs, on s'est aperçus que ni le territoire du Billings, ni les acteurs de ce territoire, ne sont dans la coalition dominante où s'est prise cette décision, en l'occurrence dans une coalition d'ingénieurs (coalition civile) spécialisés dans le secteur de l'eau. Il y a là un décalage entre des espaces de constat des inégalités (ici la gestion de l'eau) et les espaces décisionnels.

2. DEUX QUESTIONS DE METHODE SUR SAO PAULO

L'indicateur d'inscription dans les lycées publics : cette information permet de comprendre comment nous pouvons faire circuler des paradigmes analytiques dans des pays où ils n'ont pas été construits.
La variable des lycées publics (niveaux d'étude acquis et de sortie du système scolaire) au Brésil est spécifique : les élites et les élèves des classes moyennes sont formés dans les lycées privés. Donc cette variable est à recomposer. De fait, est-ce qu'elle n'introduit pas un biais dans l'analyse ? Vous [Frédéric Lebaron et ses co-auteurs] y avaient partiellement répondu en précisant que vous analysiez l'émergence des lycées privés dans des quartiers où jusque-là ils n'étaient pas présents. C'est une démonstration de l'évolution des territoires et des « nuances » dont vous avez parlé.
Le cas des statistiques brésiliennes est intéressant. Les statistiques sur lesquelles on travaille sont produites par l'IBGE[23] sur la base de districts qui sont des espaces territoriaux de fabrique de la statistique mais qui ne sont pas des espaces de pouvoirs (ni administratifs, ni politiques). Ce qui va à l'inverse des analyses de Desrosières[24] par exemple : à travers l'histoire qu'il fait des statistiques, il montre une liaison très forte entre construction de l'État, contrôle des territoires (rapport centre / périphérie). Pour Desrosières, la fabrique des statistiques est une fabrique de territoire pour contrôler l'État par le grand nombre. Au Brésil, il est intéressant de voir comment le rapport territoire / État central est relâché.
La variable historique est la grande absente. Pourtant, territoire et histoire sont fortement liés. Et finalement, il ressort de cet après-midi que le *territoire* est flou, indéfini, qu'il est le lieu de luttes entre acteurs. Mais, en reprenant Bourdieu, le territoire n'existe pas : c'est le résultat de ces luttes. Réfléchir sur le territoire n'a de sens que si on admet que c'est un construit qui provient des luttes des acteurs à différents niveaux administratifs et d'action, des acteurs de ces territoires (économiques…). Ces luttes finissent par produire des choses qu'on appelle des territoires.

[21] Les *secretarias* sont des ministères des villes.
[22] Massardier G., Poupeau F., Mayaux P.-L., Mercier D., Robert J., *et al*., 2014, « Les coalitions multi-niveaux d'action publique. Un modèle interprétatif des conflits pour l'eau dans les Amériques ». *Cahiers des Ifre*, Fondation Maison des sciences de l'homme, 2014, Urbanisme et dérèglement climatique, pp.63-80.
[23] Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística.
[24] Desrosières A., 1993, *La politique des grands nombres – Histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris.

Échanges avec la salle après les interventions de Frédéric Lebaron et de Gilles Massardier

Frédéric Lebaron : La grande frustration sur le travail collectif sur Sao Paulo vient de l'action publique. Du point de vue des données, il manquait des données, des informations que les collègues avaient en partie. Mais n'étant pas spécialistes de ces questions, nous ne sommes pas allés vers ces questions alors même que nous avons introduit des variables qualitatives dans la base portant sur d'éventuelles histoires politiques spécifiques de chacune des sous-préfectures, notamment sur des histoires industrielles, toute une diversité socio-économique qui n'est présente dans l'analyse qui en est restée aux données officielles. C'est un travail qui a intéressé les statisticiens de la municipalité de Sao Paulo, précisément parce que pour l'instant cette cohérence que Desrosières décrit entre construction statistique / construction politique n'est pas très prégnante. On est plutôt de ce que Emmanuel Didier, Isabelle Bruno, appellent le *statactivisme*, la tentative de construire quelque chose qui n'existe pas encore. J'ai commencé à m'intéresser à ces questions de pathologie sociale dans les années 1990 sous l'impulsion de Bourdieu. Il avait travaillé sur *La Misère du monde* et engagé des grands projets européens avec des financements de la Direction Générale de la Recherche sur la question des effets sociaux des politiques économiques et sociales menées dans les années 1990. J'ai travaillé notamment avec Julien Duval sur les données comparées très agrégées à l'échelle européenne mettant en relation des inputs de politique publique et toute une série outputs (précarité, chômage, inégalités, etc.). Cela a été le point de départ pour un fort intérêt sur les indicateurs sociaux[25]. Entre temps il y a une des initiatives, souvent militantes ou semi-académiques comme le BIP 40[26]. Puis, il y a eu une régionalisation du BIP 40 en Nord-Pas-de-Calais pour analyser la localisation des inégalités. Au CURAPP, nous avons construit un indicateur des inégalités locales en Picardie : le MAI picard (Mesure Alternative des Inégalités) qui associe des acteurs locaux, régionaux, municipaux. On a analysé le bien-être social et le vote. L'abstention est une question centrale des inégalités de participation, d'implication. C'est là que s'est greffé le travail sur Sao Paulo, avec des collègues brésiliens qui avaient des données de pathologie. Mais il manquait des données politiques, sauf sur le vote qui est obligatoire au Brésil. D'où la formation de l'axe 1 de l'analyse des données qui présente une opposition frontale sur le vote de classes (Haddad *vs* Bolsonaro). Mais nous avons très peu de choses sur l'abstention, la participation et surtout sur les niveaux intermédiaires. On voit dans nos données une différence du niveau d'infrastructure publique mais on ne sait pas pourquoi.

Sur la question lycées publics / lycées privés, la proportion de personnes ayant suivies le lycée public est également corrélée au premier axe avec le vote Haddad. Le lycée public est populaire, le lycée privé réservé aux classes moyennes et supérieures. En revanche, le deuxième axe est formé par les personnes qui ont un diplôme de lycée (ils ne sont pas allés jusqu'à l'université) et qui sont dans sur des trajectoires ascendantes, et par les bibliothèques publiques qui représentent des formes d'actions culturelles (mais on ne sait pas pourquoi elles sont plus présentes dans les zones intermédiaires). Il y a certainement des boucles d'interactions complexes entre le fait de développer des infrastructures publiques de lecture et la transformation de la scolarisation. Le travail sur les lycées privés est dû à Graziela Serroni Perosa, sociologue de l'éducation, sur la sous-préfecture de Ermelin Tarasoul. Elle étudie les stratégies d'ascension sociale par l'école dans les zones intermédiaires des personnes issues de catégories populaires migrant du Nordeste. Ces zones intermédiaires apparaissent sur le deuxième

[25] Lebaron F., 2011, Les indicateurs sociaux au XXIe siècle, Dunod, Paris.
[26] Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté. La dénomination BIP40 est une réponse au CAC40.

axe de l'analyse. Nous obtenons une analyse tripolaire qui s'articule avec des observations qualitatives, mais peu d'analyse de l'histoire sociale des politiques publiques à Sao Paulo.
Les analyses en Picardie m'ont permis d'approfondir la question de l'articulation entre inégalités, inégalités territoriales et participations avec la collaboration de collègues qui travaillent sur le local, le rural (Sébastien Vignon). Le travail interdisciplinaire permet d'ouvrir le cadre de la recherche.
Guy Di Meo : Quelques remarques sur cette lecture croisée. Au sujet des inégalités d'accès aux espaces décisionnels, la démonstration est implacable et finalement très bourdieusienne. Je connais la ville de Medellin en Colombie, et les quartiers périphériques sont loin des espaces décisionnels. Mais avec l'arrivée d'un nouveau maire progressiste, on a vu se développer des médiathèques, des écoles, des lycées, des systèmes de transport, dans ces *bidonvilles*.
Mais que sont ces espaces décisionnels ? Ce ne sont pas des espaces au sens géographique du terme. Ce sont des espaces à la Bourdieu.
Gilles Massardier : ces analyses sont basées sur une approche dite ACF (Advocacy Condition Frameworks), c'est-à-dire que ce sont des coalitions de cause qui fabriquent les politiques publiques. Ensuite, on a essayé d'intégrer les coalitions de cause l'idée que les membres de ces coalitions sont aussi porteurs de capitaux. Une des variables que l'on a identifiée en croisant les données est la variable du *network* (aller chercher des ressources dans le réseau pour exister dans la fabrique des politiques publiques). Cette variable *réseau+* comprend le rapport au territoire.

Guy Di Meo : sur le plan méthodologique, si je suis favorable à ce type d'analyses de données, il ne faut qu'elles nous privent d'une éventuelle surprise c'est-à-dire nous mettre en situation d'attendre l'inexorable de ce que vont nous donner la société, l'espace… Il faut être ouvert à toute surprise, à tout étonnement. C'est important dans les stratégies de développement territorial. Il y a une difficulté à vouloir encadrer, aider, favoriser des politiques de développement intéressantes, en considérant que les personnes sont éloignées des espaces décisionnels. Une ville comme Lagos, en Afrique, est un véritable laboratoire d'innovations urbaines. Avec les circuits de la mondialisation, les habitants de Lagos ont réussi à resituer toute une foule de produits qui partent dans un marché international en lien avec les pays arabes, etc. Méthodologiquement, il faut garder ce regard.
Gilles Massardier : J'ai pris un cas extrême sur Sao Paulo. Mais il y a un autre cas à Sao Paulo qui est celui d'une île où on voit se mettre en place, dans une relation de coalition complètement différente, un tout autre système de relations entre les acteurs, des espaces de discussion entre des acteurs ségrégués socialement et des habitants de Sao Paulo qui viennent en vacances sur cette île. Ici l'effet de territoire est intéressant. Une des hypothèses est que l'insularité fait que ce système de gouvernance et d'interaction entre ces acteurs extrêmement éloignés dans l'espace social parviennent à discuter ensemble. En revanche, les coalitions sont en relation les unes avec les autres et les acteurs font le pont entre elles.
L'exemple de Medellin confirme que les cycles électoraux sont une variable explicative de la mise en place de politiques publiques qui s'appliquent à des populations ségréguées qui n'accèdent pas aux espaces décisionnels. Le cycle électoral est une variable importante.

Sandrine Michel : dans le cas de Sao Paulo, est-ce que les lycées privés et les bibliothèques qui apparaissent dans les espaces intermédiaires sont financés par l'impôt ?
Frédéric Lebaron : les bibliothèques dont j'ai parlées sont publiques, donc financées par l'impôt.
Sandrine Michel : est-ce qu'elles ont pu apparaître sur demande des contribuables ?
Frédéric Lebaron : je ne sais pas. J'imagine qu'il y a là un processus de généalogie de la politique publique.
Sandrine Michel : ça pourrait expliquer une progression sociale ?
Frédéric Lebaron : c'est une des questions qui se posent à la suite de cette recherche.

GENESE DE « L'ECONOMIE DES TERRITOIRES »

André Torre, économiste
(retranscription de la conférence enregistrée)

La question du territoire est quelque chose de nouveau pour l'économie. Jusque-là, le territoire était un impensé pour la discipline : on parlait de localisation, d'espace, de coûts de transport, etc. Puis on a développé le concept d'externalité spatiale avec Alfred Weber[27], puis les « externalités Marshall-Arrow-Romer »… L'émergence de la notion de territoire en économie est un processus lent. Elle est d'abord passée par la notion de *région* – d'où les expressions d'« économie régionale » ou d'« économie spatiale ». Nous n'avons pas de définition du territoire. Les économistes qui s'intéressent au territoire reprennent la définition des géographes. Ainsi, pour l'économiste, le territoire est un emprunt. Il s'agit, schématiquement, d'un lieu approprié, organisé par des individus ou groupes d'individus. Le territoire est un qualificatif : l'économiste traite rarement du territoire mais d'objets territoriaux, de la ressource territoriale, de la gouvernance territoriale, de la proximité territoriale, le développement territorial.

1. LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le développement économique s'est « réveillé » au XXIe siècle. Dans la deuxième moitié du XXe siècle, la notion faisait avant tout référence aux pays en développement (voire aux pays sous-développés dans les années 1950) et non au territoire. Depuis quelques années, le terme est réapparu. La problématique du développement dans les travaux d'économie est au cœur de l'évolution des sociétés et de leur histoire. Il ne s'agit pas seulement d'une question de croissance économique (« croissance et développement »). Dans ses travaux, François Perroux perçoit, au-delà de la croissance économique (indicateurs de PIB, de revenus, etc.), des changements structurels, des mutations sociales, des changements dans les représentations, dont il faut tenir compte. Aujourd'hui, d'autres indicateurs apparaissent notamment sur la mesure du bien-être[28] (*Bonheur Intérieur Brut* à l'OCDE, Indice de Bonheur au *Bouthan,* travaux de Stiglitz et Sen) au-delà des critères purement économiques dans la mesure de la croissance. L'insertion d'indicateurs sociaux amène à repenser la notion de territoire en économie.

La notion du développement territorial est maintenant à l'agenda des décideurs mais aussi des théoriciens. Ces territoires sont aujourd'hui des lieux importants de décisions, des moteurs essentiels des processus de développement. Les économistes ont besoin de comprendre ce qu'est le « développement territorial ». Cette évolution s'inscrit dans un processus de changement de la discipline économique : on est passé des analyses du développement régional aux analyses du développement territorial.

---

[27] Alfred Weber (1868-1958), frère du sociologue Max Weber, est économiste et fondateur de la Théorie de la localisation. Il publie en 1909 *Über den Standort der Industrien* (La Théorie de la localisation des industries), Tübingen, Verlag von J. c. b. Mohr (Paul SIEBECK), 1ère édition.

[28] Le BIB, créé par l'OCDE en 2011, repose sur 11 critères : les revenus, le logement, l'emploi, la santé, la sécurité, la vie en communauté, la gouvernance, l'éducation, l'environnement, le sentiment de satisfaction personnelle, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie de famille. Il est calculé à partir de données objectives (taux de chômage, espérance de vie, niveau d'étude) et subjectives (sondages sur le niveau de satisfaction des citoyens).

2. REMISE EN CAUSE DE L'APPROCHE PAR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Les théories du développement régional ou territorial trouvent un écho dans les grandes théories du développement économique. Dans les années 1950, la recherche s'intéressait aux processus de développement équilibré. En référence à l'analyse néo-classique, on considérait qu'entre pays économiquement déséquilibrés les échanges contribueraient à terme au rééquilibre économique, ou *phénomène de convergence économique*. On a utilisé le même raisonnement pour les régions. Cependant, au bout de cinquante ans d'observations on constate que les inégalités ne sont pas forcément réduites. D'où une remise en cause de l'approche du développement équilibré. On a pris conscience que, au niveau régional, les phénomènes de croissance et développement pouvaient creuser les inégalités. Les travaux de Paul Krugman[29] démontrent que les régions qui s'engagent les premières dans le processus de développement sont celles qui se développent le plus. Autrement dit, le retard de développement se rattrape rarement, notamment en raison des phénomènes de croissance cumulative (les entreprises s'installent auprès des travailleurs, les travailleurs se localisent près des entreprises ; on vend les produits aux travailleurs qui vendent leur travail aux entreprises, et ce processus se déroule dans un même lieu). On retrouve ce processus dans l'économie résidentielle au niveau des services proposés (avantages comparatifs entre les lieux).

3. DEVELOPPEMENT DE L'APPROCHE TERRITORIALE

Depuis une trentaine d'années, les travaux s'intéressent à la dimension territoriale. Les travaux pionniers portent sur les systèmes localisés de production, autour des districts industriels en Italie. Aujourd'hui la recherche porte sur la question des clusters[30] qui est considéré comme l'entité de la croissance (l'alpha et l'oméga de la croissance selon l'OCDE). Le cluster est plus petit que la région, donc on passe de l'échelle régionale à celle du territoire.

Qu'entend-on par « développement territorial » ? Il s'agit tout d'abord d'une manifestation sur une aire géographique plutôt restreinte. Ce territoire peut avoir une réalité biophysique (bassin versant) ou institutionnelle, mais c'est surtout un existant, un construit social qui résulte des actions des acteurs, et un espace vécu. L'analyse du développement territorial se distingue du développement régional en trois points :

- La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes des territoires, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, entreprises, tissu associatif, etc.
- L'intégration de processus de coopération et de concertation
- La prise en compte de problématiques d'occupation des sols, de l'espace (arbitrage entre une zone agricole, de loisir, ou commerciale par exemple).

L'économiste se pose alors deux questions en lien avec les deux moteurs du développement territorial : les questions de production (clusters, systèmes productifs locaux, etc.) et les questions de gouvernance (liées à l'échelle infra-macro).

- *Les questions de production*

  Ce sont les processus de développement territoriaux tels qu'ils sont portés par les dynamiques de production. Historiquement, on part de l'innovation technologique. Dès 1911, les travaux

[29] Paul Krugman a reçu le prix Nobel d'économie en 2008 pour ses travaux sur les effets des économies d'échelle sur les modèles du commerce international et la localisation de l'activité économique.

[30] Le cluster (par exemple un pôle de compétitivité) est une concentration d'entreprises et d'institutions interreliées dans un domaine particulier sur un territoire géographique.

de Schumpeter montrent que le développement est associé à l'innovation. À partir des années 1960, les économistes évolutionnistes reprennent l'idée d'innovation : en présence d'un processus local de production installé, il faut de la destruction créatrice (innovation) pour initier le développement.

Les économistes vont d'abord étudier l'innovation technologique (recherche & développement, brevets, le high-tech, etc.), qui s'incarne au niveau local par le développement de technopoles, de parcs d'activités… c'est-à-dire une concentration d'activités et de population. Et à partir des années 2000, on va raisonner l'innovation technologique au niveau local puisqu'elle est la base du développement territorial. Toutes les zones de développement territorial sont dans l'espace urbain ou péri-urbain.

L'intérêt pour ce nouveau mode d'organisation de la production a amené de nouvelles politiques. En France, on a vu apparaître la politique des pôles de compétitivité, la politique des grappes d'entreprises (clusters), et la politique des pôles d'excellence rurale. On a couvert le territoire, de manière théorique, de clusters et de systèmes localisés de production.

- *Les questions de gouvernance territoriale*

  « Gouverner pour développer ». Le développement passe par des projets. Ainsi, le développement des territoires peut difficilement se comprendre sans se pencher sur la question de la gouvernance. Cette question est apparue récemment dans la remise en cause de l'autorité étatique, la question de la démocratie directe, du pilotage des activités, des hommes. À côté de l'idée verticale de gouvernement, on a vu apparaître une idée de gouvernance horizontale qui impliquerait davantage les populations. Il y a deux notions de gouvernance : la « bonne gouvernance » comme celle de la Banque Mondiale par exemple, et une gouvernance plus processuelle qui se fait pas à pas. C'est cette dernière qui incarne le développement territorial.

  La question de la gouvernance se pose tout d'abord parce qu'il y a de plus en plus de parties prenantes au niveau local. Ensuite se pose la question de la participation à cette vie locale et aux décisions publiques, dans un contexte de décentralisation (mouvement fort entre la fin du XXe et le début du XXIe siècle). Lorsqu'on raisonne au niveau d'un territoire – en France – il faut tenir compte à la fois des règlements européens, des lois élaborées au niveau français, des règlementations régionales et locales (jusqu'à la mairie). Tous ces éléments doivent être combinés à l'échelle du territoire.

  L'objectif de cette gouvernance est de favoriser le développement territorial, d'élaborer des projets de territoire, coordonner ses acteurs hétérogènes, éviter les conflits entre acteurs et les maintenir sur le territoire, et surtout décider des chemins de développement. On associe souvent gouvernance territoriale à négociation, à concertation. Or, on assiste à une montée de la conflictualité (attestée par l'augmentation des recours judiciaires depuis quelques années). Cette conflictualité est un temps de la gouvernance. Le conflit est lié à l'innovation : l'innovation entraîne des résistances plus ou moins fondées, et réciproquement du conflit naissent des innovations (y compris sociales, institutionnelles). Les conflits sont finalement des lieux d'essais et d'erreurs.

Il existe de nombreuses expériences innovantes dans les territoires, mais toutes ne sont pas technologiques. L'innovation technologique est concentrée dans quelques pays : les États-Unis, quelques pays d'Europe, la Chine, le Japon et la Corée. Les autres types d'innovation (sociales et institutionnelles) participent tout autant au développement territorial (et sa dynamique) bien que moins faciles à prendre en compte.

4. CONCLUSION : LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

La fabrique des innovations territoriales se fait selon deux voies : le conflit ou la négociation. Mais sans accord sur les projets de développement, alors il ne reste que la voie de l'exil territorial (exit spatial).

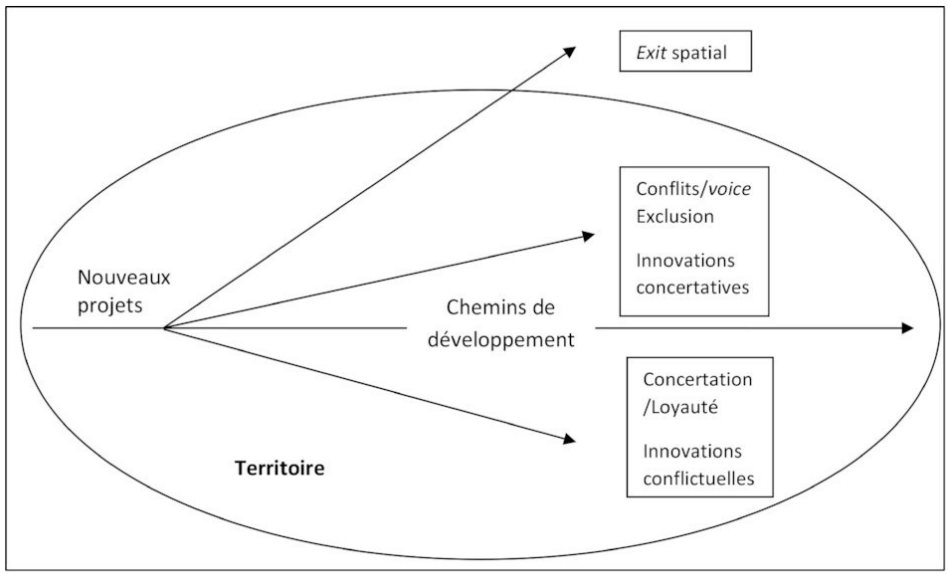

Source : Torre A., 2018, « Les moteurs du développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 2018/4, p.730.*

Dans une version dynamique, les processus d'innovation deviennent :

Figure 1 : Les chemins du développement territorial

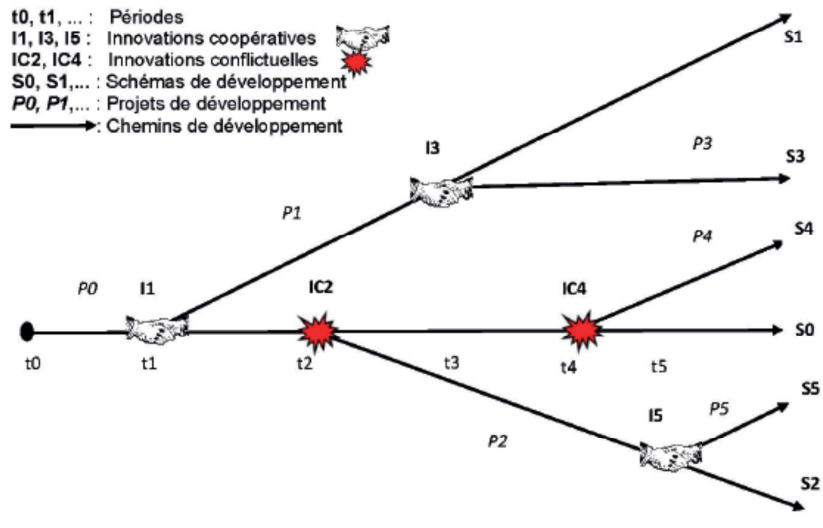

Source : Torre A., 2015, « Théorie du développement territorial », *Géographie, économie, société, 17, p.284.*

Les chemins de développement sont souvent heurtés : à chaque étape de développement, des bifurcations apparaissent.

Précisions demandées sur l'intervention de André Torre

Jean-Paul Volle (géographe) : Est-ce que développement égale valeur ajoutée ?
André Torre : Non, pas seulement.
Jean-Paul Volle : Lorsque l'innovation n'est pas seulement technologique, elle porte sur une matière différente. Quand on parle d'innovation en termes de territoire, est-ce que finalement ce n'est pas un problème de langage et de pouvoir ? Qui détient la matrice innovante ? Dans l'exemple de Notre-Dame-des-Landes, vous parlez d'« innovation et voie conflictuelle ». Mais qui détient l'innovation à Notre-Dame-des-Landes : est-ce que ce sont ceux qui sont installés et qui défendent une nouvelle forme d'agriculture ou bien ceux qui défendent aujourd'hui un modèle de développement territorial intégré qui ne relèvent absolument pas de la base ? Où est l'innovation ?
André Torre : L'histoire nous le dira. Je ne suis pas prospectiviste.
Jean-Paul Volle : La notion de conflit est singulièrement rattachée à l'ordre, au pouvoir, qui décide de l'innovation.

Sandrine Dury (économiste) : l' « exit » est comme une sortie du développement territorial. Après vous mobilisez les notions de résilience, de trajectoire, de dynamique. J'ai des exemples africains où la sortie a créé du développement territorial. Comment vous situez cet « exit » ?
André Torre : Il y a différents chemins de développement territorial. Certains acteurs peuvent se développer et s'enrichir, tandis que d'autres peuvent s'en aller. Mais l'exit peut être un nouveau développement territorial avec les transferts notamment.

Sur l'intégration des dimensions de dégradation des sols
André Torre : On ne sait pas faire. On ne peut pas tout intégrer. Mais la plupart des conflits auxquels je m'intéresse sont des atteintes environnementales. Je m'intéresse à la dimension socio-économique des conflits, donc j'appréhende de cette manière-là la dimension environnementale. Mais je ne suis pas capable d'en faire un élément de base de ma théorie.

Mohamed Djouldem (politiste) : Vous séparez gouvernance et gouverner.
André Torre : Gouverner peut être la « gouvernementalité », la gouvernance… Il y a deux manières de prendre en compte le gouvernement. J'oppose gouvernance et gouvernement. Je prends la gouvernance comme quelque chose d'horizontal et non comme l'aborde la Banque Mondiale.

LE REGARD D'UNE MACRO-ECONOMISTE SUR LE TERRITOIRE

Pauline Lectard, économiste

Mon intervention s'inscrit dans mes thématiques de recherche, je suis une macro économiste du développement et je travaille principalement sur les Chaînes de Valeur Mondiales et l'industrialisation.
Cette intervention porte donc sur les questions de développement localisé au sud.
Mon intervention va s'articuler autour de deux points.

1. REPLACER L'ETUDE DES TERRITOIRES DANS LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

Tout d'abord je pense qu'il est nécessaire de replacer l'étude des territoires dans le contexte économique mondial actuel qui est caractérisé bien sûr par une intensification des échanges principalement des biens intermédiaires ; ces échanges s'effectuant dans le cadre des chaînes de valeurs mondialisées. C'est-à-dire que chaque maillon de la chaîne de valeur est localisé dans des pays différents. Dans ce contexte où l'insertion dans l'économie mondiale est devenue un leitmotiv des gouvernements on a vu se développer des politiques industrielles cherchant avant tout à attirer les Investissements Directs Etrangers et mettant en place pour cela des zones franches ou zones économiques spéciales. Ces zones peuvent être considérées comme un territoire avec ses propres normes et droits. On voit donc émerger dans les économies en développement, et surtout émergentes, des pôles de croissance ou des « îlots » industriels qui sont le résultat de politiques industrielles qui génèrent de bonnes performances économiques par exemple en terme de croissance, exportations etc. Ces initiatives, résultats de politiques macroéconomiques, ne s'inscrivent pas dans une démarche de développement territorial, ces îlots sont en quelque sorte déconnectés du reste de l'économie. La littérature sur les zones économiques spéciales souligne l'enclave de ces territoires qui engendrent également de grandes inégalités géographiques au sein des pays (on peut par exemple citer la Chine, du Maroc ou de la Tunisie). On est donc dans le cas de développement économique a plusieurs vitesses (les cas les plus documentés portant sur la Chine).
Dans la littérature du commerce international Gimet *et al* (2010) parlent de croissance appauvrissante et Baldwin (2012) d'industrialisation moins porteuse quand elle est tirée par l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Ces auteurs expliquent ce paradoxe par une spécialisation dans des tâches intensives en main d'œuvre peu qualifiée, on peut aussi l'argumenter à partir d'un ancrage territorial de ces industries. Une analyse macroéconomique peut faire état de bonnes performances économiques. Par exemple l'analyse du panier d'exportation (généralement privilégiée étant donnée la grande disponibilité de données désagrégées) peut faire état d'une transformation structurelle avec le développement du secteur industriel et la modernisation des exportations. Mais ces bonnes performances peuvent être restreintes à ces îlots industriels sans qu'il y ait de développement territorial. C'est le cas en l'absence d'effets de débordement entre ces firmes et l'espace géographique où elles se situent.

Encadré : Replacer l'étude des territoires dans le contexte économique mondial : Constats & Enjeux

Replacer l'étude des territoires dans le contexte économique mondial :

- Intensification des échanges
- Chaînes de valeur mondiales
- Insertion dans l'économie mondiale → Objectif majeur

} Littérature macro- commerce international
« *immiserising specialisation » (*Gimet et al, 2010*)*
« *Less meaningful* » (Baldwin, 2012)

Emergence « d'îlot industriels »

- Bonnes performances économiques
- Résultats de politiques industrielles macroéconomiques
- Ne s'inscrivent pas dans une démarche de développement territorial
- Enclave et inégalités géographiques

➔ Activer les proximités potentielles entre ces îlots industriels et le tissu productif local
➔ Conditions pour que les activités débordent sur les activités domestiques?

Dans ce contexte il me parait important dans une optique de développement économique durable d'associer **les dynamiques globales aux dynamiques locales**. **L'idée est donc de comprendre pourquoi ces îlots n'entraînent pas de dynamiques locales ?**

2. INTEGRATION DES ACTIVITES DANS LES ECONOMIES EN DEVELOPPEMENT

Par ailleurs dans les économies en développement les firmes étrangères sont avant tout attirées par le cout de production ou la disponibilité d'un intrant spécifique par exemple dans le secteur minier, sans chercher de *feedback* avec l'espace géographique où elles sont installées. Il n'y a donc pas d'ancrage territorial dans le sens ou ces entreprises ne cherchent pas à s'insérer dans le tissu productif local. Il y a par exemple toute une littérature sur la question qui met en évidence l'absence de relation avec les firmes domestiques, le faible niveau de transmission de compétences ou autre (pour une revue de la littérature voir Paus et Gallagher (2008)[31]). Par ailleurs, dans les entreprises faiblement capitalistiques et intensives en main d'œuvre peu qualifiée les délocalisations se succèdent en suivant l'évolution du coût de la main d'œuvre ; ce sont même des firmes « nomades ». Les entreprises sont guidées par les coûts qui sont géographiquement volatils. Le tracé des délocalisations dans le secteur du textile est une illustration parlante.
L'enjeu des politiques économiques est justement d'activ**er les proximités potentielles entre ces ilots et le tissu productif local.**

Plusieurs points/questionnements peuvent alors être abordés :

- Si on se situe dans le cadre d'un ensemble productif mondial, il me semble qu'il faut aborder les questions de relation de domination qui peuvent exister, et le besoin de prendre en compte, dans les économies en développement, la faiblesse des Etats et des contres pouvoirs qui

[31] Paus E.A. and Gallagher K.P. (2008), "Missing links: Foreign investment and industrial development in Costa Rica and Mexico", *Studies in Comparative International Development*, 43(1), p.53-80.

peuvent prendre différentes formes. La question est donc de comprendre si ces relations de pouvoir impactent justement les possibilités de l'ancrage territorial.

- La question de la RSE ça a été abordée dans le cadre du séminaire ancrage territorial d'ART-Dev.
- Prendre en compte le risque très présent dans les économies en développement de spécialisations productives qui ont tendance à être amplifiées avec l'intégration dans l'économie mondiale, et voir comment les approches par les territoires peuvent permettre de promouvoir la diversification. Par exemple les modèles d'agrobusiness promus par la Banque Mondiale s'inscrivent dans une volonté de valoriser localement les ressources agricoles mais aussi de promouvoir la diversification productive.
- Il y a bien sur tous les travaux associés sur les microcrédits pour les dynamiques les initiatives locales.
- Toutes les questions liées aux politiques incitatives qui peuvent être mises en place par les gouvernements pour justement permettre/ engendrer un développement territorial.
- Et les approches via les matrices Input-Output qui ici peuvent être utiles ; **quelle seraient les conditions pour que les activités débordent sur les activités domestiques ?**

La croissance économique dans les économies en développement est donc tirée par l'extérieur que ce soit via les exportations, les capitaux étrangers, l'intégration dans les CVG, la question est donc de savoir comment cette croissance peut-elle être durable ? Un questionnement qui me semble important est d'identifier comment ces formes très localisées de développement industriel peuvent avoir un effet sur le développement des territoires ? L'analyse des territoires et des proximités telles qu'elles sont introduites par A. Torre me semble particulièrement importantes pour repenser le développement dans le contexte économique mondial actuel. L'approche par les territoires peut permettre de générer un développement durable ou une croissance inclusive pourtant tirée par l'extérieur. Il s'agit donc, à partir d'une approche par les territoires, de tirer durablement profit d'une intégration des activités localisées dans les chaînes de valeur.

Ce qui me conduit à deux questions plutôt d'ouverture : Est-ce que l'on peut imaginer un ancrage régional des firmes ? Il existe une littérature récente sur l'intégration et le développement régional en Afrique De même, alors que les économies aujourd'hui industrialisées ont suivi un modèle de transformation structurel standard avec une mutation de la structure productive du secteur primaire vers le secondaire puis vers les services. Nous constatons que certaines économies semblent « sauter » la seconde étape d'industrialisation pour directement se diversifier vers les services. Les approches territoriales peuvent-elles- être également utilisées dans le cadre du secteur tertiaire ?

Échanges avec la salle après les interventions d'André Torre et de Pauline Lectard

André Torre : Dans les problématiques de développement régional, c'est une question qui s'est souvent posée sous l'angle « cathédrale dans le désert », ou chez les Anglais « les éléphants blancs ». Comme vous l'avez dit, on va implanter une activité quelque part en se demandant si elle va générer des effets d'entraînement. Dans les années 1950-1960, il existait une approche relativement naïve de cet aspect-là consistant à industrialiser certains lieux en supposant qu'il y aurait un effet d'entraînement. En Algérie on a appliqué la théorie de l'industrie industrialisante. Les résultats ont été très mitigés. On s'est bien souvent aperçu qu'à l'intérieur du tissu local les flux repartaient ailleurs (voire dans d'autres pays) et ne bénéficiaient pas localement. Du point de vue de l'économiste spatial, c'est un vrai problème d'insertion dans un tissu industriel et économique local. S'il n'y a pas déjà des connexions, s'il n'y a pas déjà des entreprises capables de faire de la sous-traitance, alors on aura simplement une implantation quelque part et les flux repartiront ailleurs.
Si les exemples dans les pays en développement sont les plus frappants, on a connu ce phénomène d'échec avec l'étang de Berre au niveau régional en France : on a implanté une activité pétrochimique autour de l'étang de Berre qui n'a jamais réellement diffusé. À la suite de cet échec, on a décidé de procéder différemment dès les années 1980 en passant par l'innovation technologique (implantation de technopoles). On ne recherche plus alors à irriguer le tissu industriel local mais à générer de l'innovation dans le tissu social et industriel. Cette approche, différente, a également échoué.

Guy Di Meo : Je me demande si, dans le cas de ces industries de pôles de développement ou de zones franches, nous n'avons pas été victimes de modèles (François Perroux, Gérard Destanne de Bernis, etc.) dans le diagnostic : les industries industrialisantes. Dans leur esprit, cela consistait à partir de la sidérurgie, de la pétrochimie… pour descendre vers les industries manufacturières, des biens de consommation, soit toute la chaîne localisée autour des pôles de croissance. Cela a conduit à un échec dans la plupart des cas. Mais, lorsqu'en 1949 le pôle de conception sidérurgie-pétrochimie est créé, le nombre des entreprises industrielles dans l'agglomération passe de 200 à près de 700 en dix ans. Donc est-ce que l'effet a été complètement nul ? Par ailleurs, cette expérience a été le premier pas vers la métropolisation. On a peut-être pas ou mal observé certains effets parce qu'on n'avait pas encore appris l'économie résidentielle, les porosités de l'économie entre le formel et l'informel, etc. (le passage du formel à l'informel ne bénéficie-t-il pas de ces centres d'activité ?). Il y a aussi l'exemple des Dragons de l'Asie du sud-est (qui ne sont pas nés de rien). Donc, d'une certaine manière, est-ce que la mondialisation avec ses phénomènes de délocalisation, parfois de redistributions industrielles, n'est pas le modèle de développement qui a réussi alors que les aides bilatérales du passé ou multilatérales avaient complètement échoué ? On est rarement parvenu à financer un développement par les moyens la Banque Mondiale. Est-ce que la véritable lutte contre le sous-développement ce n'est pas la mondialisation à certains égards ?

Kako Nubukpo (économiste) : Je vais donner un exemple de vécu. J'ai été ministre de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques du Togo, et donc j'ai piloté la vision pour 2030 qui a comme objectif de tracer la voie idoine pour le Togo pour les quinze ans à venir. Je crois qu'on a deux éléments parallèles dont il faut voir comment on peut les relier. D'un côté nous avons un formidable terreau d'innovations mondiales, contextualisées, territorialisées, avec beaucoup de génie mais avec le défi du passage à l'échelle que nous n'arrivons pas à faire, et de l'autre côté nous avons toute la grande machinerie de la mondialisation avec les firmes multinationales et même avec l'ingénierie intellectuelle avec les grandes firmes de consultance qui ont le monopole des modèles d'émergence

avec des cadrons de bailleurs de fonds qui s'effectuent à Paris pour mobiliser des centaines de milliards qui sont censés développer l'Afrique.
Je crois que l'enjeu c'est : comment comble-t-on le milliard absent que ce soit sur la question de la géographie, de la sociologie ou de l'économie ? Voir comment on construit des ponts entre ces deux univers qui sont souvent plus imbriqués qu'on ne l'imagine parce que les gens sont dans les villages, ils ont accès à la téléphonie, aux mobiles, à Internet, ils savent tout ce qui se passe. Et à l'inverse même lorsque les chefs d'État viennent à Paris, on a l'impression qu'ils importent leurs villages à Paris. Donc il peut être utile de mobiliser nos registres conceptuels d'analyse pour aller plus loin.
Un dernier point qui pourrait expliquer pourquoi les zones franches ne fonctionnent pas : ce sont des optima de second rang, comme Pauline l'a indiqué. La doxa internationale est « il faut tout libéraliser ». Donc il est quasiment impossible de faire des politiques industrielles dans des zones où les coûts sont encore fixes et élevés. On l'a vu sur le textile en Afrique de l'Ouest où le textile chinois a détruit toute l'industrie cotonnière. Donc, on fait comme l'île Maurice : on fait une zone franche et on essaie de redistribuer autant que possible les maigres ressources retirées de ces zones franches.
Un dernier élément lié au profil des gouvernants : le brevet de bonne gouvernance repose sur le degré de proximité avec le statut de bon élève de la mondialisation. Donc, on voit des chefs d'État et des gouvernements qui d'emblée savent que ce qui va leur donner de la crédibilité c'est leur capacité à reproduire le discours international et non leur capacité à répondre aux besoins des populations. À partir du moment où cela devient une tendance lourde, je ne suis pas surpris qu'on reste dans ce profil de spécialisation au sein du commerce international.
Pauline Lectard : Je suis d'accord avec cette analyse. Mais il y a une différence entre les zones franches et l'exemple en Amérique Latine sur des multinationales qui peuvent s'implanter. Il y a eu des études sur le cas du cuivre au Chili qui ont montré des effets. En revanche, le modèle asiatique est accompagné d'un État développeur très fort (remis en question par la Banque Mondiale), et d'une planification étatique de l'industrialisation très importante à cette époque-là qui a conduit à servir le marché extérieur avant le marché domestique. Alors que l'État ne tire pas beaucoup de revenus des zones franches : il s'agit d'attirer les investissements étrangers en contrepartie d'une totale défiscalisation. Donc c'est une enclave qui sert principalement le secteur étranger (jusqu'à 80% des exportations des économies). La zone franche n'a pas vocation à répondre au marché domestique mais réellement au marché extérieur.
À la question « Est-ce que la mondialisation peut être la réponse au sous-développement ? », je répondrais : est-ce que la mondialisation ne s'impose pas dans un certain sens ? Est-ce qu'on ne doit pas faire avec cette mondialisation, cette insertion internationale et réussir à en tirer profit le plus possible ? Il y a certains canaux à regarder : les initiatives de la Banque Mondiale sur l'agro-industrie ou l'agro-business. On n'est pas vraiment dans la substitution aux importations. On essaie de profiter de la valorisation des ressources en proposant quelque chose, et surtout ne pas répliquer le modèle de l'Asie de l'est qui ne fonctionne pas. Réussir à profiter de cette mondialisation passe peut-être par ces approches plus locales au niveau du territoire. Les macro-économistes qui s'intéressent à la mondialisation (chaînes de valeur, commerce international) se penchent rarement sur ce niveau local : on s'intéresse aux politiques commerciales, aux politiques industrielles mais changer d'approche.

Débat général entre les intervenants et la salle

Emeline Hassenforder (IRSTEA, UMR G-EAU) : Je voudrais rebondir sur le lien entre territoire et gouvernance et le fait de calquer des modèles institutionnels qui deviennent souvent des coquilles vides. J'aime beaucoup la notion de « bricolage institutionnel » qui permet de prendre en compte la complexité des réseaux d'acteurs, des espaces, et qui en parallèle remet en cause l'idée selon laquelle on peut à travers un projet (et de manière volontariste) produire des effets ou du changement désirés sur le territoire. Comment fait-on pour favoriser ce « bricolage institutionnel » ?
Gilles Massardier : Cette image du bricolage institutionnel est très intéressante dans un contexte de recomposition de la fabrique des politiques publiques. On constate que les instruments changent (les chartes, etc.). On voit apparaître des instruments de politique publique qui sont de plus en plus tournés vers la mise en relation d'acteurs pour développer et répondre à des problèmes qui émergent de leur territoire. La majorité de la littérature sur la sociologie de l'action publique le montre. Mais il faut dire que ce bricolage institutionnel prend lieu et place dans des systèmes de relations entre des acteurs qui changent selon les territoires (ressources différentes, relations différentes). C'est ce qu'on essaie de montrer à partir de la gestion de l'eau comme la conduite en tunnel pour éviter des inondations, ou de l'alimentation en conduite d'agriculteurs, etc. Donc, bricolage institutionnel mais en faisant en sorte que tout cela entre dans des systèmes de relations structurées.

Mohamed Djouldem : Il me semble que l'inégal accès aux ressources est le produit d'un travail élaboré autour par exemple des politiques de découpage des circonscriptions, des modes de scrutins et de leurs choix. Ce sont des éléments effectivement qui permettent à certains d'être représentés et d'autres d'être exclus de la représentation. Il y a une sélection des candidats à la candidature qui ne sont pas ceux du territoire mais des parachutés. Il y a également le phénomène bureaucratique où se définissent à la fois des règles, des mécanismes, des instruments, d'allocation des ressources. La lecture des lois, des budgets primitifs et des comptes administratifs, renseigne sur la distribution spatiale des ressources publiques, et sur le fonctionnement de la commission des finances locales. On a l'impression que les ressources distribuées reviennent à ceux à qui elles ont été retirées. Les espaces d'extraction des ressources sont les espaces privilégiés de destination des ressources. De ce point de vue, l'inégalité est constamment entretenue. Il peut y avoir des allocations par concession lors de situations de crise ou des pratiques de clientélisme. On achète ainsi la paix sociale. Mais il n'y a pas de règle permanente qui permet à ces territoires de bénéficier de manière constante de ces ressources. C'est ce que l'on observe à travers la politique fiscale mais aussi la politique de dépense publique.

Sandrine Michel : Je rentre sur la question du territoire par la notion du capital humain. L'un des éléments très nets dans les disciplines, et notamment en économie, est que la discipline s'est déplacée plutôt du macro au micro. On s'intéresse aux agents et donc aux lieux où ils se trouvent. Il y a non-transférabilité des résultats entre les lieux, due en partie au rôle des institutions dans les territoires. Il me semble que les institutions renvoient à ce qui a été évoqué en termes de coordination (politiques publiques, etc.), mais aussi à des actions, version North, version Coase. Ce qui semble de plus en plus pertinent c'est l'analyse située. Mais est-ce qu'on n'est pas dans la monographie ?
Je suis sensible à ce que André Torre a dit sur les conflits : les acteurs situés vont se déployer dans le cadre institutions / actions / coordination pour minimiser le conflit jusqu'à ce que l'intensité du conflit épuise les institutions jusqu'à un nouveau compromis institutionnalisé. Donc le conflit est moteur. Les acteurs évoluent entre coopération et conflit.

Kako Nabukpo : Ce que je retiens des trois exposés c'est que, dans la destinée des territoires, existe une tension récurrente par la tentation d'une logique de rente où on voit que le territoire va être capté via des stratégies de barrières à l'entrée comme un espace de prédation et en même temps comme un espace de prospérité partagé. Est-ce que je retiens cette dynamique sans savoir dans quel sens elle va basculer entre la logique rentière (prédation) avec les phénomènes d'exclusion, et un espace intégrant de la recherche de l'intérêt général avec la question de la prospérité partagée qui va supposer une redistribution de la création de richesse. Il nous faut alors travailler sur les incitations des différents acteurs, des différents groupes sociaux, à quels équilibres ils parviennent, quelles sont les structures à partir desquelles ils réfléchissent et les résultats en termes d'actions collectives. De ce point de vue, ce séminaire est l'occasion de contextualiser et mettre en comparaison les différentes expériences de terrain pour en retirer quelque heuristique à vocation normative.
Au Togo il y a une forte hétérogénéité des représentations, des forces dans le même espace perçu.

Guy Di Meo (réponse à Sandrine Michel) : La monographie appliquée à des territoires est une bonne approche pour à la fois analyser les institutions, leur efficacité, leurs effets pervers, la façon dont elles sont accueillies, transformées, bricolées par les acteurs, etc. Je voudrais que ces études monographiques soient plus « reconnues » scientifiquement. Il faudrait préciser ce que vous entendez par institution. Elles sont finalement partout (je me souviens d'une thèse que j'avais dirigée sur le rôle des lycées agricoles – les lycées agricoles sont une institution – dans le développement territorial. La conclusion était « beaucoup d'intentions, peu de résultats »).
Dans le Grenelle de l'environnement en 2007, il y avait toute une série de questions sur les nouveaux régimes de protection de la nature. En 2017, la notion de nature a été complètement transformée parce que le Grenelle a introduit des écologues et des scientifiques de l'écologie dans le débat. Ce sont eux qui ont pris le pouvoir, et ils ont assimilés la nature à la biodiversité. Les politiques publiques environnementales ont été complètement gangrénées par cette assimilation de la nature à la biodiversité. Ceci a été relayé par les autorités européennes, nationales, ce qui a conduit aux fameuses trames vertes et bleues qui constituent aujourd'hui les nouvelles conceptions de la nature : les anciens parcs nationaux, marais… sont désormais des « réservoirs de biodiversité » reliés par des « couloirs écologiques ». L'idée est de transformer le territoire en réseau, de jouer du territoire et du réseau. Les aires de concentration sont transformées par ces grands réseaux. L'exemple du grand axe bocager de la France est intéressant : on a voulu créer dans la continuité la Trame Verte de la France depuis le bocage du Cotentin, en passant par le bocage breton, en descendant jusqu'aux Pays-de-la-Loire, le nord d'Aquitaine Poitou, le Limousin, jusqu'au Massif Central. On a fait de cet axe la TVB (la Trame Verte Bocagère). Comment les territoires ont-ils réagi ? On peut voir comment tous les niveaux du territoire ont pu se positionner par rapport à cette TVB : l'État a été l'*impulseur* (message envoyé à la suite du Grenelle), relayé par les régions qui sont devenues les véritables chevilles ouvrières de l'organisation de cette TVB en lançant les « Schémas Régionaux de Cohérence Écologique » :
En Poitou-Charentes, Ségolène Royal, présidente de région, a mis l'accent sur la démarche participative avec un système tripartite (les connaissances des savants, les connaissances des politiques et des administratifs techniciens, les connaissances vernaculaires). On s'est retourné vers l'échelon territorial des communautés (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) pour mettre en œuvre les outils d'application participatifs.
Dans le Bressuirais, on a lancé une cartographie participative pour produire un point de vue négocié entre les trois types d'acteurs : élus – techniciens, écologues, savants – la population. On a ainsi pu engager les gens dans un enjeu qui dépasse celui de la biodiversité et de sa production : il s'agit en même temps de protéger les paysages, construire des cadres de vie, éviter la fragmentation spatiale, intégrer les politiques environnementales dans les systèmes économiques et sociaux.
Voilà un exemple de modèle institutionnel tel qu'il a été repris par différents acteurs du territoire.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

(ouvrages et articles cités)

ALISTE E., DI MEO G. et GUERRERO R. (2013), « Idéologies du développement, enjeux socio-environnementaux et construction de l'aire métropolitaine de Concepción (Chili) », *Annales de Géographie*, 6(694), p. 662-688.

ARDREY R. (1967), *Le territoire*, Paris, Stock.

AURIAC F. (1983), *Système économique et espace*, Paris, Économica.

BADIE B. (1995), *La fin des territoires*, Paris, Fayard.

BALDWIN R. (2012), "Trade and industrialisation after globalisation's 2nd unbundling: How building and joining a supply chain are different and why it matters", No 8768, CEPR Discussion Papers, C.E.P.R. Discussion Papers, https://EconPapers.repec.org/RePEc:cpr:ceprdp:8768.

BENZECRI, J.-P. (1973), *L'Analyse des données. Tome 1 : la taxinomie*, Dunod, 615 p.

BONNEMAISON J. (1981), « Voyage autour du territoire », L'Espace Géographique, 10(4), p.249-262.

BOURDIEU P. (1970), « La maison kabyle ou le monde renversé » *in* J. Pouillon et P. Maranda (éds.), *Échanges et communications. Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss à l'occasion de son 60e anniversaire*, Paris-La Haye, Mouton, p.739-758.

BOURDIEU P. (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Droz, Coll. Travaux de Sciences Sociales, 272p.

BOURDIEU P. (1993), « Effet de lieu »; in *La misère du monde*. Le Seuil Paris

BRUNET R. (1990), *Le territoire dans les turbulences*, Montpellier, Reclus.

CAMPAGNE P., PECQUEUR B. (2014), *Le développement territorial. Une réponse émergente à la mondialisation*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.

CHAMBOREDON J-.C. et LEMAIRE M. (1970), « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 11(1), p. 3-33.

CHEVALIER P., LACQUEMENT G., RAZAFIMAHEFA L. (2017), « Politiche pubbliche e sviluppo rurale in Francia: forme di coordinamento per l'azione locale nel programma europeo LEADER 2007-2013 », in GARCIA CEJUDO E., LABIANCA M. (eds), *Politiche di sviluppo rurale, metodi, strategie ed esperienze internazionali a confronto*, WIP – Edizioni Scientifiche, Bari, p. 121-142.

DESROSIERES A. (1993), *La politique des grands nombres – Histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris.

DI MEO G (1991), *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos - Économica.

DI MEO G. (1998), *Géographie sociale et territoire*, Nathan, Paris, 320 p.

DI MEO G. (1998), « De l'espace aux territoires », *L'Information géographique*, n°3, p. 99-110.

DI MEO G. (2014), *Introduction à la géographie sociale*, Paris, A. Colin.

ELISSALDE B. (2000), « Géographie, temps et changement spatial », *Espace Géographique*, 29(3), p. 224-236.

ELISSALDE B. (2002), « Une géographie des territoires », *L'Information Géographique*,66(3), p. 193-205.

FREMONT A. (1976), *La région espace vécu*, Paris, Flammarion.

GIMET C., GUILHON B., ROUX N. (2010), "Fragmentation and immiserising specialisation: the case of the textile and clothing sector", *Working Paper GATE 2010-0*. (halshs-00464393)

LACQUEMENT G. (2012), « Pratiques de la gouvernance locale en Allemagne orientale : transfert institutionnel, apprentissage social et logiques réticulaires dans le cadre du programme européen LEADER 2007-2013 », in Revue d'études comparatives Est-Ouest, CHEVALIER P. (éd.), Le modèle européen LEADER (2007-2013) : Logiques d'action et contextes de réception, 43(3), p. 57-89.

LACQUEMENT G., CHEVALIER P. (2016), « Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique », Annales de Géographie, n°711, p. 490-518.

LEBARON F. (2011), Les indicateurs sociaux au XXIe siècle, Dunod, Paris.

LEBARON, F. (2012). « L'abstention est-elle une¨pathologie sociale˝ » ?, *Savoir/Agir*, 19(1), 99-105.

LEBARON F. (2017), *Conférence sur « La domination des économistes. Éléments d'interprétation »*, Meuriot V.& Lacquement G. (éds.) Cahier des AME n°5 – Séance du 25 avril 2017. Montpellier : CIRAD-ES-UMR ART-Dev-UPVD, 54 p.

LEFEBVRE H. (1974), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.

LEVY J. (1993), «A-t-on encore vraiment besoin du territoire ?», in *Les apories du territoire*, Espaces-temps, 51-52, p.102-142.

MASSARDIER G., POUPEAU F., MAYAUX P.-L., MERCIER D., ROBERt J., *et al*. (2014), « Les coalitions multi-niveaux d'action publique. Un modèle interprétatif des conflits pour l'eau dans les Amériques ». Cahiers des Ifre, Fondation Maison des sciences de l'homme ; Urbanisme et dérèglement climatique, pp.63-80.

PAUS E.A. and GALLAGHER K.P. (2008), "Missing links: Foreign investment and industrial development in Costa Rica and Mexico", *Studies in Comparative International Development*, 43(1), p.53-80.

PEROSA G.S., LEITE C.K., FONSECA F.C., LEBARON F. (2016) « Patologias sociais na metrópole de São Paulo: análise socioespacial de indicadores nas subprefeituras », *Revista de Administração*, 50(4), p. 635-658.

PINÇON M. et PINÇON-CHARLOT M. (2007), *Les ghettos du gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces,* Seuil, 295 p.

RAFFESTIN C. (1986), « Ecogenèse territoriale et territorialité », in Auriac Franck et Brunet Roger (éds), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, Paris, pp. 173-183.

RENAHY N. (2010), « Classes populaires et capital d'autochtonie – Genèse et usages d'une notion », *Regards Sociologiques*, 40, p.9-26.

VANIER M. (dir.) (2009), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Presses Universitaires de Rennes.

WEBER A. (1909), *Über den Standort der Industrien (La Théorie de la localisation des industries)*, Tübingen, Verlag von J. c. b. Mohr (Paul Siebeck), 1ère édition.

Territoire et développement :
regards pluridisciplinaires, pratiques interdisciplinaires, enjeux transdisciplinaires

Avant-propos
Christian Poncet p.3

Propos introductifs
Guillaume Lacquement
Véronique Meuriot
Christian Poncet p.5

LE TERRITOIRE : RATIONALITES ET PARADOXES
Guy Di Méo p.9

Pascal Chevalier p.28

APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE DES TERRITOIRES URBAINS
Frédéric Lebaron p.37

DISCUSSION SUR LA CONFERENCE DE FREDERIC LEBARON
Gilles Massardier p.47

GENESE DE « L'ECONOMIE DES TERRITOIRES »
André Torre p.51

LE REGARD D'UNE MACRO-ECONOMISTE SUR LE TERRITOIRE
Pauline Lectard p.56

Débat général entre les intervenants et la salle p.61